



SARASIN

RAPPORT DE GESTION  
2003

# Sommaire

<b>Tour d'horizon</b>	Chiffres clés	<b>2</b>
	Avant-propos du président	<b>6</b>
	Rapport de l'administrateur-délégué	<b>8</b>
	Environnement	<b>12</b>
	Private Banking	<b>16</b>
	International Private Banking	<b>22</b>
	Institutional Banking	<b>28</b>
	Fonds de placement	<b>34</b>
	Logistique	<b>40</b>
	Etats-majors	<b>46</b>
<b>Gouvernement d'entreprise</b>		<b>53</b>
<b>Comptes annuels consolidés</b>	Bilan consolidé et opérations hors bilan	<b>74</b>
	Compte de résultats consolidé	<b>76</b>
	Tableau de financement	<b>77</b>
	Compte de résultats consolidé 2003 (présentation pro forma)	<b>78</b>
	Annexe aux comptes annuels consolidés	<b>79</b>
	1. Activité et effectif du personnel	<b>79</b>
	2. Principes de consolidation, d'évaluation et de comptabilisation	<b>79</b>
	3. Notes explicatives concernant le bilan consolidé	<b>86</b>
	4. Notes explicatives concernant les opérations hors bilan	<b>97</b>
	5. Notes explicatives concernant le compte de résultats	<b>98</b>
	Rapport des réviseurs des comptes consolidés	<b>101</b>
<b>Comptes annuels de la Banque Sarasin &amp; Cie SA</b>	Bilan et opérations hors bilan	<b>104</b>
	Compte de résultats	<b>106</b>
	Propositions du conseil d'administration	<b>107</b>
	Annexe aux comptes annuels de la maison mère	<b>108</b>
	1. Commentaires sur les activités de la banque	<b>108</b>
	2. Principes d'évaluation et de comptabilisation	<b>108</b>
	3. Notes explicatives concernant le bilan	<b>108</b>
	4. Notes explicatives concernant les opérations hors bilan	<b>112</b>
	5. Notes explicatives concernant le compte de résultats	<b>112</b>
	Rapport de l'organe de révision	<b>113</b>
<b>Adresses</b>		<b>114</b>

## Chiffres clés (sur une base consolidée)

COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ	en 1000 CHF	2003	2002	2001 pro forma	2000	1999
Produits d'exploitation nets		392 364	401 265	489 791	419 534	338 556
Charges d'exploitation		298 863	317 232	351 978	221 701	174 820
<b>BÉNÉFICE BRUT</b>		<b>93 501</b>	<b>84 033</b>	<b>137 813</b>	<b>197 833</b>	<b>163 736</b>
Cash-flow <sup>1)</sup>		68 472	59 045	114 618	151 813	123 524
Bénéfice/perte de l'exercice (y compris parts minoritaires)		70 124	-315 563	92 122	131 128	99 667
Bénéfice/perte de l'exercice (sans les parts minoritaires)		70 351	-315 521	91 496	127 995	95 712
<b>CHIFFRES CLÉS DU BILAN</b>	<i>en 1000 CHF</i>					
Total du bilan		7 576 949	8 139 455	10 615 130	3 556 966	3 244 926
Avances à la clientèle		1 581 304	1 713 661	1 999 587	837 162	601 148
Avoirs de la clientèle		5 146 259	6 180 212	7 994 958	2 365 492	2 420 455
Total des fonds propres (y compris parts minoritaires)		805 148	752 523	1 125 341	589 105	493 649
Total des fonds propres (sans les parts minoritaires)		804 458	751 698	1 121 894	582 331	486 161
<i>dont réserves pour risques bancaires généraux</i>		41 500	41 500	41 500	45 500	41 500
<b>CHIFFRES RELATIFS</b>	<i>en %</i>					
Rendement de l'actif (ROA)						
– Résultat des opérations de négoce en % du total du bilan <sup>2)</sup>		5,0	4,3	6,9	12,3	11,2
– Perte/bénéfice du groupe en % du total du bilan <sup>2)</sup>		0,9	-3,4	1,3	3,9	3,3
Rendement des fonds propres (ROE) <sup>3)</sup>		9,0	-33,6	10,7	24,2	22,0
ROE avant amortissement de goodwill		10,2	-1,9	11,5		
Ratio de couverture <sup>4)</sup>		10,6	9,2	10,6	16,6	15,2
Ratio BRI niveau 1		23,4	23,7	n/a	28,0	30,0
Charges d'exploitation / Produits d'exploitation <sup>5)</sup>		83,4	86,8	79,3	57,5	55,8
Charges d'exploitation / Produits d'exploitation <sup>5)</sup> avant amortissement de goodwill		81,2	84,6	78,0		
<b>FONDS GÉRÉS PAR LE GROUPE <sup>6)</sup></b>	<i>en mio. CHF</i>					
Fonds de la clientèle privée		30 821,2	30 197,0	36 591,6	22 303,7	18 989,3
Fonds de la clientèle institutionnelle		10 958,3	10 720,0	12 210,1	12 115,5	10 908,4
Fonds de placement		6 870,3	5 517,1	6 293,7	7 001,8	6 096,2
<b>TOTAL DES FONDS GÉRÉS PAR LE GROUPE</b>		<b>48 649,8</b>	<b>46 434,1</b>	<b>55 095,4</b>	<b>41 421,0</b>	<b>35 993,9</b>
Augmentation/diminution de la masse sous gestion	<i>en %</i>	4,8	-15,7	n/a	15,1	28,5

CHIFFRES CLÉS PAR COLLABORATEUR <sup>7)</sup>	CHF	2003	2002	2001 <i>pro forma</i>	2000	1999
Cash-flow		57 270	44 939	104 279	237 719	233 129
Bénéfice net/perte nette (y compris parts minoritaires)		58 651	-240 173	83 812	205 328	188 103
Produits d'exploitation nets		328 174	305 400	445 609	656 933	638 966
Charges d'exploitation <sup>5)</sup>		273 909	265 035	353 385	377 710	356 637
Bénéfice brut		78 205	63 957	125 381	309 779	309 024
<b>CHIFFRES CLÉS PAR ACTION NOMINATIVE SARASIN B D'UNE VALEUR NOMINALE DE CHF 100 <sup>8)</sup></b>						
	CHF					
Cash-flow		112,0	96,5	187,4	345,0	280,7
Bénéfice/perte de l'exercice		115,0	-515,9	149,6	290,9	217,5
Bénéfice brut		152,9	137,4	225,3	449,6	372,1
Fonds propres		1 315,4	1 229,6	1 834,5	1 323,5	1 104,9
Dividende		50,0	25,0	79,0	100,0	75,0
Rendement du dividende	<i>en %</i>	43,5	n/a	36,1	34,4	34,5
Valeur boursière / Bénéfice de l'exercice <sup>9)</sup>		16,5	n/a	21,6	17,9	14,8
<b>VALEUR BOURSIÈRE</b>						
	CHF					
au 31 décembre		1 900	1 538	3 225	5 200	3 230
plus haut		2 130	3 710	5 500	5 920	3 250
plus bas		1 020	1 150	2 125	3 020	2 355
Capitalisation boursière ( <i>en fin d'année</i> )	<i>en mio. CHF</i>	1 162	941	n/a	2 288	1 421
<b>ACTIONNAIRES ENREGISTRÉS</b>						
<b>EFFECTIF DU PERSONNEL (<i>converti en unités de personnel</i>) collaborateurs</b>						
Groupe		1109,8	1281,4	1346,4	710,8	566,5
<i>en Suisse</i>		755,0	840,2	868,0	596,5	484,7
<i>à l'étranger</i>		354,8	441,2	478,4	114,3	81,8

1) Le cash-flow se compose pour l'essentiel du bénéfice net y compris les parts minoritaires, des amortissements sur l'actif immobilisé, des correctifs de valeurs, provisions et pertes ainsi que de la variation nette des provisions comptabilisées à la rubrique des produits extraordinaires.

2) Total du bilan: moyenne sur deux ans

3) Fonds propres avant répartition du bénéfice: moyenne sur deux ans

4) Fonds propres y compris parts minoritaires en pour-cent du total du bilan

5) Charges d'exploitation y compris amortissements sur l'actif immobilisé, goodwill et valeurs immatérielles

6) Les valeurs mobilières, les droits-valeurs, les métaux précieux ainsi que les placements fiduciaires sont saisis à la valeur du marché. Les indications englobent des valeurs déposées aussi bien auprès des sociétés du groupe que chez des tiers pour lesquels les sociétés du groupe exercent un mandat de gestion. La fortune des fonds de placement se compose des fonds de placement du groupe Sarasin autorisés à la vente au public.

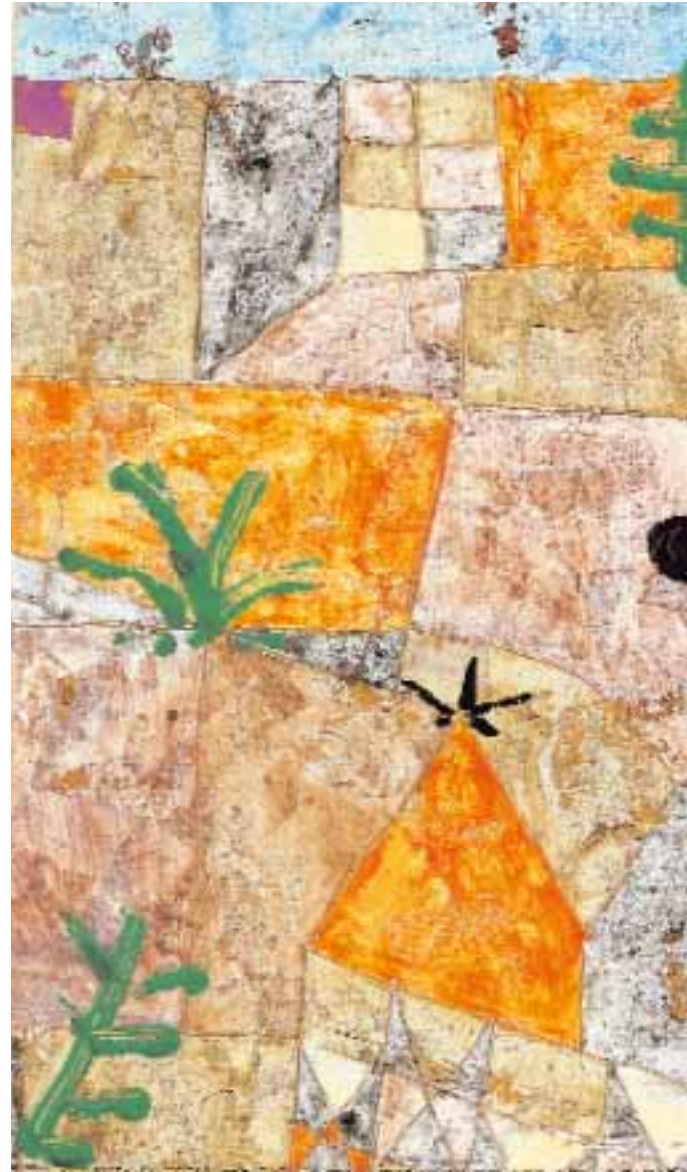
7) Collaborateurs: effectif moyen au 31.12 de deux années consécutives (converti en unités de personnel)

8) Les chiffres clés par action nominative sont calculés sans les parts minoritaires.

9) Coefficient à la fin de l'année

# Parallèles entre l'œuvre tardive de Paul Klee et la Banque Sarasin

Deux particularités frappantes caractérisent l'œuvre tardive de Paul Klee: premièrement, la prise de position claire à l'égard du despotisme et du mépris de l'être humain et, deuxièmement, l'abandon radical de l'ancien style qui traduisait souvent un monde de rêve. Le choix d'une technique totalement différente reflète d'une part les états d'âme de Paul Klee; d'autre part, la nouvelle liberté d'expression ainsi trouvée a décuplé sa vitalité créatrice malgré la détérioration de son état de santé dans des conditions de vie difficiles.



«L'art ne représente pas le visible, il le crée.»

Aphorisme de Paul Klee, Nouvel-An 1932

ins ier  
oberster K  
11-akt über die W  
Sche: mis - und des  
Klich  
/ Let



Les exigences des marchés et les besoins exprimés par les clients suggèrent de mettre en œuvre des stratégies de succès individuelles sans jamais perdre de vue l'essentiel. Clarté, transparence et efficacité sont les trois qualités demandées aujourd'hui.

Le rapport de gestion 2003 prouve que nos efforts portent des fruits, comme l'illustrent non seulement les comparaisons avec l'œuvre tardive de Klee, mais aussi les chiffres et les faits de l'exercice 2003.

Jardins méridionaux, Paul Klee, 1936

Georg F. Kraye



Chers actionnaires,

Comme chaque année, le moment est venu de vous présenter un compte rendu sur l'exercice écoulé. Notre sobre rapport est à nouveau agrémenté d'œuvres remarquables et de commentaires tirés d'une exposition dédiée à l'œuvre tardive de Paul Klee qui était visible à la Fondation Beyeler en automne 2003.

Jusqu'ici, nous sommes toujours parvenus à établir des parallèles entre les œuvres des expositions et nos activités et résultats. Cette fois-ci, ce fut plus difficile pour deux raisons: 2003 n'est pas une œuvre tardive en ce qui concerne nos activités et nos résultats, et Klee a lui-même donné à ses tableaux des titres certes frappants, mais souvent énigmatiques.

Si l'on songe qu'une nouvelle dimension a été créée en 2002 et que celle-ci n'a déployé ses effets au niveau opérationnel que l'année dernière, la notion d'«œuvre tardive» est déplacée. En effet, l'œuvre tardive est toujours associée à la fin proche et vient après l'œuvre principale. Tout cela est en totale contradiction avec la situation et les objectifs de notre banque! 2003 a au contraire marqué le commencement de nombreuses choses, petites ou grandes, comme la migration de notre système informatique.

Des parallèles avec la notion d'«œuvre tardive» peuvent en revanche être établis là où on parle des valeurs qui y sont rattachées: l'expérience, la clairvoyance, la sécurité ainsi que la maturité émotionnelle et intellectuelle sont des traits caractéristiques de la création artistique de Paul Klee. Des valeurs éternelles qui se vérifient chaque jour et ont toujours été primordiales pour notre banque.

Quel titre faut-il alors donner à notre œuvre de 2003? Le premier trimestre a mis les nerfs à rude épreuve et suscité la perplexité. Puis le climat boursier s'est éclairci dès le mois d'avril, mais les investisseurs étaient encore sous le coup du choc de la baisse.

«Les hirondelles sont de retour, mais il est encore trop tôt pour goûter aux plaisirs de l'été.» Ce titre reflète notre résultat positif et la multiplication par deux du dividende, sans passer sous silence les secteurs d'activité où nous devons nous améliorer.

Une assise financière très solide, un environnement économique plus favorable et un nouveau système informatique offrant des possibilités inexplorées sont le point de départ d'un mouve-

ment et d'efforts qui doivent plus que jamais avoir pour but de proposer à nos clients bien davantage qu'un service soigné répondant à leurs besoins.

Je veux le rappeler à nos collaborateurs semaine après semaine et suis convaincu que cette exhortation sera entendue et mise en œuvre par tous ceux et celles que je remercie ici également en votre nom pour leur engagement et leur performance durant l'exercice écoulé.



Georg F. Kraye

Président du conseil d'administration

Peter E. Merian



## Regain de confiance et d'activité en 2003

Il y a un an, nos prévisions étaient teintées d'un optimisme modéré. Les premiers mois de 2003 semblaient toutefois vouloir donner raison aux plus pessimistes d'entre nous: après un exercice 2002 décevant (le SMI a abandonné 28 % jusqu'à la mi-mars), la tendance baissière s'est d'abord poursuivie. Les conflits au Proche-Orient et la pneumonie atypique SARS ont entravé la relance conjoncturelle. Puis le revirement de tendance observé sur les marchés financiers au deuxième trimestre a été suivi d'un rebond des indicateurs conjoncturels durant le troisième trimestre. Les marchés financiers se sont alors montrés sous un jour totalement différent, nettement plus favorable pour les affaires de notre banque. L'incertitude initiale a cédé le pas à un climat plus optimiste. La relance conjoncturelle a progressivement restauré la confiance des investisseurs dans les marchés financiers, ce qui a entraîné une augmentation sensible de la propension au risque ainsi que du volume des transactions.

Rétrospectivement, l'année 2003 a été réjouissante pour nous non seulement du point de vue de l'environnement et des résultats obtenus. Nous avons aussi franchi des étapes impor-

tantes en ce qui concerne le développement de notre banque, dans le sens où l'expansion et l'internationalisation du groupe Sarasin se sont poursuivies. Nous avons racheté DAB (Suisse) SA au début de l'exercice sous revue. Cet engagement nous permet de poursuivre l'exploitation de notre plate-forme de règlement pour les affaires de fonds ainsi que notre étroite collaboration avec AWD et d'acquérir de nouveaux clients. Au mois de mars dernier, nous avons intégré à notre groupe la société Sarasin Expertise Asset Management SAS à Paris et entendons développer nos affaires on-shore par ce biais. En février 2004, nous avons repris les comptes de parts de fonds de Pictet et acquis ainsi des clients et des actifs supplémentaires.

Nos propres activités destinées à améliorer la qualité et l'efficacité de nos produits et prestations ont également joué un rôle crucial. L'introduction d'une nouvelle plate-forme informatique était au centre de ces activités. En janvier 2004, soit nettement plus tôt que prévu, nous avons pu commencer la production avec la plate-forme Avaloq après une phase de conception d'à peine treize mois. Ce projet qui a exigé un travail acharné représente une avancée vers une nouvelle dimension technologique. Nous avons opéré un changement stratégique pour adopter un logiciel bancaire standard moderne et flexible reposant sur une technologie de pointe, lequel a déjà fait ses preuves à plusieurs reprises sur le marché suisse. Cette plate-forme permet de travailler de manière nettement plus efficace et d'assurer la croissance à long terme de notre

banque. Grâce à des extensions spécifiques de ce logiciel, nous sommes mieux positionnés que jamais, notamment aussi dans le domaine des fonds de placement. Le degré d'automatisation élevé apporte en effet des avantages compétitifs au niveau de la vente et du traitement des fonds plusieurs fois primés au plan international de la gamme Sarasin.

L'introduction de cette plate-forme complexe peut être considérée comme un succès éclatant et une étape importante pour notre banque et n'a pu être réalisée que grâce à l'engagement total de l'ensemble des collaborateurs.

Nous avons également poursuivi nos efforts destinés à intégrer les aspects de la durabilité – une composante essentielle de notre philosophie d'entreprise – dans toutes nos activités et au niveau de la direction. Un nouveau comité spécialisé actif à l'échelle du groupe a remanié notre conception directrice, défini une nouvelle politique environnementale et fixé nos objectifs écologiques pour les années 2004 à 2006.

Les résultats financiers reflètent l'amélioration progressive observée durant le deuxième semestre. Ainsi, le groupe a dégagé un bénéfice net de 70 millions de francs, en forte hausse par rapport à la perte de 316 millions de francs enregistrée l'exercice précédent du fait de facteurs exceptionnels. Grâce au revirement de tendance intervenu durant le deuxième semestre 2003, le résultat des affaires opérationnelles est resté stable au niveau de l'exercice précédent. Le produit d'exploitation n'a reculé que de 2 % à 392 millions de francs.

Le produit des opérations d'intérêts a encore reculé de 20 % à 58 millions de francs en raison du niveau historiquement faible des taux d'intérêt. Le résultat des prestations de services et des commissions – le principal élément de nos revenus avec une contribution de 73 % – a en revanche évolué plus favorablement. Après avoir décliné de 16 % durant le premier semestre, il a atteint 287 millions de francs sur l'ensemble de l'année, ce qui n'est inférieur que de 7 % au niveau de l'exercice précédent. Le produit des commissions des autres prestations de services s'est accru de 30 % à 16 millions de francs, en grande partie grâce à nos activités de conseil dans les secteurs du financement d'entreprises et des placements alternatifs.

Les fonds gérés par le groupe ont augmenté de 4,8 % à 48,6 milliards de francs en 2003. La bonne performance des marchés financiers y a contribué à hauteur de 7,1 % ou 3,3 milliards de francs, mais les retraits nets imputables à des circonstances particulières se chiffrent malheureusement à 1,1 milliard de francs (-2,3 %) dans le segment des opérations de la clientèle. Dans le segment de la clientèle institutionnelle, les retraits nets représentent 315 millions de francs (-3 %) et s'expliquent par la révocation d'un seul mandat de gestion conjointe de fortune. Le déclin de 1,3 milliard (-4,3 %) de la valeur des actifs gérés par le département Private Banking est principalement dû à la perte de plusieurs mandats importants, à des diversifications de mandats ainsi qu'à l'abandon des activités peu rentables de banque privée à Guernesey (env. 600 millions de

francs). En revanche, l'afflux régulier de capitaux observé depuis trois ans dans le département Fonds de placement s'est maintenu, atteignant la somme confortable de 539 millions de francs (+9,8 %).

Le produit des opérations de négoce a fortement progressé (+31 % à 45 millions de francs) par rapport à l'exercice précédent. L'importance croissante des produits structurés dans la gestion de fortune et l'intensification du négoce d'instruments dérivés et de produits structurés qui en résulte ont grandement contribué à cette expansion.

Les autres résultats ordinaires sont presque équilibrés et se sont aussi sensiblement accrus par rapport à l'année dernière (+17 millions de francs). Alors que les amortissements sur les immobilisations financières avaient lourdement pesé sur le résultat en 2002, ces effets ne se sont pas fait sentir cette année grâce à la réduction de la part d'actions et à la meilleure performance des marchés financiers.

Poursuivant sur la lancée amorcée en 2002, nous avons à nouveau accordé une attention particulière à la maîtrise des coûts. Nos efforts ont porté leurs fruits, puisque les charges d'exploitation ont encore diminué de 18 millions de francs ou 6 % à 299 millions. Les frais de gestion et de bureau ont également reculé de 10 %. En outre, les mesures de restructuration engagées en 2002 ont pu être achevées en 2003. Au total 200 emplois ont été supprimés dans le cadre de l'intégration. En dépit de ces mesures, les charges de person-

nel n'ont décliné que de 4 %. Ce dernier chiffre s'explique premièrement par le fait que les mesures de compression du personnel n'ont déployé leurs effets que dans le courant de l'année. Deuxièmement, la migration sur la nouvelle plate-forme informatique Avaloq a occasionné des frais de personnel non récurrents, principalement dus au paiement d'heures supplémentaires, de compléments pour week-end et de primes. Le 31 décembre 2003, l'effectif du personnel se montait à 1110 collaborateurs (2002: 1281).

Le bénéfice brut a progressé de 11 % à 94 millions de francs, ce que nous considérons comme réjouissant. Les amortissements sur l'actif immobilisé ont nettement reculé (-32 % à quelque 15 millions de francs). Ce repli est lié aux nouvelles dispositions régissant l'établissement des comptes des banques (DEC-CFB), selon lesquelles les amortissements d'autres valeurs immatérielles doivent pour la première fois être comptabilisés séparément. Compte tenu des influences imputables à l'ajustement des principes d'évaluation, le résultat opérationnel a doublé, passant de 32 millions de francs à 64 millions.

Le résultat extraordinaire de 35 millions de francs dégagé durant l'exercice sous revue est inhabituellement élevé. Les DEC-CFB, dont la nouvelle version est applicable pour la première fois, entraînent la classification dans les réserves latentes de diverses réserves dont la conservation et la constitution étaient jusqu'ici autorisées, et qui devront donc être dissoutes au niveau du groupe. La charge

fiscale doit également être qualifiée d'extraordinaire d'une certaine manière, puisque le report de pertes résultant de la dépréciation des unités IPB avait entraîné une diminution sensible du taux d'imposition des bénéficiaires de l'année dernière. L'augmentation de la charge fiscale par rapport à l'exercice précédent s'explique essentiellement par les provisions pour impôts latents rendues nécessaires par la dissolution des réserves au niveau du groupe. Les frais de restructuration de 15 millions de francs sont liés à l'intégration organisationnelle des unités IPB.

L'évolution positive amorcée en 2003 et qui s'est poursuivie durant les premiers mois de cette année nous remplit de satisfaction. Après une année 2003 intense et riche en nouveautés, des défis de taille devront à nouveau être relevés en 2004. J'adresse mes plus vifs remerciements à tous nos collaborateurs et collaboratrices dont l'engagement contribue à l'expansion de notre banque.



Peter E. Merian  
Chief Executive Officer

L'herbe et les fleurs poussent souvent à profusion même dans les plus petites fissures entre le roc et l'asphalte. De tels phénomènes de la nature montrent qu'il y a toujours suffisamment de place pour une croissance vivante. Nous avons fait de nombreuses expériences de ce genre également en 2003. Même si la culture du «terreau» sur les marchés internationaux a demandé des efforts incessants à nos collaborateurs, notre travail a porté ses fruits. C'est pourquoi nous ferons tout notre possible à l'avenir pour identifier ou créer des niches dans lesquelles nous pourrions dégager des plus-values pour nos clients.

## Environnement

Nous sommes parvenus à faire fructifier un sol aride

*Gut vorangehen kommt - für die Fortschritte. Ich habe von dieser Zeit ein schönes Beispiel.*

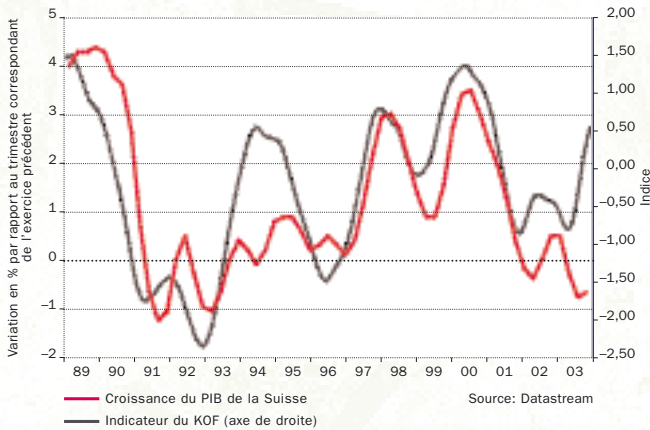
«... il n'est jamais trop tard pour faire des progrès.»

Extrait d'une lettre écrite par Paul Klee en 1939

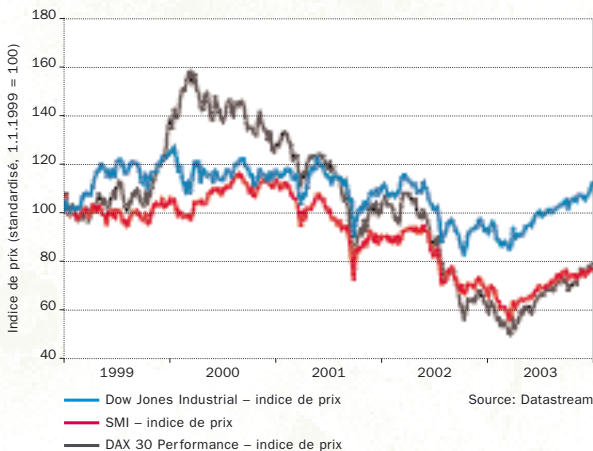


Flours en pierre, Paul Klee, 1939

## PIB helvétique: une relance après la double récession? l'indicateur du KOF est orienté à la hausse



## Après trois ans de baisse, les actions ont encore reculé jusqu'en mai avant de se redresser



## Les interventions de la Banque du Japon sur le USD ont fait reculer les taux d'intérêt américains et poussé l'EUR à la hausse



**Après un exercice 2002 décevant, l'environnement du marché paraissait difficile au début de la période sous revue, mais a ensuite évolué de manière de plus en plus positive.**

Durant le premier trimestre 2003, les conflits au Proche-Orient ont eu une incidence négative sur les marchés financiers internationaux et fait obstacle à la relance conjoncturelle. Les marchés dynamiques d'Asie ont été durement touchés par la pneumonie atypique SARS. La retenue et l'incertitude ont alors dominé les marchés et sensiblement réduit les activités dans de nombreux domaines.

L'espoir que l'inquiétude qui entravait la croissance cède le pas à un climat plus favorable aux investissements a poussé les cours boursiers à la hausse dès la fin de la guerre en Irak. Jusqu'au deuxième trimestre 2003, la reprise n'a cependant pas été confirmée par les chiffres économiques. Au mois de juin, les banques centrales du monde entier ont réagi en abaissant leurs taux d'intérêt dans le dessein de se protéger contre la déflation. La confiance dans l'économie n'a été restaurée que par les interventions conséquentes des instituts monétaires.

Les indicateurs conjoncturels se sont finalement redressés durant le deuxième semestre, confirmant ainsi les espoirs qui avaient germé sur les marchés financiers depuis la fin de la guerre en Irak. Soutenus par les impulsions fiscales et la politique de taux bas, les Etats-Unis ont enregistré une croissance remarquable durant le

troisième trimestre. La reprise américaine s'est ensuite propagée au Japon et à l'Europe dans le courant du quatrième trimestre. On peut donc partir de l'hypothèse que la relance économique se poursuivra en 2004 en dépit des risques existants.

**Conjointement avec les autres banques suisses, nous nous efforçons de protéger notre place financière contre une utilisation abusive par des fonds provenant d'activités criminelles.**

Pour les banques, l'environnement international est caractérisé par un renforcement de l'arsenal réglementaire. Simultanément, la législation est adaptée toujours plus rapidement. Avec l'ordonnance de la Commission fédérale des banques sur le blanchiment d'argent entrée en vigueur au milieu de 2003 et la révision de la Convention relative à l'obligation de diligence des banques, les établissements financiers helvétiques développent leurs standards déjà élevés en comparaison internationale concernant par exemple le devoir de diligence, ceci dans le dessein de protéger la place financière suisse contre une utilisation abusive par des fonds provenant d'activités criminelles ou terroristes.

Les thèmes de l'amnistie fiscale et du secret bancaire sont toujours d'actualité en Suisse. Quelques Etats européens veulent rapatrier des capitaux en décrétant une amnistie fiscale ou taxer eux-mêmes les produits réalisés par leurs citoyens à l'étranger. La Suisse n'a pas l'intention de s'opposer à ces efforts légitimes, mais maintient néanmoins le secret bancaire. Jusqu'ici, des solutions pragmatiques ont pu être trouvées dans tous les cas.

Entretenir les relations avec la clientèle est une tâche exigeante et complexe. Pour s'en acquitter avec succès, il faut sans cesse trouver et tester de nouvelles voies. Ce faisant, il est tout à fait possible d'en arriver à des actes de «destruction créatrice» comme dans cette œuvre, car il n'est pas possible d'innover en s'écartant simplement de la voie imposée; il faut casser les schémas de pensée et de comportement habituels. Considéré de ce point de vue, le «Labyrinthe détruit» de Paul Klee peut être compris comme une incitation à traiter les marchés en perpétuelle mutation et les besoins changeants des clients de manière ouverte et flexible afin de trouver des solutions optimales.

## Private Banking

# Innover en se détournant des schémas de comportement habituels

«Nous devons maintenant nous adapter avec une certaine souplesse...»

Extrait d'une lettre écrite par Paul Klee en 1932



Labyrinthe détruit, Paul Klee, 1939



**Conrad P. Schwyzer, Heinz D. Zimmer**

**Eric G. Sarasin, Peter Fischer**

**Des experts indépendants ont  
attribué la note «summa cum laude»  
à nos prestations**

La qualité élevée de nos prestations de conseil a été confirmée par un test comparatif réalisé en 2003 par les Editions Elite en collaboration avec le quotidien «Die Welt». Parmi les gérants de fortune testés, notre banque s'est classée au premier rang dans les domaines du

**La qualité de nos conseils, la proximité avec la clientèle, la transparence des produits et l'offre de produits spéciaux ont été évalués très favorablement.**

conseil, de la maîtrise du risque et de l'offre destinée à la clientèle privée. Les résultats se fondent sur l'évaluation de questionnaires et plus de 1000 entretiens de conseil menés incognito par les journalistes financiers des Editions Elite avec 173 gérants de fortune en Allemagne, en Suisse, en Autriche, au Liechtenstein et au Luxembourg. La note globale «summa cum laude» extrêmement réjouissante obtenue par notre établissement découle d'excellentes appréciations dans les domaines de la qualité du conseil, de la proximité avec la clientèle, de la transparence des produits et de l'offre de produits spéciaux. Grâce à nos progrès continuels, nous sommes parvenus à améliorer encore notre appréciation par rapport à l'exercice précédent pour nous hisser au premier rang du classement actuel.

**En 2003, nous avons élargi notre gamme de produits de manière ciblée afin de tenir encore mieux compte des besoins individuels de nos clients et de l'environnement du marché.**

Notre structure d'organisation n'a pas subi de modifications importantes en 2003. Le service à la clientèle personnalisé offert à Bâle, Zurich, Genève et Lugano est toujours structuré en fonction des besoins spécifiques de la clientèle suisse et étrangère. Une unité d'affaires spéciale qui a été très performante en 2003 également est chargée du suivi des gérants de fortune externes. La création de l'équipe Focus, qui propose des produits et des prestations sur mesure aux clients dont le patrimoine est restreint, constitue une innovation.

Au cours de l'exercice sous revue, le secteur d'activité Private Banking a perdu plusieurs mandats. Malgré ces retraits qui sont notamment imputables à des partages de mandats et à des héritages importants, les fonds gérés par le groupe ont augmenté de 2,1 % à 20,2 milliards de francs.

Comme par le passé, nos compétences de base résident dans la gestion de fortune adaptée aux besoins individuels de la clientèle, dans le cadre de laquelle nous administrons les fonds qui nous sont confiés dans diverses monnaies et selon différentes stratégies.

Le département Private Banking propose depuis peu un nombre croissant de produits non traditionnels comme les produits structurés et les placements alternatifs. En conséquence, d'autres hedge funds et fonds immobiliers ont été ajoutés à l'univers de fonds de la banque. Nous sommes ainsi en mesure de répondre encore mieux aux besoins de nos clients. Face aux changements intervenus au niveau réglementaire, nous avons en outre étoffé

notre offre de produits et de prestations prenant en compte les aspects fiscaux et successoraux. Un produit d'assurance vie a par exemple été développé avec des partenaires de l'Union européenne.

**Face aux changements intervenus sur le plan réglementaire, nous avons encore étoffé notre offre dans les domaines des conseils fiscaux et en matière de successions, de la planification financière et de la prévoyance.**

Notre offre dans les domaines des conseils fiscaux et en matière de successions, de la planification financière et de la prévoyance, des fondations et des trusts a également été enrichie durant l'exercice sous revue. En outre, nous proposons toujours à nos clients des prestations particulières comme le Trading Advisory ou notre «Prime Fund Selection», laquelle sélectionne les meilleurs fonds sur la base de critères constants, indépendamment du promoteur. Grâce aux portefeuilles de fonds gérés, nous obtenons une diversification raisonnable également pour les clients qui disposent d'un patrimoine plus modeste.

Nous sommes bien positionnés pour 2004. Nous continuerons de nous focaliser sur le suivi personnalisé de nos clients en leur proposant des solutions innovatrices adaptées à leurs besoins individuels. Nous nous attacherons à préserver et à augmenter la qualité de nos prestations afin de compter également à l'avenir parmi les principales banques privées helvétiques et de répondre aux exigences élevées de notre clientèle.

En 2003, nous avons réalisé des progrès notables en ce qui concerne la consolidation de notre groupe international. Les sociétés implantées à Guernesey, au Luxembourg, à Hongkong et à Singapour développent de manière pratiquement autonome leurs propres concepts personnalisés pour une gestion de fortune globale. Grâce à cette structure – comparable à la perception acoustique de la polyphonie – nous sommes très proches de notre clientèle.

Simultanément, l'entière responsabilité du succès commercial de ces mesures est déléguée à chaque unité d'affaires. Cette combinaison de liberté et de responsabilité propre crée des conditions idéales pour pouvoir exploiter pleinement le potentiel des marchés.

## International Private Banking

# Une proximité de la clientèle optimale grâce à nos concepts «polyphoniques»

«Je suis donc un peintre et, qui plus est,  
un peintre touché par la grâce.»

Extrait d'une lettre écrite par Paul Klee en 1939



Polyphonie, Paul Klee, 1932

## International Private Banking



**Guido van Berkel, Marc Tomchek**

**Simon Ruckert, Victor den Hoedt**

**Susan Havermans**

## **D'importants défis ont été relevés en 2003**

L'exercice sous revue s'est révélé particulièrement exigeant pour nos bases à l'étranger. Nos diverses succursales sont malgré tout parvenues à optimiser et à développer leur gamme de produits et de prestations tout en garantissant à nos clients un niveau de qualité élevé.

**Compte tenu de la situation concurrentielle et de la politique de l'UE, nous avons pris la décision stratégique de nous concentrer désormais sur les affaires bancaires institutionnelles à Guernesey.**

**Guernesey:** Dans les îles anglo-normandes, le secteur bancaire a pâti non seulement de la forte concurrence d'autres centres financiers, mais aussi des tentatives de l'Union européenne d'endiguer l'afflux de capitaux vers cette destination. Après avoir soigneusement pesé les avantages et les inconvénients des diverses options stratégiques, nous avons pris la décision de suspendre nos activités de banque privée à Guernesey à la fin de 2003. Nous nous concentrons désormais sur les affaires bancaires institutionnelles. Certaines activités complémentaires ont par ailleurs été délocalisées à la Banque Sarasin Benelux SA. Malgré ces changements, un grand nombre de nos clients ont décidé de maintenir leur relation bancaire avec notre succursale au Luxembourg ou avec l'un de nos lieux d'activité en Suisse.

**Hongkong et Singapour:** Dans nos deux bases asiatiques, les affaires bancaires ont stagné pendant plusieurs mois en raison de la pneumonie atypique SARS. Cette épidémie a réduit l'intérêt des investisseurs à un minimum. Des considérations liées à la diversification ont par ailleurs poussé certains clients à partager leurs mandats, ce qui se reflète en fin de compte dans une diminution de la masse sous gestion. Nos collaboratrices et collaborateurs ont néanmoins gardé confiance durant cette période difficile et ont offert à nos clients la qualité de service habituelle.

Grâce à la collaboration fructueuse avec Rabobank International et le groupe Robeco ainsi qu'à une meilleure compréhension des souhaits et des besoins de nos clients, nous sommes parvenus à étoffer encore notre offre durant l'exercice sous revue. Ces efforts se sont traduits par une évolution positive de la masse sous gestion, en particulier durant la deuxième moitié de l'année. L'objectif de croissance visé a ainsi pu être atteint au quatrième trimestre 2003.

**Nous comptons avec une forte croissance des affaires de banque privée en Asie. Nos bases de Singapour et d'Hongkong profiteront de cette évolution positive.**

Les développements qui influencent le marché off-shore européen contribueront vraisemblablement à stimuler les activités de banque privée en Asie. Singapour devrait occuper une position clé dans cette évolution. C'est pourquoi nos bases asiatiques se préparent à jouer un rôle important lors de la mise à disposition de prestations dans le cadre du processus de migration attendu.

**Luxembourg:** Au début de l'exercice sous revue, l'effectif du personnel de la Banque Sarasin Benelux S.A. a été réduit de 25 % en raison de l'évolution défavorable des marchés en 2002 et des perspectives peu réjouissantes pour 2003. Notre base de clients est en revanche restée inchangée par rapport aux années précédentes. Le profil de placement se présentait comme suit: environ 75 % de nos clients ont investi dans des placements monétaires et des fonds de placement, alors que 25 % d'entre eux ont acquis des actions et des obligations.

**Le siège de Luxembourg et ses infrastructures optimisées joueront un rôle important dans notre stratégie d'expansion européenne.**

Dans le courant de 2003, notre succursale de Luxembourg a achevé avec succès l'optimisation de ses infrastructures. Elle est désormais parfaitement équipée pour jouer un rôle clé dans la stratégie d'expansion européenne de la Banque Sarasin.

Au Luxembourg, les mesures annoncées par les gouvernements européens n'ont pas donné lieu à un rapatriement massif de capitaux, contrairement à ce qui s'est produit à Guernesey. Nous observons toutefois une nette diminution du nombre d'ouvertures de comptes et allons tout mettre en œuvre pour contrer cette évolution.

Bien avant que l'on puisse songer à récolter, il est indispensable d'investir de manière prévoyante, mais aussi de s'occuper patiemment des boutures. Les premiers signes de réussite se manifestent dès l'éclosion des premiers bourgeons. Il en va de même sur les marchés financiers internationaux: les périodes de croissance sont suivies de phases de stagnation ou même de repli, comme nous l'avons expérimenté ces dernières années. Mais depuis le deuxième semestre 2003, les indicateurs signalant le retour d'un climat plus favorable se multiplient, même si ce n'est que de manière contenue. Le tableau intitulé «Parabole de la floraison» reflète aussi une tendance haussière: les éléments porteurs sont orientés vers le haut, des formes simples illustrent la quête de l'essentiel. Un tel comportement est typique pour notre département Institutional Banking. Sans nous laisser troubler, nous explorons les potentiels de succès, saisissons les chances qui s'offrent et exploitons chaque avantage compétitif.

## Institutional Banking

# La floraison est la première étape du développement

«De nouvelles voies – parabole de la création.»

Extrait d'une lettre écrite par Paul Klee en 1939



Parabole de la floraison, Paul Klee, 1938



**Franz K. von Meyenburg, Urs Chicherio**  
**Hans Keist, Andreas Knörzer**  
**Guy Monson, Urs Müller**  
**Daniel Scheibler**



**Corporate Finance: Christian Lubicz**

## **Le développement de nombreux produits novateurs s'est révélé payant**

La diminution de la capacité à prendre des risques de nombreux investisseurs institutionnels, et en particulier des caisses de pension et des assurances, qui s'explique par la baisse prolongée des actions, a fréquemment conduit à une réorientation de la stratégie de placement. La conscience plus élevée du risque et des coûts a favorisé la réunion d'éléments de patrimoine gérés par des tiers et renforcé la tendance à mieux diversifier les placements (en particulier dans le secteur immobilier, sur les marchés émergents et dans le segment des placements alternatifs).

**La conscience plus élevée du risque et des coûts ainsi qu'une modification du comportement des investisseurs ont entraîné la perte de plusieurs mandats. Les départs ont cependant été compensés par les bons résultats obtenus dans le domaine des acquisitions.**

Ces tendances se sont manifestées sous la forme d'un taux de fluctuation supérieur à la moyenne des mandats de gestion de fortune. Les retraits de capitaux enregistrés durant l'exercice sous revue ont été contrebalancés par une excellente performance dans le domaine des acquisitions, lesquelles ont permis de compenser en grande partie les départs. Les fonds gérés par le département Institutional Banking ont augmenté de 594 millions de francs (+6,3% à près de 10 milliards par rapport au début de l'année).

Nous avons continué d'innover sans relâche dans le domaine du développement de produits. Les deux premiers fonds institutionnels investis respectivement en actions suisses et américaines ont été lancés au début du mois de décembre. Ainsi, les investisseurs autres que les caisses de pension ont désormais aussi la possibilité de participer à un portefeuille largement diversifié et géré de manière professionnelle, comme les caisses de pension peuvent le faire depuis longtemps avec notre fondation d'investissement. D'autres fonds institutionnels viendront compléter notre gamme dans le courant du premier semestre 2004. Dans le segment des placements alternatifs, nous avons à nouveau dégagé des produits substantiels avec une gamme de produits élargie.

**La demande est soutenue dans le segment de la gestion de fortune durable: le montant des capitaux provenant de l'étranger a progressé à plus d'un milliard de francs.**

Dans le domaine de la gestion de fortune classique, le processus de placement basé sur ScoreCards a donné de bons résultats. Le développement conséquent de notre concept apportera à nouveau des améliorations en 2004. Nous avons enregistré une demande réjouissante dans le segment de la gestion de fortune durable, où les valeurs patrimoniales provenant de l'étranger ont progressé à plus d'un milliard de francs. Un fonds en obligations spécifique a en outre été lancé pour ce groupe de clients, le but étant d'offrir également aux investisseurs qui ne souhaitent pas prendre de risques la possibilité de gérer leur patrimoine selon le principe de la durabilité.

Divers produits de niche ont profité de la demande accrue d'une meilleure diversification (Sarasin EmergingSar, SaraSelect, Sarasin EquiSar, couverture dynamique des obligations en CHF). Les portefeuilles

«Global Balanced», «Global Thematic Equity» et «Emerging Markets» ont réalisé une performance réjouissante en 2003. Ce résultat confirme le bien-fondé du concept de placement thématique mis en œuvre avec succès par notre société affiliée de Londres.

Dans le segment du négoce, les chiffres d'affaires sont restés faibles, ce qui a conduit à une stagnation, voire à un déclin du produit des courtages dans le segment de la vente de titres. Bien qu'elle ait contribué à réduire les risques liés au règlement des transactions, l'introduction, à la fin mai, d'une contrepartie centrale par Virt-x a aussi engendré des manques à gagner. Le département d'ingénierie financière a lancé divers nouveaux produits, ce qui lui a permis d'augmenter sensiblement ses recettes par rapport à l'exercice précédent. Dans le segment du négoce d'obligations, l'exercice sous revue a été marqué par une réorganisation et une concentration des activités. Notre société affiliée Sarasin International Securities Ltd dont le siège est à Londres a été fermée, le négoce d'obligations en monnaies étrangères a été transféré de Londres à Zurich, et les affaires d'émissions en francs suisses ont été déplacées de Bâle à Zurich.

**Grâce à son indépendance et à son expérience, l'équipe de Corporate Finance active pour Sarasin a mené à bien des transactions de fusion et acquisition ainsi que des restructurations.**

Les résultats dégagés par l'équipe de Corporate Finance active pour Sarasin depuis 2001 sont réjouissants. Ce team a atteint les objectifs visés malgré l'environnement très difficile. Son indépendance et sa vaste expérience lui permettent de mener à bien essentiellement des transactions de fusion et d'acquisition, mais aussi des restructurations d'entreprises cotées.

Tout comme la timbale – que l'on perçoit plus qu'on ne l'entend – donne couleur et dynamisme à la musique, nos gérants de fonds détectent les tendances et anticipent les évolutions à court et à long terme des marchés; ils élaborent des stratégies et des tactiques prometteuses en fonction des développements économiques. Pour obtenir l'effet souhaité par le compositeur, le musicien ne doit pas manquer ses attaques. De même, les responsables de nos fonds de placement doivent être capables de choisir intuitivement le bon moment pour intervenir sur le marché, même si l'analyse leur livre des indications à ce sujet. En 2003, les deux approches étaient aussi importantes l'une que l'autre: la combinaison de calculs fondés sur des bases rationnelles et d'une sensibilité exercée nous a permis d'obtenir des résultats remarquables dans un environnement incertain et changeant.

## Fonds de placement

# Le succès dépend de la capacité d'anticiper l'évolution des marchés

«Cela nécessite une disposition permanente  
à profiter du moment favorable.»

Extrait d'une lettre écrite par Paul Klee en 1939



Timbalier, Paul Klee, 1940

## Fonds de placement



**Rolf M. Wittendorfer, Christoph Fuchs**

**Nils Ossenbrink, Jürg Peng**

**Marco Weber**

## **Un partenaire éminent pour la distribution indépendante de fonds**

Le département Fonds de placement est responsable non seulement des produits qui composent la gamme de fonds Sarasin, mais aussi de la vente de ces produits par des partenaires de distribution et de coopération indépendants. Grâce à l'introduction précoce du compte de parts de fonds Sarasin et à l'extension de ce concept aux fonds de tiers, nous avons une longueur d'avance en termes de savoir-faire dans le domaine de l'administration et de la gestion de ces produits. Ces compétences de base ont encore été considérablement développées durant l'exercice sous revue. Avec le rachat de la Direkt Anlage Bank (Suisse) SA, nous sommes devenus le premier fournisseur de prestations dans le domaine de la distribution de fonds et pouvons résoudre tous les problèmes en relation avec le traitement des transactions en parts de fonds et la tenue de comptes de parts de fonds. En outre, l'introduction d'un logiciel de pointe dans le domaine de la tenue des comptes de parts de fonds au milieu de 2003 nous a apporté des avantages compétitifs supplémentaires.

**Notre savoir-faire et notre logiciel de pointe pour la tenue des comptes de parts de fonds nous ont apporté des avantages compétitifs également en 2003.**

Parallèlement à ces améliorations techniques, nous avons également développé le domaine de l'analyse de fonds de tiers. Nous offrons aujourd'hui de nombreux «portefeuilles de fonds gérés» qui tiennent compte de la capacité au risque variable des investisseurs.

FORTUNE DU FONDS EN CHF	31.12.2003	31.12.2002	Variation en %
<b>FONDS SUISSES</b>	<b>875 557 755</b>	<b>636 190 339</b>	<b>37,63</b>
SaraSwiss	377 325 253	300 259 200	25,67
SaraSelect	259 429 704	124 616 989	108,18
SaraFlex	50 631 574	42 349 141	19,56
SaraBond	153 350 237	168 965 010	-9,24
SaraPro Inst. Fd. Swiss Equities	23 548 815	-	-
SaraPro Inst. Fd. Equities North America	11 272 172	-	-
<b>FONDS LUXEMBOURGEOIS</b>	<b>3 752 754 984</b>	<b>3 023 812 790</b>	<b>24,11</b>
Sarasin BlueChipSar	248 531 880	206 711 509	20,23
Sarasin EquiSar	244 679 504	161 908 721	51,12
Sarasin EuropeSar	161 142 049	146 527 867	9,97
Sarasin TecSar	140 777 441	120 534 413	16,79
Sarasin WebSar	72 321 906	67 654 859	6,90
Sarasin ValueSar Equity	142 243 104	94 761 147	50,11
Sarasin EmergingSar	382 936 009	198 788 849	92,63
Sarasin EmergingSar-Asia	59 972 903	25 555 211	134,68
Sarasin HealthSar	17 892 929	15 753 738	13,58
Sarasin GlobalSar (CHF)	812 976 071	748 665 566	8,59
Sarasin GlobalSar (EUR)	246 064 267	189 521 742	29,83
Sarasin OekoSar Portfolio	319 794 159	277 399 094	15,28
Sarasin SwissMix	41 889 675	47 572 971	-11,95
Sarasin BondSar World	561 155 180	500 933 444	12,02
Sarasin BondSar Swiss Franc	55 232 334	38 280 991	44,28
Sarasin BondSar Euro	103 457 857	95 578 544	8,24
Sarasin BondSar US Dollar	44 722 133	42 646 300	4,87
Sarasin BondSar US Dollar Opportunity	56 064 985	45 017 824	24,54
Sarasin Sustainable Bond Euro	40 900 600	-	-
<b>FONDS DOMICILIÉS À GUERNESEY</b>	<b>898 740 601</b>	<b>730 321 485</b>	<b>23,06</b>
GlobalSar-Sterling	418 974 397	335 966 812	24,71
GlobalSar-Dollar	149 056 000	125 506 252	18,76
EquiSar Guernsey	247 636 222	215 406 634	14,96
EquiSar Guernsey Dollar	22 363 393	14 496 901	54,26
Income Portfolio	60 710 590	38 944 886	55,89
<b>FONDS ANGLAIS</b>	<b>295 754 678</b>	<b>244 207 346</b>	<b>21,11</b>
Alpha Charity Fund	61 442 040	46 429 077	32,34
EquiSar (GB)	187 898 231	152 721 286	23,03
GlobalSar Balanced Fund	41 113 479	36 764 666	11,83
WebSar (GB)	-	6 239 130	-100,00
Global Health	-	2 053 187	-100,00
Income Portfolio Fund	5 300 928	-	-
<b>FONDS FRANÇAIS</b>	<b>153 559 493</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
FCP Sarasin Expertise Actions Europe	36 875 308	-	-
FCP Sarasin Euro Mid-Caps Expansion Durable	1 919 156	-	-
FCP Sarasin Europe Expansion Durable	11 506 522	-	-
FCP Sarasin Expertise Crédit CT	46 989 694	-	-
FCP Sarasin Expertise Euro Oblig.	33 686 259	-	-
FCP Sarasin Expertise Inter Convertibles	22 582 554	-	-
<b>FONDS LUXEMBOURGEOIS DE RABOBANK</b>	<b>49 582 383</b>	<b>44 131 595</b>	<b>12,35</b>
Rabobank Holland Fund – Dutch Equity Fund	33 186 522	28 895 429	14,8
Rabobank Holland Fund – Dutch Bond Fund	10 452 379	10 486 081	-0,32
Rabobank Select Fund – Select Equity	5 943 482	4 750 085	25,12
<b>LABELS DE FONDS PRIVÉS LUXEMBOURGEOIS</b>	<b>296 299 677</b>	<b>256 204 311</b>	<b>15,65</b>
Sarasin Multi Label SICAV – RM Growth Fund	62 347 379	59 732 132	4,38
Sarasin Multi Label SICAV – New Energy Fund (EUR)	6 821 881	6 030 384	13,13
Sarasin Multi Label SICAV – auxvita	-	10 826 990	-100,00
Sarasin Multi Label SICAV – Monti Harvest Fund	50 412 547	46 939 230	7,40
Sarasin Multi Label SICAV – Swiss Small & Midcap	79 934 087	46 904 632	70,42
Sarasin Multi Label SICAV – Master Selection CHF	85 512 175	77 892 084	9,78
Sarasin Multi Label SICAV – Master Selection EUR	11 271 608	7 878 861	43,06
<b>LABELS DE FONDS PRIVÉS SUISSES</b>	<b>548 002 852</b>	<b>582 275 084</b>	<b>-5,89</b>
CB-Accent Income Fund (CHF)	32 357 471	31 309 864	3,35
CB-Accent Income Fund (EUR)	37 202 092	38 044 677	-2,21
CB-Accent Income Fund (USD)	5 684 350	5 528 858	2,81
CB-Accent Money Market Fund (CHF)	47 931 273	90 130 211	-46,82
CB-Accent Money Market Fund (EUR)	349 554 639	324 180 527	7,83
CB-Accent Money Market Fund (USD)	75 273 027	93 080 947	-19,13
<b>FORTUNE TOTALE DES FONDS DE PLACEMENT</b>	<b>6 870 252 423</b>	<b>5 517 142 952</b>	<b>24,53</b>

Les diverses distinctions obtenues en 2003 montrent que nous réussissons non seulement dans le domaine de la vente et du traitement des fonds de tiers, mais que nous offrons aussi une gamme très appréciée de fonds Sarasin. Lipper nous a décerné le prix du «meilleur groupe suisse en 2003», alors que Standard & Poors (S&P) nous a attribué le prix spécial du «groupe ayant le plus progressé» et nous classe au 2<sup>e</sup> rang dans la catégorie des «grands groupes sur un an». En ce qui concerne les distinctions européennes de S&P, Sarasin figure au 2<sup>e</sup> rang dans la catégorie «meilleur groupe spécialisé» sur douze mois. En Angleterre, le fonds Sarasin BondSar Euro a également été primé par S&P et se classe au 1<sup>er</sup> rang dans la catégorie «fonds à rémunération fixe en EUR»; en Italie, les deux fonds Sarasin «EmergingSar Asia» et «SwissMix» se sont hissés au 1<sup>er</sup> rang dans la catégorie correspondante. EmergingSar a en outre obtenu un rating de 5 étoiles par Morning Star.

Enfin, Sarasin-Expertise AM à Paris a également obtenu un premier prix dans son domaine spécialisé des emprunts convertibles internationaux. Nous allons continuer de développer nos activités de fonds en France par l'intermédiaire de cette société affiliée reprise en mars 2003. Simultanément, cette société de gestion de fortune servira de plate-forme pour le développement des activités de banque privée on-shore. Notamment grâce à un partenariat avec le groupe néerlandais Rabo Robecco, nos fonds luxembourgeois sont désormais aussi homologués aux Pays-Bas et autorisés à la vente au public depuis décembre 2003.

De nouvelles voies ont été ouvertes avec le développement d'un certificat avec garantie du capital basé sur le fonds Sarasin GlobalSar. Ce produit lancé en collaboration avec Rabo International combine pour la première fois chez Sarasin le concept du fonds de placement avec notre savoir-faire dans le domaine des produits structurés. Le remboursement du capital après 5 ans est couvert par une garantie de Rabo Bank (rating AAA).

**Les certificats avec garantie du capital basés sur GlobalSar combinent pour la première fois le concept du fonds de placement avec notre savoir-faire dans le domaine des produits structurés.**

Le Personal Banking s'adresse à un segment de clients qui complète de manière idéale les activités existantes dans le domaine de la vente de fonds et des affaires de banque privée. Le Personal Banking propose des produits d'investissement standardisés, parmi lesquels on trouve notamment une vaste sélection de fonds de placement de la Banque Sarasin, du groupe Robecco ainsi que de promoteurs tiers choisis. Au cours de l'exercice sous revue, l'offre de produits et de prestations a été complétée et une stratégie de communication efficace a été définie et mise en œuvre. Les conditions sont ainsi réunies pour nous permettre de développer dès 2004 nos activités de prospection et d'acquisition dans ce segment.

Le jeu d'échecs montre clairement que les possibilités d'action sont pratiquement illimitées même sur un terrain restreint. Tout ne dépend donc pas seulement des «conditions cadres», mais aussi d'une pensée créative et stratégique. Le département Logistique relève ce défi quotidiennement; sa tâche consiste à anticiper les scénarios de demain au plus près de la réalité et de les intégrer précocement dans des solutions et des systèmes qui devront être utilisables en temps utile par les services centraux, opérationnels et informatique. Comme dans le jeu d'échecs, les conséquences possibles de chaque coup doivent être analysées avec soin. L'objectif est toujours la synthèse de pôles contraires, c'est-à-dire la planification stratégique et la créativité. Nos efforts dans ce sens se sont à nouveau révélés payants en 2003, puisque nous sommes parvenus à développer et à optimiser la structure d'organisation existante à la plus grande satisfaction des utilisateurs.

## Logistique

L'objectif est la synthèse d'une pensée créatrice et stratégique

Exemple tiré du catalogue des œuvres de Paul Klee



Superéché, Paul Klee, 1937



**Andreas R. Sarasin, Rolf Bühler  
Georges Roten, Julius Zürcher**

## **Nous avons atteint des objectifs intermédiaires ambitieux sur la voie en direction du sommet**

Pour le département Logistique, l'exercice 2003 était placé sous le signe du changement et de la nouveauté. Il a en effet fallu coordonner et achever dans les délais quatre grands projets informatiques en Suisse. Mis à part le passage à Windows XP et la migration des systèmes d'information sur la nouvelle plate-forme IS-Slider, nous sommes parvenus à intégrer la Direkt

**L'exploitation du nouveau système informatique Avaloq à l'échelon de la banque dans son ensemble a pu démarrer après une phase de préparation d'à peine 13 mois.**

Anlage Bank (Suisse) SA dans notre système en moins de deux mois. La mise en service du nouveau système informatique Avaloq (projet SaraSwitch) a ensuite exigé beaucoup de travail de la part de tous les secteurs du département Logistique. La première partie du nouveau système était opérationnelle dès l'été 2003 après l'intégration des affaires de fonds. L'introduction d'Avaloq à l'échelon de la banque dans son ensemble a en revanche constitué un défi de taille. En dépit de la grande diversité des tâches, la production a pu démarrer après une phase de préparation de 13 mois seulement.

Le nouveau système informatique nous permettra d'offrir des avantages supplémentaires aux clients et de renforcer notre compétitivité dans le domaine de la logistique de traitement. Le fait que la mise en place du système n'a engendré qu'un coût modéré et que ce dernier couvrira les besoins de la banque pendant de nombreuses années mérité d'être souligné.

Rétrospectivement, SaraSwitch était bien plus qu'un grand projet informatique: il a permis à la banque de réfléchir aux processus et aux habitudes et de les améliorer où cela était nécessaire. D'autres étapes du projet seront réalisées en 2004.

Nous avons également modernisé l'infrastructure informatique dans nos lieux d'activité internationaux. Une nouvelle plate-forme satisfaisant à toutes nos exigences a été introduite en Asie. Dans nos filiales du Luxembourg, l'ancien système de e-commerce a été remplacé par le système existant. Au milieu de l'année, le groupe Sarasin a pu mettre en service une infrastructure de réseau commune qui garantit la sécurité d'Intranet et du système de messagerie électronique.

**Conformément à notre philosophie d'entreprise axée sur la durabilité, nous poursuivons des objectifs écologiques et sociaux tournés vers l'avenir.**

En automne 2003, nous avons réalisé pour la troisième fois depuis 1998 des semaines d'action sur le thème de l'énergie, lesquelles étaient destinées à nos collaborateurs des grands lieux d'activité en Suisse. Les diverses manifestations et offres d'informations ont suscité un écho positif et connu un taux de participation réjouissant.

Au fil des ans, notre philosophie d'entreprise accorde une place de plus en plus importante à la durabilité économique, qui est devenue la pierre angulaire de nos activités. Notre concept intègre des aspects sociaux et environnementaux. Un comité récemment constitué tient désormais compte de manière adéquate de ces composantes importantes de notre philosophie d'entreprise.

Depuis novembre 2003, ce comité dirige et coordonne les activités en qualité d'instance spécialisée à l'échelon du groupe pour les questions liées à la durabilité. Il a déjà défini des objectifs écologiques et sociaux de grande portée tournés vers l'avenir.

**Nos indicateurs de performance environnementale ont été révisés pour la première fois par des réviseurs externes, ce qui contribue à optimiser les processus de saisie et la qualité des données.**

Depuis 1996, la banque publie des indicateurs de performance environnementale. Ces chiffres renseignent sur la consommation d'eau et d'énergie, l'élimination des déchets et les déplacements professionnels. Les clients et les collaborateurs trouveront des informations sur les développements actuels de l'écologie d'entreprise dans le rapport environnemental<sup>1</sup>, publié par la Banque Sarasin pour la première fois en 2002 et qui paraîtra désormais chaque année. A l'avenir, les grands lieux d'activité hors de la Suisse seront également intégrés au processus de saisie des indicateurs. Le premier sera le Luxembourg en 2004, puis Singapour suivra en 2005. Nos indicateurs de performance environnementale ont en outre été révisés pour la première fois par Pricewaterhouse-Coopers. La certification par des réviseurs externes permet d'optimiser les processus de saisie et d'améliorer encore la qualité des données. Les indicateurs pour 2003 seront publiés en automne 2004.

<sup>1</sup> Le rapport environnemental 2002 publié séparément peut être consulté à l'adresse [www.sarasin.ch](http://www.sarasin.ch) (rubrique «A propos de Sarasin»).

Notre œil nous permet de nous focaliser sur un point, mais aussi de nous faire une vision d'ensemble. Chacune de ces deux manières de voir est importante en son temps. Pour élaborer, actualiser et surveiller des stratégies d'affaires, la vision d'ensemble est cependant prépondérante.

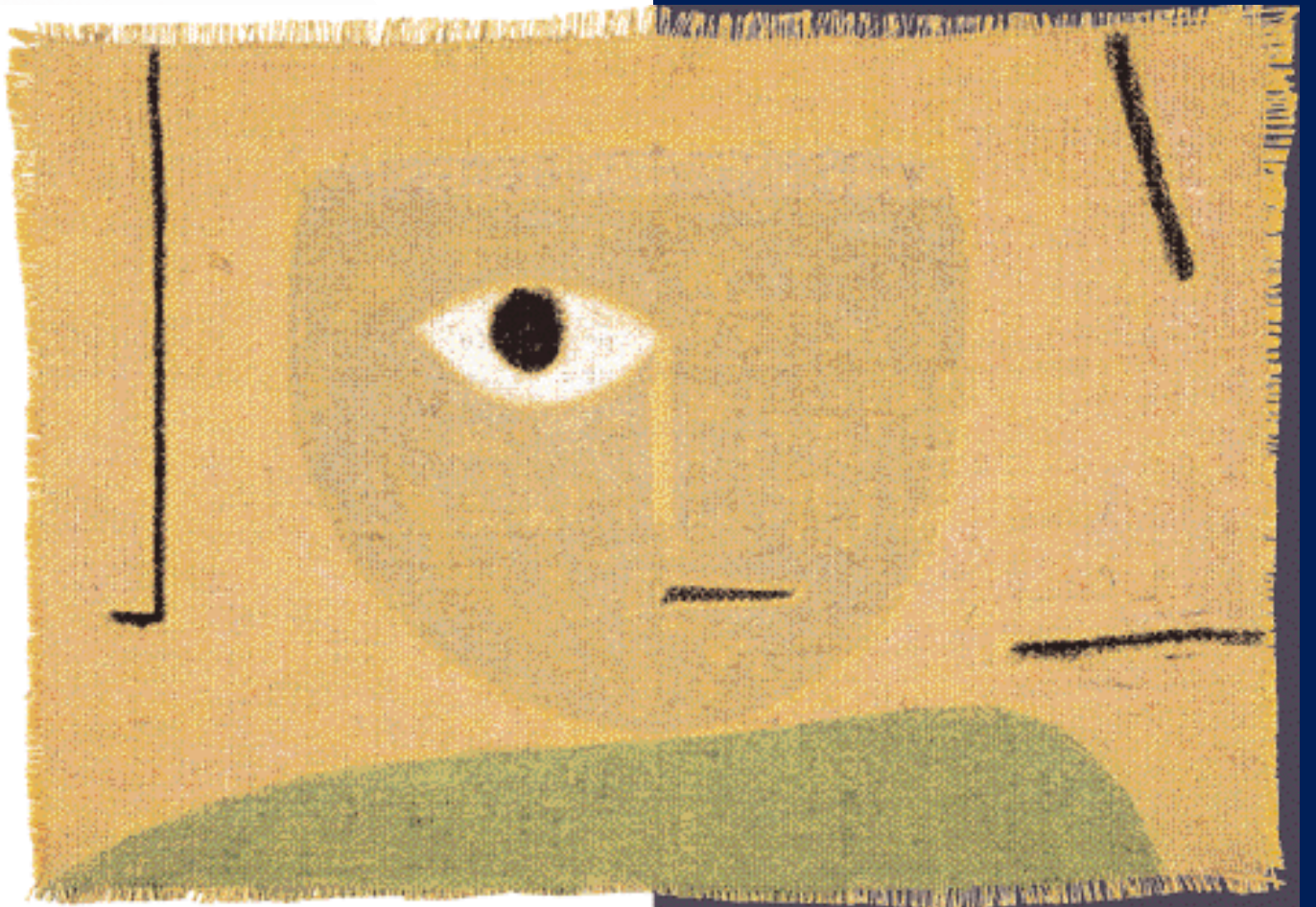
Nos états-majors soutiennent la direction de la banque dans tous ces domaines. Les champs d'activité les plus importants sont les services juridique et de conformité, les ressources humaines et la communication d'entreprise. Le développement des bases décisionnelles, l'exécution de tâches de coordination, la concentration du savoir, mais aussi la mise en évidence de grandes lignes au-delà des affaires courantes comptent parmi les autres tâches des états-majors.

## Etats-majors

# Une vision d'ensemble est l'alpha et l'oméga

«Le lien avec la réalité optique est très extensible.»

Aphorisme de Paul Klee, Nouvel-An 1932



L'œil, Paul Klee, 1938

## Etats-majors



**Markus Affolter, Benedikt Gratzl**  
**Hanspeter Wüst**

## **Notre responsabilité en tant qu'entreprise englobe l'intégration dans le contexte social**

**Ressources humaines:** En 2003, nos collaboratrices et collaborateurs ont été absorbés par l'achèvement des restructurations entreprises en 2002 et l'introduction du nouveau système informatique Avaloq (projet SaraSwitch). SaraSwitch a exigé de toutes les personnes concernées un engagement sans précédent et s'est traduit par une charge de travail considérable.

**Après la restructuration qui a notamment touché la Suisse, le Luxembourg et Londres, notre groupe compte encore 1110 collaborateurs, contre 1281 en 2002.**

Les mesures de restructuration ont conduit, sur une période d'un an et demi, à la suppression des 200 postes annoncés. Au sein du groupe, la Suisse, le Luxembourg et Londres ont été particulièrement touchés par ces mesures de compression du personnel. La restructuration a pu être achevée dans le courant de l'exercice sous revue. Le 31 décembre 2003, l'effectif du personnel se montait encore à 1110 personnes, contre 1281 à la fin de 2002.

En 2003, nous avons introduit un modèle hiérarchique ainsi qu'un règlement du personnel uniforme et transparent. Les nouvelles dispositions relatives au droit aux vacances et à la poursuite du versement du salaire en cas d'accident ou de maladie méritent d'être soulignées. Le règlement fait partie intégrante des contrats de travail fixes. Durant l'exercice écoulé, un groupe de travail a en outre préparé le changement de système de

la caisse de pension, lequel est passé de la primauté des prestations à la primauté des cotisations en janvier 2004.

Les possibilités de perfectionnement au niveau interne ont une nouvelle fois suscité un vif intérêt de la part de nos collaboratrices et collaborateurs. D'importants changements ont dû être apportés au programme de formation des apprentis en raison de la «réforme de la formation commerciale de base» décidée au plan national. Le suivi a été professionnalisé et correspond aux exigences des autorités. Au cours de l'exercice sous revue, nous avons encadré 22 apprentis, dont 3 ont achevé leur formation avec succès.

**En 2003, nous avons à nouveau parrainé le Swiss Indoors, l'événement sportif national le plus important dont le rayonnement dépasse largement nos frontières.**

**Communication d'entreprise:** Le chêne traditionnel avec la griffe Sarasin a été développé de manière conséquente pour devenir le signe distinctif international du groupe Sarasin et garantit une image uniforme dans l'esprit de notre identité corporative. Grâce à la collaboration avec des partenaires qui correspondent de manière idéale à notre identité, nos valeurs ont pu être communiquées au public par le biais d'activités de sponsoring. Durant l'exercice sous revue, nous avons à nouveau parrainé le Swiss Indoors – l'événement sportif national le plus important dont le rayonnement dépasse largement nos frontières – et avons poursuivi notre collaboration de longue date avec la Fondation Beyeler. Nous avons par ailleurs participé à des manifestations dans le domaine de la protection de l'environnement. Mis à part de nombreuses donations plus ou moins importantes, des membres de la direction et des

cadres ainsi que des collaborateurs accomplissent en outre inlassablement des tâches honorifiques au service de la collectivité.

**Service juridique et de conformité:** Les divers textes légaux approuvés en Suisse et à l'étranger durant l'exercice sous revue ont marqué de leur sceau les activités du service juridique et de conformité, engendrant au sein de la banque d'importants coûts et ajustements organisationnels.

**La révision de la Convention relative à l'obligation de diligence des banques a d'importantes conséquences au niveau financier et organisationnel.**

La révision de la Convention relative à l'obligation de diligence des banques (CDB 03) et l'ordonnance de la Commission fédérale des banques sur le blanchiment d'argent, laquelle prévoit une période de transition jusqu'au 30 juin 2004 pour procéder à certains changements, revêtent une importance particulière pour notre établissement. La prévention efficace des activités de blanchiment d'argent est assurément un élément crucial pour préserver la bonne réputation de la place financière helvétique. Pour satisfaire à ces réglementations, la banque a cependant besoin d'informations plus détaillées sur ses clients (profils de clients) et sur les transactions conclues par ces derniers, ce que notre clientèle a parfois de la peine à comprendre. Nous tenons à souligner que le groupe Sarasin a défini des normes très sévères en ce qui concerne la confidentialité et la protection des données, ceci afin d'éviter une utilisation abusive de telles informations.





## Introduction

Les principes et les règles appliqués par la Banque Sarasin & Cie SA en matière de gouvernement d'entreprise sont consignés dans les statuts<sup>1</sup>, le règlement d'exploitation et d'organisation ainsi que dans les règlements des comités du conseil d'administration. En accord avec les prescriptions en vigueur, ils sont régulièrement contrôlés et soumis pour décision au conseil d'administration, resp. à l'assemblée générale des actionnaires. Ces principes se fondent sur les directives et les recommandations consignées dans le «Code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d'entreprise» d'economiesuisse. En tant que banque de droit suisse, la Banque Sarasin & Cie SA est tenue de soumettre ses statuts ainsi que son règlement d'exploitation et d'organisation à la Commission fédérale des banques pour approbation.

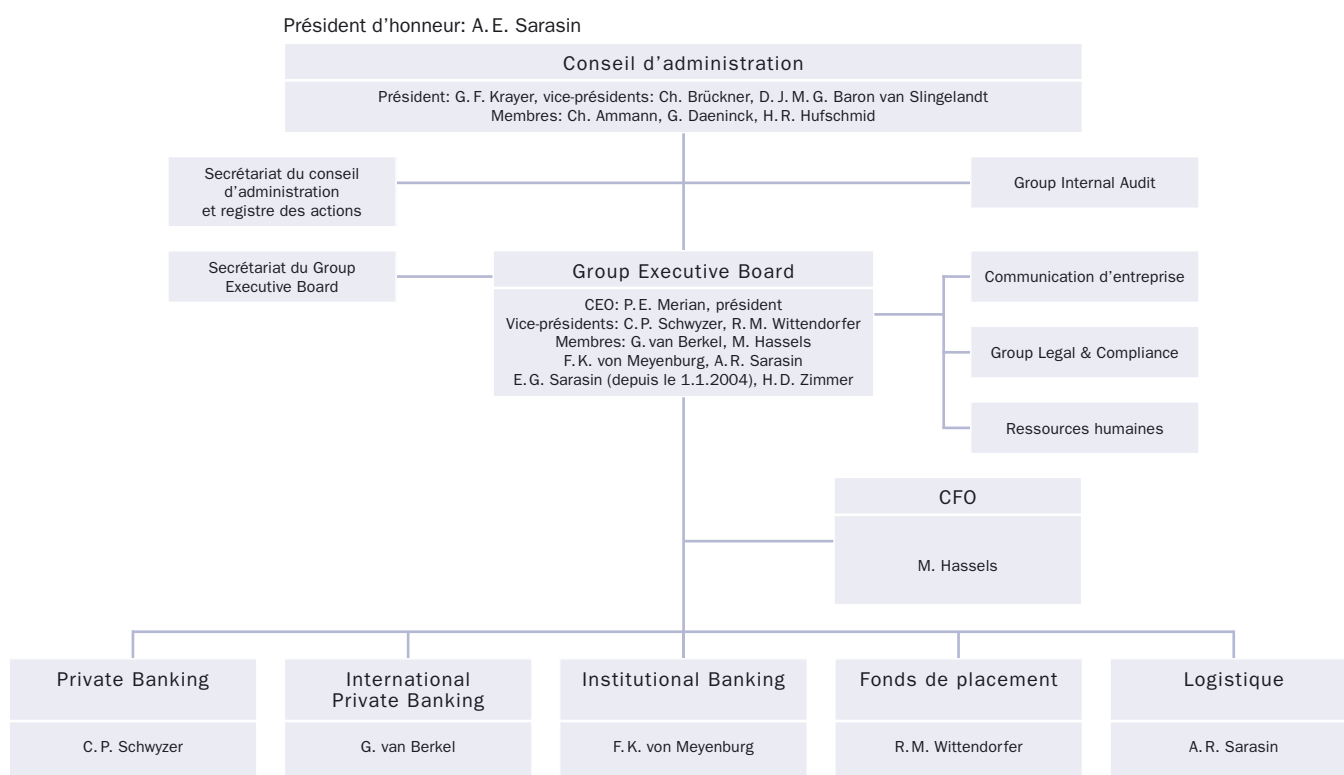
Le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise décrit les principes qui régissent la direction opérationnelle de la Banque Sarasin & Cie SA conformément à la directive concernant les informations relatives au Corporate Governance édictée par la SWX Swiss Exchange.

Selon la décision du conseil d'administration de la Banque Sarasin & Cie SA, Eric G. Sarasin a été élu le 1<sup>er</sup> janvier 2004 en qualité de nouveau membre du Group Executive Board, la direction suprême de la société. Toutes les données à la date de référence du 31 décembre 2003 et les chiffres qui se réfèrent à l'exercice 2003 dans son ensemble ne tiennent pas compte de cette nomination.

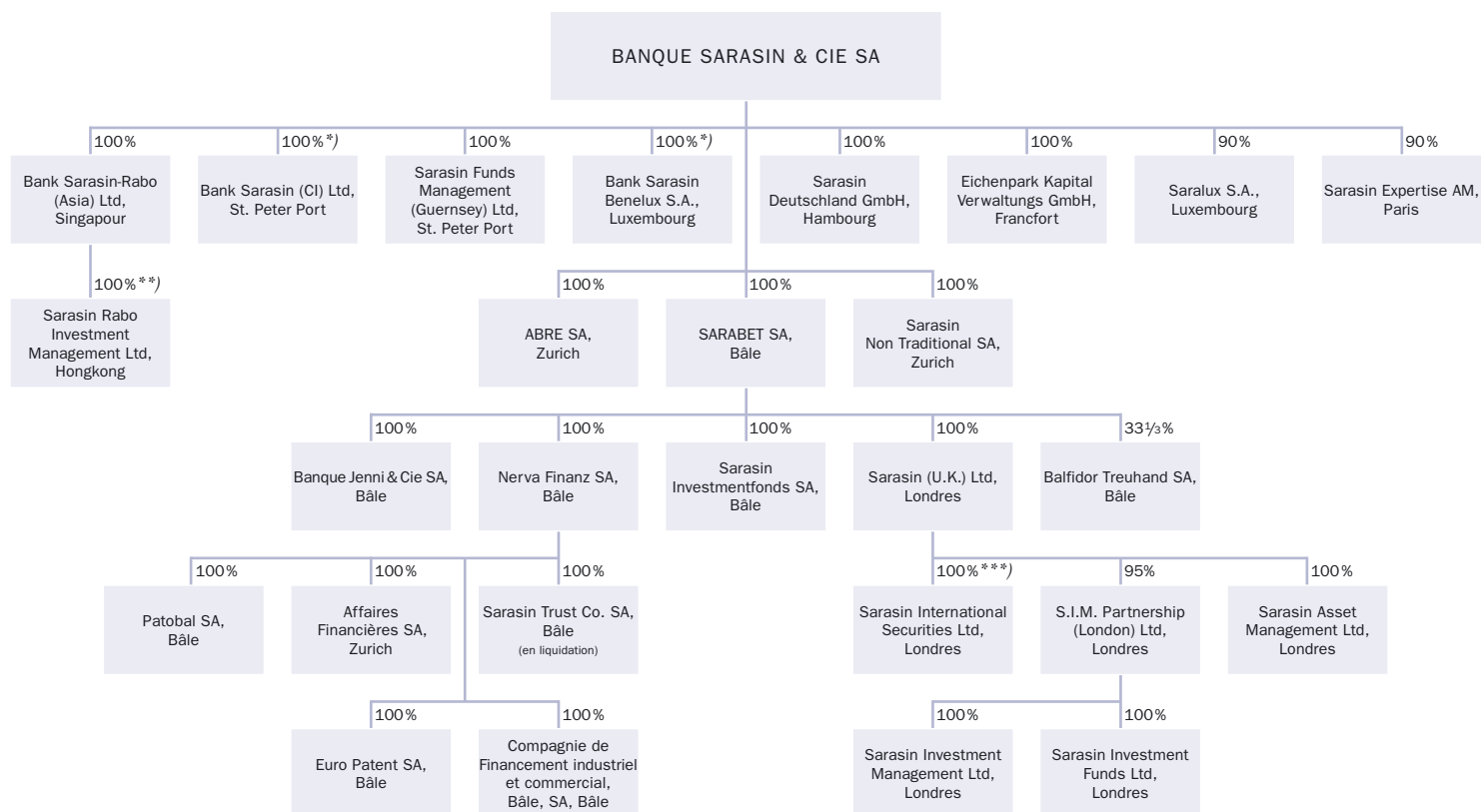
## 1. Structure du groupe et actionnariat

### 1.1 Structure du groupe

#### Présentation opérationnelle de la structure du groupe



## Structure juridique des sociétés affiliées



\*) Pour des raisons légales, Sarabet SA détient une action de chacune de ces sociétés.

\*\*) Pour des raisons légales, la Banque Sarasin & Cie SA détient directement une action de cette société.

\*\*\*) Liquidée le 31.3.2004.

D'autres informations comme le montant du capital-actions, la capitalisation boursière, les participations, etc. sur la Banque Sarasin & Cie SA et sur toutes les sociétés affiliées incluses dans le périmètre de consolidation figurent dans l'annexe aux comptes annuels consolidés, à la page 88.

<sup>1</sup> Les statuts de la Banque Sarasin & Cie SA peuvent être consultés sur Internet ([www.sarasin.ch](http://www.sarasin.ch) / rubrique «A propos de Sarasin»).

## 1.2 Actionnaires importants

Le 31.12.2003, les actionnaires suivants détenaient plus de 5% du capital-actions de la Banque Sarasin & Cie SA:

**Eichbaum Holding SA:** la totalité des 550 000 actions nominatives A et 150 actions nominatives B, représentant 52,3% des droits de vote ou une participation de 18,0% au capital-actions de la société. Les actions d'Eichbaum Holding SA sont détenues à 100% par Messieurs Philip Baumann, Matthias Hassels, Hans-Rudolf Hufschmid, Georg F. Kray, Peter E. Merian, Franz K. von Meyenburg, J. Guy E. Monson, Andreas R. Sarasin, Beat A Sarasin, Eric G. Sarasin, Conrad P. Schwyzer et Rolf M. Wittendorfer. Ces derniers ont octroyé à IPB Holding B.V. une option d'achat sur la totalité des actions détenues par Eichbaum Holding SA. Cette option, qui peut être exercée pendant environ 7 ans (jusqu'au 30 juin 2009), confère à IPB Holding B.V. le droit d'acheter les actions précitées pendant ce laps de temps et d'obtenir ainsi la majorité des voix de la Banque Sarasin & Cie SA.

**IPB Holding B.V.:** IPB Holding B.V., une société détenue à 100% par Cooperatieve Centrale Raiffeisen-Boerenleenbank («Rabobank») détient 171 553 actions nominatives B représentant 16,3% des droits de vote ou 28,0% du capital-actions de la société.

## 1.3 Participations croisées

La Banque Sarasin & Cie SA ne détient pas de participations croisées dans d'autres sociétés.

## 2. Structure du capital

### 2.1 Capital

Des indications concernant le capital de la Banque Sarasin & Cie SA figurent dans l'annexe aux comptes annuels consolidés, à la page 110.

### 2.2 Indications spécifiques concernant le capital autorisé et conditionnel

Des informations complémentaires concernant le capital autorisé et conditionnel de la société figurent également dans l'annexe aux comptes annuels consolidés, à la page 111.

### 2.3 Modifications du capital

Les modifications du capital intervenues ces quatre dernières années sont mentionnées aux pages 92 et 112.

### 2.4 Actions et bons de participation

Des indications concernant le nombre, le genre et la valeur nominale des actions de la société figurent dans l'annexe aux comptes annuels consolidés, à la page 110.

### 2.5 Bons de jouissance

La Banque Sarasin & Cie SA n'a pas émis de bons de jouissance.

## **2.6 Restrictions de transfert et inscription des nommees**

### **2.6.1 Restrictions de transfert et dispositions régissant l'octroi de dérogations**

L'autorisation d'exercer le droit de vote ainsi que les droits y afférents des actionnaires et des usufruitiers des actions nominatives présuppose la reconnaissance en qualité d'actionnaire avec droit de vote par le conseil d'administration et l'inscription en tant que tel dans le registre des actions. Pour les actions nominatives B, la reconnaissance en qualité d'actionnaire ayant le droit de vote et l'inscription correspondante dans le registre des actions peuvent être refusées conformément à l'art. 5 des statuts<sup>2</sup>

- lorsque le requérant ne déclare pas expressément sur requête de la société qu'il a acquis les actions en son propre nom et dans son propre intérêt;
- si la participation d'un détenteur ou d'un usufruitier d'actions est supérieure à 5% du nombre total des actions nominatives B inscrites dans le registre du commerce. Les détenteurs d'actions et les usufruitiers qui agissent en commun dans le dessein de contourner les dispositions statutaires relatives aux restrictions de transfert sont considérés comme une seule et même personne;
- au cas où une telle reconnaissance est susceptible de faire obstacle à la fourniture des preuves exigées par la législation fédérale concernant la composition de l'actionnariat.

L'octroi de dérogations est du ressort du conseil d'administration, qui prend ses décisions dans le sens des intérêts de la société.

### **2.6.2 Motifs de l'octroi de dérogations pendant l'exercice**

Aucune dérogation n'a été octroyée durant l'exercice sous revue, et aucune demande dans ce sens n'a été formulée.

### **2.6.3 Admissibilité des inscriptions de nommees**

Il n'existe pas de dispositions dérogeant des dispositions statutaires mentionnées au point 2.6.1 (art. 5 des statuts) concernant l'inscription de nommees.

### **2.6.4 Procédure et conditions auxquelles les restrictions de transfert peuvent être levées**

Toute modification des dispositions statutaires relatives aux restrictions de transfert des actions nominatives doit être approuvée au minimum par deux tiers des voix représentées à l'assemblée générale et par la majorité absolue des valeurs nominales des actions représentées.

## **2.7 Emprunts convertibles et options**

La Banque Sarasin & Cie SA n'a pas émis d'emprunts convertibles. Des indications concernant les options détenues par les membres du conseil d'administration et de la direction générale figurent au point 5.6, à la page 67. Les collaborateurs de la Banque Sarasin & Cie SA ne détiennent pas d'options dont l'exercice entraînerait la livraison de capital conditionnel.

<sup>2</sup> Les statuts de la Banque Sarasin & Cie SA peuvent être consultés sur Internet ([www.sarasin.ch](http://www.sarasin.ch) / rubrique «A propos de Sarasin»).



*Georg F. Kraye*



*Christian Brückner*



*Diederik J.M.G. Baron van Slingelandt*

### 3. Conseil d'administration

#### 3.1 Membres du conseil d'administration

Le 31 décembre 2003, aucun membre du conseil d'administration de la Banque Sarasin & Cie SA n'exerçait des fonctions de direction opérationnelle au sein de l'entreprise ou de l'une de ses sociétés affiliées. Aucun membre du conseil d'administration n'entretient d'étroites relations d'affaires avec l'entreprise ou avec l'une de ses sociétés affiliées. La Banque Sarasin & Cie SA et les entreprises tierces dans lesquelles un membre du conseil d'administration de la Banque Sarasin exerce un mandat n'entretiennent pas non plus d'étroites relations d'affaires.

M. Beat A. Sarasin s'est retiré du conseil d'administration pour raison d'âge à l'occasion de l'assemblée générale de la Banque Sarasin & Cie SA du 5 mai 2003.

#### **Georg F. Kraye (président)**

Citoyen suisse; domicilié à Bâle, Suisse; dr. droit de l'Université de Bâle, Suisse.

Georg F. Kraye est entré chez A. Sarasin & Cie, banquiers, en 1970. Il était associé de 1978 à juin 2002 et préside le conseil d'administration depuis 1997. Georg F. Kraye est membre du conseil d'administration des sociétés cotées suivantes: Bâloise Holding et Pirelli SpA.

#### **Christian Brückner (vice-président)**

Citoyen suisse; domicilié à Bâle, Suisse; dr. droit de l'Université de Bâle, Suisse, LL.M. de la Harvard Law School, Etats-Unis.

Christian Brückner est avocat, notaire et partenaire de l'étude d'avocats VISCHER à Bâle et enseigne également en qualité de professeur à la faculté de droit de l'Université de Bâle depuis 1995. Il est aussi membre de divers conseils d'administration (notamment Jungbunzlauer Holding SA, Christoph Burckardt SA et Rhenus Alpina SA) et commissions d'examen.

#### **Diederik J. M. G. Baron van Slingelandt (vice-président)**

De nationalité hollandaise; domicilié à Voorburg, Pays-Bas; il a étudié les sciences économiques à l'Université de Groningen, Pays-Bas (avec spécialisation dans le domaine du management et de l'organisation).

Après avoir exercé plusieurs activités en tant que membre des cadres dans le département financier de diverses entreprises, il est entré à Rabobank Nederland en 1989. Diederik van Slingelandt est membre de la direction depuis 1996 et président de la direction générale de Rabobank International depuis juillet 2000. Il préside également le conseil d'administration de Rabo Pensioenfond, de Rabo International Advisory Services B.V. et de N.V. Interpolis et il est membre du conseil d'administration de Rabo Australia Ltd / Primary Industry Bank of Australia Ltd et du groupe Robeco N.V.



*Christoph Ammann*



*Géry Daeninck*



*Hans-Rudolf Hufschmid*



*Alfred E. Sarasin, président d'honneur*

### **Christoph Ammann**

Citoyen suisse; domicilié à Kilchberg, Suisse.

De 1969 à la fin 2000, Christoph Ammann a exercé différentes activités au sein du Credit Suisse Group. Il était responsable du département Comptabilité/Controlling et a mené à bien divers grands projets d'intégration du groupe en tant que chef de projet. En 1996, il a repris la fonction de Chief Information Officer du Credit Suisse Group, avant d'être élu membre de la direction de Credit Suisse Private Banking en automne 1997. Christoph Ammann est indépendant depuis la fin 2000. Il est membre de la Commission fédérale des banques, président du conseil d'administration de SIS Swiss Financial Services Group SA et membre du conseil d'administration de MSE MAT Securitas Express SA.

### **Géry Daeninck**

De nationalité belge; domicilié à Watermaal-Bosvorde, Belgique; ingénieur de l'Université de Gand et de l'Université catholique de Louvain-la-Neuve, Belgique, Master of Science de la Sloan School of Management, Massachusetts Institute of Technology, Etats-Unis.

Géry M.J. Daeninck a fait de la recherche dans les domaines de l'analyse opérationnelle ainsi que du conseil aux entreprises dans un poste de cadre. Il était également responsable du développement d'une compagnie aérienne internationale en qualité de Chief Operating Officer. En 1997, il est entré dans le département des services du groupe Robeco en qualité de membre du conseil d'administration et de coordinateur des finances et des systèmes. Depuis le début de 2002, il est administrateur-délégué de Robeco, Rotterdam, et président du conseil d'administration de Robeco Groep N.V. Il est également président de la Dutch Fund Association depuis le début de 2003.

### **Hans-Rudolf Hufschmid**

Citoyen suisse; domicilié à Therwil, Suisse; lic. SSP de l'Université de Bâle, Suisse.

Dès 1980, Hans-Rudolf Hufschmid a exercé diverses activités au sein du département Clientèle institutionnelle de la Banque Sarasin. Il était membre du Group Executive Board de 1993 à avril 2000 et associé de la banque de 1998 à juin 2002. Il est indépendant depuis 2002 et siège dans divers conseils d'administration (en qualité de président chez Glanzmann SA, de vice-président chez Fritz Blaser & Cie SA et de membre chez Blaser Bauglas SA et Markant Finanz SA). Il fait également partie de plusieurs fondations et commissions.

### **3.2 Autres activités et fonctions**

Voir point 3.1.

### 3.3 Interdépendance

Il n'existe pas de représentations réciproques dans les conseils d'administration de sociétés cotées.

### 3.4 Election et durée du mandat

En vertu de l'art. 15 des statuts, la durée du mandat des nouveaux membres élus au conseil d'administration est de trois ans. Dans le cadre de la transformation de la Banque Sarasin en une société anonyme à l'occasion de l'assemblée générale des actionnaires du 4 juillet 2002, cette durée a cependant été échelonnée afin que la composition de cet organe puisse être modifiée lors de toutes prochaines assemblées générales sans préjudicier à la continuité. Les membres du conseil d'administration peuvent être réélus.

#### Durée du mandat des membres actuels du conseil d'administration

	Membre du conseil d'administration depuis	Fin du mandat
Georg F. Kraye	2002	2004
Christian Brückner	2002	2005
Diederik J.M.G. Baron van Slingelandt	2002	2005
Christoph Ammann	2002	2004
Géry Daeninck	2002	2004
Hans-Rudolf Hufschmid	2002	2005

### 3.5 Organisation interne

Le conseil d'administration dans sa totalité exerce la haute direction de la société ainsi que la surveillance et le contrôle suprêmes de la direction au sens de l'art. 3, al. 2, de la Loi fédérale sur les banques. Il définit les objectifs stratégiques de la banque et les principes directeurs de la politique d'entreprise, exerce la haute surveillance sur les personnes chargées de la direction et de la représentation de la banque pour s'assurer notamment qu'elles observent la loi, les statuts et les règlements, reçoit des rapports réguliers sur la marche des affaires et est responsable de toutes les tâches qui ne sont pas expressément réservées à l'organe de révision ou à l'assemblée générale en vertu des statuts ou de la loi.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par le président ou, en cas d'empêchement de ce dernier, par le vice-président, aussi souvent que les affaires l'exigent, en principe une fois par trimestre. Chaque membre peut en outre requérir la convocation d'une assemblée par écrit (pour des sujets de discussion relevant de la responsabilité du conseil d'administration), en mentionnant les objets à l'ordre du jour.

D'entente avec la direction générale, c'est-à-dire le Group Executive Board (GEB), le président du conseil d'administration informe le conseil d'administration et ses comités à temps sur tous les aspects importants de la société et du groupe qui ont une influence sur la formation de décision et sur la surveillance. Lorsque des événements extraordinaires surviennent, il en informe immédiatement le conseil d'administration.

Le conseil d'administration institue les comités suivants:

**a) Comité de nomination et de rémunération**

**b) Comité de contrôle**

Les tâches de ces comités et les rapports qu'ils sont tenus d'établir sont régis par des règlements séparés. Le conseil d'administration peut instituer des comités chargés d'exécuter d'autres tâches. Les tâches de ces comités et les rapports qu'ils sont tenus d'établir sont régis par des règlements.

**a) Comité de nomination et de rémunération**

Diederik J.M.G. Baron van Slingelandt assure la présidence de ce comité, dont Christian Brückner est également membre. Le comité évalue, à l'intention du conseil d'administration dans sa totalité, les propositions d'élection au conseil d'administration et propose des candidats susceptibles d'assurer la présidence du GEB. Il examine par ailleurs les propositions du président du GEB en vue de la nomination des membres de cet organe. Les décisions relatives aux nominations appartiennent toutefois au conseil d'administration dans sa totalité. Le comité fixe les honoraires des membres du conseil d'administration. Il soumet en outre au conseil d'administration dans sa totalité des propositions concernant les salaires et les bonifications à verser aux membres du GEB. Enfin, il apprécie le contenu et la procédure de fixation des rémunérations, des primes et des programmes de participation.

**b) Comité de contrôle**

Hans-Rudolf Hufschmid en assure la présidence; les autres membres sont Christian Ammann et Géry Daeninck. Les membres de ce comité satisfont aux exigences en matière d'indépendance et de qualification. Le comité de contrôle assiste le conseil d'administration surtout dans les domaines de la comptabilité, de la gestion du risque ainsi que de la révision interne et externe, ceci en se faisant sa propre opinion sur l'adéquation de l'organisation et sur le fonctionnement des systèmes de contrôle et d'évaluation internes et externes ainsi que sur l'établissement des boucllements. Il contrôle notamment chaque année l'étendue et la mise en œuvre des plans de révision internes et externes ainsi que les résultats obtenus et vérifie si les recommandations et les remarques formulées par la direction ont été prises en compte. Enfin, il contrôle les conditions du mandat attribué à l'organe de révision légal ainsi que la rémunération de ce dernier et apprécie les prestations des organes de révision interne et externe.

### 3.6 Compétences

En vertu de l'art. 16, § 5, des statuts de la société, le conseil d'administration délègue la conduite de l'entreprise au GEB, conformément au principe de la séparation des compétences entre le conseil d'administration et le Group Executive Board, et reçoit les rapports établis par le GEB.

Le président du GEB définit, à l'intention du conseil d'administration, les objectifs à long terme ainsi que l'orientation stratégique et la stratégie de développement de l'entreprise et du groupe, y compris les ressources financières et humaines nécessaires à cette fin, et veille à leur mise en œuvre conformément aux décisions prises par le conseil d'administration.

D'entente avec le président du conseil d'administration, qu'il informe immédiatement des événements extraordinaires, le président du GEB est responsable d'informer à temps le conseil d'administration et ses comités sur tous les aspects de la société et du groupe ayant une influence sur la prise de décisions et sur la surveillance. Il informe en particulier sur la marche des affaires, sur les projets importants ainsi que sur la situation de la société et du groupe en matière de risque. Il ordonne et contrôle la mise en œuvre des décisions du conseil d'administration.

### 3.7 Instruments d'information et de contrôle à l'égard de la direction générale

Le GEB informe le conseil d'administration:

1. à intervalles réguliers sur la marche générale des affaires, sur les développements observés sur les principaux marchés ainsi que sur l'évolution du résultat d'exploitation;
2. sur les bouclements mensuels de la banque et, une fois par trimestre, sur le bouclement consolidé;
3. sur les bouclements intermédiaires et annuels des sociétés affiliées et des participations;
4. sur son appréciation des risques dans les divers départements, sur les pertes potentielles et réalisées ainsi que sur les processus et sur tous les autres événements extraordinaires importants devant être communiqués au public, sur les cas disciplinaires graves, sur les violations des prescriptions et sur les mesures prises;
5. de manière périodique sur l'état des gros risques conformément à l'art. 21 de l'ordonnance sur les banques (établissement individuel et sur une base consolidée);
6. par des rapports trimestriels sur la mise en œuvre de la politique en matière de risque (identification, gestion et limitation des positions de risque).

Le GEB informe le conseil d'administration de façon qu'il soit en mesure d'exercer ses fonctions de surveillance et de contrôle. Le président est habilité à recevoir ou à réclamer en tout temps des rapports du Chief Financial Officer, du Risk Office et de la Group Compliance.

Le **Group Internal Audit (GIA)** est chargé de la révision interne du groupe. Le conseil d'administration a édicté un règlement à l'intention du GIA. Ce document décrit les tâches, les devoirs et les compétences du GIA. Le GIA établit ses rapports indépendamment de toute instruction. Il est directement subordonné au président du conseil d'administration. Ce dernier s'assure que les rapports de révision sont remis au conseil d'administration et que cet organe prenne, en collaboration avec le GEB, toutes les mesures qui en découlent. Le président reçoit également les rapports de l'organe de révision prévu par les lois sur les banques et sur la Bourse et les remet au conseil d'administration et au GEB pour qu'ils puissent en prendre connaissance et en discuter.

Sur mandat du conseil d'administration et de l'organe de révision et en collaboration avec ces instances, le GIA surveille les activités de la banque et des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation. Il contrôle le respect des dispositions légales, statutaires et réglementaires, des règles de déontologie ainsi que des directives et des instructions internes. Il effectue les révisions prévues par le règlement, conformément aux objectifs annuels approuvés par le conseil d'administration. Des mandats uniques ou permanents peuvent être attribués au GIA pour des révisions ou pour l'exercice de fonctions de surveillance au sein de sociétés affiliées ou de participations.

Les collaborateurs du GIA disposent d'un droit de vérification et de consultation illimité si cela est nécessaire pour qu'ils puissent s'acquitter de leurs tâches et obligations en matière de révision. Après avoir demandé aux services contrôlés de prendre position, le GIA établit des rapports réguliers sur les résultats des vérifications effectuées à l'intention du président du conseil d'administration, des membres du comité de contrôle, du président du GEB et, conformément à l'art. 40 OB, de l'organe de révision exigé par les lois sur les banques et sur la Bourse. En cas d'événements particuliers, il en informe immédiatement le président du conseil d'administration, le président du GEB et, dans les cas importants, l'organe de révision prévu par les lois sur les banques et sur la Bourse.



Peter E. Merian



Conrad P. Schwyzer



Rolf M. Wittendorfer



Guido M. P. M. van Berkel

## 4. Direction générale

### 4.1 Membres de la direction générale

#### **Peter E. Merian, président, Chief Executive Officer**

Citoyen suisse; domicilié à Bâle, Suisse; études d'économie nationale à l'Université de Lausanne, Suisse, et lic. droit de l'Université de Bâle, Suisse.

Peter E. Merian est entré à la Banque Sarasin en 1988, avant de devenir associé en 1989. Jusqu'à sa nomination à la présidence de la direction générale au printemps 1994, il a dirigé le département Clientèle privée à Bâle. Peter E. Merian est notamment membre du conseil d'administration de la National Zeitung et de Basler Nachrichten SA ainsi que de la Nationale Suisse. Il fait en outre partie de nombreuses institutions publiques, fondations, associations et commissions (p. ex. président de l'Instance d'admission de la SWX Swiss Exchange).

#### **Conrad P. Schwyzer, vice-président, responsable du département Private Banking**

Citoyen suisse; domicilié à Küsnacht ZH, Suisse; lic. éc. de l'Université de St-Gall, Suisse.

Après avoir siégé pendant plusieurs années à la direction de deux entreprises suisses, Conrad P. Schwyzer est entré chez A. Sarasin & Cie, banquiers, en 1986. Il est devenu associé en 1987 et a été nommé à la direction en 1989 en qualité de responsable du département Clientèle privée. Il a conservé cette fonction après la transformation de la Banque Sarasin en une société anonyme. Conrad P. Schwyzer est président du conseil d'administration de la Banque Jenni & Cie S.A. ainsi que de Weidmann Holding SA. Il exerce en outre différents mandats au sein d'organisations publiques, culturelles et d'utilité publique.

#### **Rolf M. Wittendorfer, vice-président, responsable du département Fonds de placement**

Citoyen suisse; domicilié à Büren-Liestal, Suisse; formation d'employé de banque à Bâle, Paris et New York.

Rolf M. Wittendorfer est actif à la Banque Sarasin depuis plus de quarante ans et membre de la direction depuis 1974. En 1975, il s'est vu confier la réorganisation et la direction de l'ensemble du secteur Conseils en placement, avant de reprendre la direction du département Clientèle institutionnelle en 1985. En 1993, il a été chargé de développer et de diriger le département Fonds de placement. Rolf M. Wittendorfer est président du conseil d'administration de diverses sociétés de fonds Sarasin à Bâle, au Luxembourg, à Paris et à Guernesey et membre de la direction de la Swiss Fund Association.

#### **Guido M. P. M. van Berkel, responsable du département International Private Banking**

De nationalité hollandaise; domicilié à Bâle, Suisse, et à Bossum, Pays-Bas; il a étudié les sciences économiques aux Pays-Bas et à l'INSEAD, France.

Après avoir exercé différentes activités au sein de plusieurs banques, Guido van Berkel est entré dans le groupe Robeco en 1990, où il a assumé diverses fonctions en qualité de directeur. En 2000, il a repris la direction de l'unité International Private Banking & Trust de Rabobank. Guido van Berkel est membre du Group Executive Board de la Banque Sarasin depuis juillet 2002 et dirige le département International Private Banking.

#### **Matthias Hassels, Chief Financial Officer**

De nationalité allemande; domicilié à Bad Krozingen, Allemagne; diplôme commercial de la Westfälische Wilhelms-Universität de Münster, Allemagne.

Après plusieurs années d'activité en qualité de directeur d'une société de consulting internationale spécialisée dans le domaine des services financiers, Matthias Hassels est entré à la Banque Sarasin en 1998 en qualité de responsable du département Risk Management & Asset-/Liability-Management. Il est membre de la direction depuis 1999 et a été nommé Chief Financial



Matthias Hassels

Franz K. von Meyenburg

Andreas R. Sarasin

Eric G. Sarasin

Heinz D. Zimmer

Officier en mai 2000; il est responsable du contrôle financier, de la comptabilité, de la gestion du risque et du développement du groupe.

**Franz K. von Meyenburg, responsable du département Institutional Banking**

Citoyen suisse; domicilié à Herrliberg, Suisse; lic. éc. HSG de l'Université de St-Gall, Suisse.

Après une carrière de vingt-cinq ans au sein d'une grande banque helvétique, où il dirigeait en dernier lieu le département Investment Banking en qualité de directeur général, resp. de membre du conseil de direction, Franz K. von Meyenburg est entré à la Banque Sarasin en 1999. Il est devenu associé et membre de la direction en janvier 2000. Il est responsable du département Institutional Banking, qui regroupe les secteurs Gestion de fortune Suisse et Grande-Bretagne, Placements durables, Clientèle institutionnelle, Analyse financière, Négocier et Corporate Finance. Franz K. von Meyenburg est en outre président du conseil d'administration de New Energies Invest SA, délégué du conseil d'administration d'Acorn Alternative Strategies SA, vice-président du conseil de fondation de la Fondation Wilhelm Schulthess et membre du comité consultatif de Fuchs Petrolub SA Pétrole + Chimie.

**Andreas R. Sarasin, responsable du département logistique**

Citoyen suisse; domicilié à Pfeffingen BL, Suisse; lic. rer. pol. de l'Université de Bâle, Suisse.

Andreas R. Sarasin est entré chez A. Sarasin & Cie, banquiers, en 1982. Il est devenu associé et membre de la direction en 1994. Il est responsable du département Logistique, qui englobe depuis mai 2000 les services centraux, les services opérationnels et l'informatique. Andreas R. Sarasin est membre du conseil d'administration de SDC SA.

**Heinz D. Zimmer, responsable du département Private Banking Suisse**

Citoyen suisse; domicilié à Oberwil BL, Suisse; dr. droit et lic. rer. pol. de l'Université de Vienne, Autriche, et PMD de la Harvard University de Boston, Etats-Unis.

Après avoir été actif au sein de diverses banques en Suisse et à l'étranger, puis en qualité de conseiller indépendant, Heinz D. Zimmer est entré à Rabo Robeco Bank (Suisse) SA (RRBS) en 1995 en qualité d'administrateur délégué et à Rabobank Nederland en qualité de membre de la direction de la division International Private Banking & Trust. Depuis la fusion de RRBS avec la Banque Sarasin en juillet 2002, Heinz D. Zimmer est membre du GEB en qualité de responsable du département Private Banking Suisse.

La personne suivante fait également partie du Group Executive Board depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004:

**Eric G. Sarasin, responsable du département Private Banking International**

Citoyen suisse; domicilié à Choulex GE, Suisse; formation d'employé de banque à Bâle. «Business degree in Finance & Investments» au Babson College, Boston, Mass., Etats-Unis. Il a suivi les cours de la Swiss Banking School.

Dès 1980, Eric G. Sarasin a travaillé deux ans chez Pictet & Cie à Genève en qualité d'analyste financier. De 1985 à 1988, il était Senior Account Officer à la Citibank N.A. à New York. Il a complété sa formation auprès de Morgan Guarantee Trust, New York, et Kidder, Peabody, New York. Il est entré à la Banque Sarasin en 1988 et est devenu associé en 1994. Avant de reprendre le département Private Banking International, il était responsable des institutions étrangères au sein du département Courtage Suisse et chargé du développement du marketing institutionnel du groupe. Eric G. Sarasin est vice-président de la Banque Jenni & Cie S.A., président de la Chambre de commerce Allemagne-Suisse, membre du Swiss Advisory Board et fait partie de nombreuses fondations d'utilité publique en Suisse et à l'étranger.

**4.2 Autres activités**

Voir point 4.1.

## 4.3 Contrats de management

Il n'existe pas de tels contrats à la Banque Sarasin & Cie SA.

## 5. Rémunérations, participations et prêts

### 5.1 Contenu et procédure de fixation des rémunérations et des programmes de participation

Dans le cadre de ses attributions relatives à la haute direction de l'entreprise ainsi qu'à la surveillance et au contrôle suprêmes de la direction générale, le conseil d'administration est également responsable du contenu et de la procédure de fixation des rémunérations et des programmes de participation. A cette fin, il a notamment institué un Comité de nomination et de rémunération (voir explications à ce sujet au point 3.5 a). Les membres du conseil d'administration reçoivent une rémunération fixe en espèces. La rémunération des membres du GEB se compose d'un salaire de base fixe ainsi que de bonus liés à la performance. Une partie des bonus peut également être perçue sous la forme d'actions ou d'options sur les actions de la Banque Sarasin & Cie au lieu d'un versement en espèces (cf. point 5.4). Le montant des bonus liés à la performance se fonde d'une part sur le bénéfice dégagé par le groupe Sarasin durant l'année concernée et, d'autre part, sur une appréciation individuelle de la performance effectuée sur la base des objectifs annuels, des directives et des attentes. Le comité de nomination et de compensation et le conseil d'administration sont responsables de déterminer la rémunération des membres du conseil d'administration et du GEB ainsi que les composantes de celle-ci.

### 5.2 Rémunérations accordées aux membres en exercice des organes dirigeants

Le tableau ci-après prend d'une part en considération l'ensemble des rémunérations fixes versées aux membres du conseil d'administration et du GEB et, d'autre part, les bonus liés à la performance versés aux membres du GEB (cf. point 5.4). Bien qu'ils ne soient versés que dans le courant du 2<sup>e</sup> trimestre 2004 conformément au principe du «accrual accounting» prescrit par la SWX, les bonus concernent les performances réalisées en 2003.

#### Rémunérations versées aux membres du conseil d'administration et du GEB pour l'exercice 2003

	CHF
Membres du GEB (exécutifs)	11 254 180.00
Membres du conseil d'administration (non exécutifs)	1 315 834.00
Total	12 570 014.00

Aucune indemnité de départ n'a été versée à des membres du conseil d'administration et du GEB en 2003.

### 5.3 Rémunérations accordées aux anciens membres des organes dirigeants

Aucune rémunération n'a été versée en 2003 à d'anciens membres des organes.

### 5.4 Attribution d'actions durant l'exercice

Le plan de participation SaraPart est un instrument destiné à lier plus étroitement à la banque la direction suprême, les cadres ainsi que d'autres personnes clés et à les encourager à faire preuve d'esprit d'entreprise ainsi que d'un engagement supérieur à la moyenne.

Dans l'esprit d'une prime de fidélité, les collaborateurs autorisés à acquérir des actions dans le cadre du plan de participation reçoivent des paquets composés chacun d'une action de la banque et d'au minimum une option (au maximum 6) à titre d'élément de leur bonus. Les actions, resp. les options ne peuvent pas être aliénées durant le délai de blocage qui peut aller jusqu'à quatre ans. Le prix d'émission dû pour les actions et les options souscrites est déduit du bonus versé à la personne concernée. La participation à SaraPart est libre.

Les membres du conseil d'administration ne touchent pas de bonus liés à la performance et ne peuvent donc pas participer à SaraPart. Les membres du GEB peuvent en revanche participer à SaraPart dans le cadre de leurs bonus liés à la performance. Toutefois, les conditions régissant la participation à SaraPart n'étaient pas encore fixées au moment de mettre sous presse. Il n'est donc pas possible d'indiquer séparément les actions et les options éventuellement souscrites par les membres du GEB dans le cadre de SaraPart.

## 5.5 Détention d'actions

### Actions détenues par les membres du conseil d'administration et du GEB le 31 décembre 2003

	Actions nom B
Membres du GEB (exécutifs)	1 510
Membres du conseil d'administration (non exécutifs)	16 753
Total	18 263

## 5.6 Options

### Options détenues le 31 décembre 2003 par les membres du conseil d'administration et du GEB

	Année	Nombre d'options	Date d'expiration	Prix d'exercice (en CHF)
Membres du GEB (exécutifs)	2000	813	11.4.2005	5 900
	2001	930	29.3.2006	5 250
	2002	63	15.4.2007	3 400
	2003	75	2.4.2009	1 627
Membres du conseil d'administration (non exécutifs) <sup>3</sup>	2000	369	11.4.2005	5 900
	2001	336	29.3.2006	5 250
	2002	78	15.4.2007	3 400
	2003	0	–	–

Remarque: pour toutes les options, le rapport de souscription est d'une option pour une action.

<sup>3</sup> Il s'agit des options qui étaient détenues par les anciens associés de la banque avant le 1<sup>er</sup> juillet 2002.

## 5.7 Honoraires et rémunérations additionnels

Au cours de l'exercice sous revue, ni les membres du conseil d'administration, ni les membres du GEB n'ont touché des honoraires ou des rémunérations additionnels d'une somme égale ou supérieure à la moitié des rémunérations ordinaires des personnes concernées.

## 5.8 Prêts aux organes

### Prêts aux membres du conseil d'administration et du GEB le 31 décembre 2003

	Nombre de bénéficiaires	Crédit (en CHF)	Taux d'intérêt (p. a.)	Durée	Sûretés
Membres du GEB (exécutifs)	4	3 412 000	2,75% à 3,75%	à vue, resp. dénonçable à 3 mois	Lettres de créance, avoirs en espèces, titres
Membres du conseil d'administration (non exécutifs)	3	562 000	2,75% à 3,75%	à vue, resp. dénonçable à 3 mois	Lettres de créance, avoirs en espèces, titres

*Remarque: les conditions appliquées aux membres du conseil d'administration et du GEB sont les mêmes que celles en vigueur pour tous les autres collaborateurs.*

## 5.9 Rémunération globale la plus élevée

Le membre du conseil d'administration dont la rémunération globale est la plus élevée a touché durant l'exercice 2003 une rémunération totale de CHF 700 000.

## 6. Droits de participation des actionnaires

### 6.1 Limitation et représentation des droits de vote

Un registre des actions est tenu pour les détenteurs d'actions nominatives. Les détenteurs et les usufruitiers des actions nominatives sont inscrits dans ce registre sous leur nom et avec mention de leur adresse en qualité d'actionnaire avec ou sans droit de vote. Seuls les actionnaires, resp. les usufruitiers d'actions nominatives qui étaient inscrits dans le registre des actions trois jours avant l'expédition de la convocation à l'assemblée générale ont le droit de vote.

#### 6.1.1 Limitation des droits de vote

En vertu de l'art. 5 des statuts de la société, la reconnaissance en tant qu'actionnaire ayant le droit de vote et l'inscription correspondante dans le registre des actions peut être refusée (voir à ce sujet le point 2.6.1 à la page 57).

#### 6.1.2 Octroi de dérogations

Au cours de l'exercice sous revue, aucune dérogation aux règles relatives à la limitation et à la représentation des droits de vote n'a été octroyée.

### **6.1.3 Procédure et conditions auxquelles les limitations statutaires des droits de vote peuvent être levées**

Toute modification des dispositions statutaires concernant la limitation des droits de vote doit être approuvée au minimum par deux tiers des voix représentées à l'assemblée générale et par la majorité absolue des valeurs nominales des actions représentées.

### **6.1.4 Représentation**

Les détenteurs d'actions nominatives peuvent représenter leurs actions eux-mêmes ou charger un autre détenteur d'actions nominatives de les représenter sur la base d'une procuration écrite. Pour pouvoir participer à l'assemblée générale, les actionnaires doivent se légitimer au moyen d'une carte d'admission.

### **6.2 Quorums statutaires**

Chaque action nominative donne droit à une voix. Sous réserve de dispositions légales divergentes, l'assemblée générale prend ses décisions à la majorité absolue des droits de vote représentés. En cas de partage des voix, la voix du président est prépondérante pour les décisions, alors qu'un tirage au sort a lieu lors d'élections. Lorsqu'une élection n'aboutit pas au premier tour, un second tour a lieu, dans le cadre duquel les décisions sont prises à la majorité relative.

### **6.3 Convocation de l'assemblée générale**

Les dispositions légales sont applicables en ce qui concerne la convocation de l'assemblée générale.

### **6.4 Inscriptions à l'ordre du jour**

Un ou plusieurs actionnaires qui détiennent des actions représentant une valeur nominale d'au minimum 1 million de francs peuvent faire inscrire un objet à l'ordre du jour. La demande d'inscrire un objet à l'ordre du jour doit parvenir à la société au moins 45 jours avant la date de l'assemblée générale. Pour le reste, les dispositions légales sont applicables.

### **6.5 Inscriptions au registre des actions**

L'inscription dans le registre des actions se fait sur la base d'une preuve de l'achat des actions ou d'un document justifiant la propriété ou l'usufruit d'actions. Seuls les actionnaires, resp. les usufruitiers d'actions qui étaient inscrits dans le registre des actions trois jours avant l'expédition de la convocation à l'assemblée générale ont le droit de vote. Aucune inscription n'est faite dans le registre des actions entre le troisième jour précédant la date d'envoi de la convocation à une assemblée générale et le jour suivant l'assemblée générale.

## **7. Prises de contrôle et mesures de défense**

### **7.1 Obligation de présenter une offre**

Les statuts de la société ne contiennent pas de clause d'opting-out ou d'opting-up.

Depuis le 30 juin 2002, IPB Holding B.V., Utrecht, Pays-Bas, une société détenue à 100% par Cooperatieve Centrale Raiffeisen-Boerenleenbank («Rabobank»), détient 171 553 actions nominatives B, représentant 16,3% des droits de vote ou 28,0% du capital-actions, et Eichbaum Holding SA la totalité des 550 000 actions nominatives A plus 150 actions nominatives B, soit 52,3% des droits de vote ou 18,0% du capital-actions de la société. Les actions d'Eichbaum Holding SA sont détenues à 100% par MM. Philip Baumann, Matthias Hassels, Hans-Rudolf Hufschmid, Georg F. Kraye, Peter E. Merian, Franz K. von Meyenburg, J. Guy E. Monson, Andreas R. Sarasin, Beat A. Sarasin, Eric G. Sarasin, Conrad P. Schwyzer et Rolf M. Wittendorfer. Ces derniers ont octroyé à Rabobank une option d'achat sur l'ensemble des actions d'Eichbaum Holding SA. La durée de cette

option est d'environ 7 ans (jusqu'au 30 juin 2009) et confère à Rabobank le droit d'acquérir les actions précitées pendant ce laps de temps et d'obtenir ainsi la majorité des voix de la Banque Sarasin & Cie SA.

En vertu d'une recommandation édictée le 26 mars 2002 par la Commission des OPA sur demande des parties et confirmée le 13 octobre 2003 à l'occasion de la prise de participation de MM. Matthias Hassels et Rolf Wittendorfer dans Eichbaum Holding SA, les anciens actionnaires de la Banque Sarasin, Eichbaum Holding SA et le groupe Rabobank constituent un groupe au sens de l'art. 27 LBVM. Sous réserve de l'exercice de l'option d'achat par IPB Holding B.V. jusqu'au 30 juin 2009, une dérogation à l'obligation de présenter une offre publique de rachat aux actionnaires de la Banque Sarasin & Cie SA est octroyée à ce groupe.

## **7.2 Clauses relatives aux prises de contrôle**

La Banque Sarasin & Cie SA n'a pas conclu de contrats comportant de telles clauses.

## **8. Organe de révision**

### **8.1 Durée du mandat de révision et durée de la fonction du réviseur responsable**

Ernst & Young SA révisé les comptes consolidés depuis leur introduction en 1992. La société vérifie les comptes des principales sociétés affiliées (à l'exception de Bank Sarasin (CI) Ltd, Guernesey, Sarasin Funds Management (Guernesey) Ltd., Bank Sarasin Benelux SA, Luxembourg et Sarasin (UK) Limited et leurs sociétés affiliées). Cette société est également l'organe de révision de la Banque Sarasin & Cie SA depuis sa transformation en une société anonyme en juillet 2002; avant le changement de forme juridique, elle était l'organe de contrôle de la Banque Sarasin & Cie. Depuis l'exercice 2002, Andreas Blumer est responsable du mandat de révision et Lukas J. MacDonald réviseur responsable.

### **8.2 Honoraires de révision**

Le groupe Sarasin (resp. la Banque Sarasin & Cie SA entre parenthèses) a versé au total CHF 1 898 643 (CHF 1 441 039) à Ernst & Young pour les prestations en relation avec la révision des comptes annuels. Les sociétés affiliées incluses dans le périmètre de consolidation du groupe Sarasin ont en outre versé au total CHF 255 939 à d'autres sociétés de révision pour des prestations correspondantes.

### **8.3 Honoraires supplémentaires**

Le groupe Sarasin (resp. la Banque Sarasin & Cie SA entre parenthèses) a versé à Ernst & Young au total CHF 121 623 (CHF 65 746) à titre d'honoraires pour d'autres prestations non liées à la révision des comptes annuels. Les sociétés affiliées incluses dans le périmètre de consolidation du groupe Sarasin ont versé des honoraires supplémentaires d'un total CHF 579 457 à d'autres sociétés de révision.

### **8.4 Instruments de surveillance et de contrôle relatifs à l'organe de révision**

Le comité de contrôle apprécie la qualité des prestations des organes de révision externes qui ne sont pas en relation avec leur activité de révision ordinaire et la manière dont elles ont été fournies. Voir aussi les explications relatives au comité de contrôle au point 3.5 b).

## **9. Politique d'information**

La Banque Sarasin & Cie SA informe les actionnaires, les collaborateurs, les clients et le public simultanément, de manière complète et régulière. De cette façon, tous les groupes d'intérêt sont traités sur un pied d'égalité. Grâce à l'institutionnalisation des relations, à l'instauration d'un rapport de confiance, d'une part avec les milieux financiers et, d'autre part, avec les médias ainsi que tous les autres destinataires d'informations, l'égalité des chances et la transparence sont garanties. Les informations sont communiquées dans les rapports annuels et semestriels, lors de conférences de presse et de réunions destinées aux analystes financiers ainsi qu'à l'occasion de l'assemblée générale. Des renseignements sur tous les projets et initiatives importants sont communiqués par l'intermédiaire d'Internet ([www.sarasin.ch](http://www.sarasin.ch)), de la lettre aux actionnaires et de communiqués de presse.

### **Adresses**

#### **Relations avec les investisseurs:**

Matthias Hassels, Chief Financial Officer

Tél. +41 (0)61 277 77 28

Fax +41 (0)61 277 75 18

E-mail: [matthias.hassels@sarasin.ch](mailto:matthias.hassels@sarasin.ch)

#### **Relations avec les médias:**

Benedikt Gratzl, Head of Corporate Communications

Tél. +41 (0)61 277 70 88

Fax +41 (0)61 277 77 30

E-mail: [benedikt.gratzl@sarasin.ch](mailto:benedikt.gratzl@sarasin.ch)





## Bilan consolidé au 31 décembre 2003

ACTIFS	Annexe	31.12.2003 CHF	31.12.2002 CHF	CHF	Variation %
Liquidités		132 413 265	152 215 889	-19 802 624	-13,0
Créances résultant de papiers monétaires		49 865 149	83 455 935	-33 590 786	-40,2
Créances sur les banques		4 765 489 570	5 151 764 133	-386 274 563	-7,5
Créances sur la clientèle	3.1	1 364 424 086	1 485 929 835	-121 505 749	-8,2
Créances hypothécaires	3.1	216 880 313	227 731 173	-10 850 860	-4,8
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	3.3	193 737 231	96 533 906	97 203 325	100,7
Immobilisations financières	3.4.1	479 113 857	521 316 632	-42 202 775	-8,1
Participations non consolidées	3.4.2/3.6	1 189 152	1 205 699	-16 547	-1,4
Immobilisations corporelles	3.6	138 129 017	141 385 693	-3 256 676	-2,3
Valeurs immatérielles	3.6	52 206 492	57 557 851	-5 351 359	-9,3
Comptes de régularisation		44 169 794	47 824 420	-3 654 626	-7,6
Autres actifs <sup>1)</sup>	3.7	139 330 776	172 533 934	-33 203 158	-19,2
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>7 576 948 702</b>	<b>8 139 455 100</b>	<b>-562 506 398</b>	<b>-6,9</b>
Total des créances de rang subordonné		13 123 528	6 060 670	7 062 858	116,5
Total des créances sur les participations non consolidées et les participants qualifiés		1 420 654 978	2 335 416 991	-914 762 013	-39,2
<sup>1)</sup> y compris valeurs de remplacement positives	4.1	103 371 227	141 340 787	-37 969 560	-26,9

## Bilan consolidé au 31 décembre 2003

PASSIFS	Annexe	31.12.2003 CHF	31.12.2002 CHF	CHF	Variation %
Engagements envers les banques		885 675 588	747 185 863	138 489 725	18,5
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements		251 903 986	253 536 594	-1 632 608	-0,6
Autres engagements envers la clientèle		4 894 354 833	5 926 643 783	-1 032 288 950	-17,4
Obligations de caisse		0	31 000	-31 000	-100,0
Emprunts et prêts gagés		321 900 135	94 376 397	227 523 738	241,1
Comptes de régularisation		97 816 287	90 591 219	7 225 068	8,0
Autres passifs <sup>1)</sup>	3.7	276 658 006	212 047 362	64 610 644	30,5
Correctifs de valeurs et provisions	3.11	43 491 943	62 519 731	-19 027 788	-30,4
Réserves pour risques bancaires généraux	3.11	41 500 000	41 500 000		
Capital social		61 155 300	61 155 300		
Propres titres de participation		-9 471 922	-11 570 374	-2 098 452	-18,1
Réserves issues du capital		587 129 538	585 947 313	1 182 225	0,2
Réserves issues du bénéfice		53 793 762	390 186 779	-336 393 017	-86,2
Parts minoritaires aux fonds propres		917 610	867 502	50 108	5,8
Bénéfice/perte du groupe		70 123 636	-315 563 369	385 687 005	n/a
<i>dont parts minoritaires</i>		-227 521	-42 809	184 712	431,5
<i>Total des fonds propres</i>	3.12	805 147 921	752 523 151	52 624 770	7,0
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>7 576 948 702</b>	<b>8 139 455 100</b>	<b>-562 506 398</b>	<b>-6,9</b>
Total des engagements envers les participations non consolidées et les participants qualifiés		741 526 084	498 649 246	242 876 838	48,7
<sup>1)</sup> y compris valeurs de remplacement négatives	4.1	246 446 536	185 826 027	60 620 509	32,6

OPÉRATIONS HORS BILAN	en 1000 CHF	31.12.2003 CHF	31.12.2002 CHF	CHF	Variation %
Engagements conditionnels	3.1/4.3	171 704	197 490	-25 786	-13,1
Engagements irrévocables	3.1	36 112	39 465	-3 353	-8,5
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	3.1	2 165	3 140	-975	-31,1
Instruments financiers dérivés					
Montants sous-jacents	4.1	5 731 400	7 183 501	-1 452 101	-20,2
Valeurs de remplacement positives	4.1	103 371	141 341	-37 970	-26,9
Valeurs de remplacement négatives	4.1	246 447	185 826	60 621	32,6
Opérations fiduciaires	4.2	2 473 148	2 847 897	-374 749	-13,2

## Compte de résultats consolidé 2003

	Annexe	2003 CHF	2002 CHF	CHF	Variation %
Produits des intérêts et des escomptes		152 278 970	222 035 865	-69 756 895	-31,4
Produits des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		11 138 236	18 109 870	-6 971 634	-38,5
Charges d'intérêts		-105 240 423	-167 172 060	-61 931 637	-37,0
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS D'INTÉRÊTS		58 176 783	72 973 675	-14 796 892	-20,3
Produits des commissions sur les crédits		1 129 951	1 230 084	-100 133	-8,1
Produits des commissions sur les titres et les placements		292 374 927	321 904 413	-29 529 486	-9,2
Produits des commissions sur les autres prestations de services		16 116 496	12 381 437	3 735 059	30,2
Charges des commissions*		-23 049 151	-27 612 436	-4 563 285	-16,5
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE COMMISSIONS ET DES PRESTATIONS DE SERVICES	5.2	286 572 223	307 903 498	-21 331 275	-6,9
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE NÉGOCE	5.3	45 215 808	34 602 306	10 613 502	30,7
Résultat des aliénations d'immobilisations financières		2 404 701	10 888 778	-8 484 077	-77,9
Autres résultats ordinaires	5.4	-5 165	-25 103 630	-25 098 465	-100,0
AUTRES PRODUITS ORDINAIRES		2 399 536	-14 214 852	16 614 388	n/a
PRODUITS D'EXPLOITATION NETS		392 364 350	401 264 627	-8 900 277	-2,2
Charges de personnel	5.5	214 918 773	224 248 026	-9 329 253	-4,2
Frais de gestion et de bureau	5.5	83 944 213	92 984 131	-9 039 918	-9,7
CHARGES D'EXPLOITATION		298 862 986	317 232 157	-18 369 171	-5,8
BÉNÉFICE BRUT		93 501 364	84 032 470	9 468 894	11,3
Amortissements sur l'actif immobilisé	3.6	-15 252 238	-22 336 439	-7 084 201	-31,7
Amortissement d'autres valeurs immatérielles		-4 327 014	0	4 327 014	n/a
Amortissement du goodwill		-9 042 936	-8 661 380	381 556	4,4
Correctifs de valeurs, provisions et pertes		-575 785	-20 549 124	-19 973 339	-97,2
Dépréciation des unités IPB de Rabobank		0	-289 061 610	-289 061 610	n/a
RÉSULTAT INTERMÉDIAIRE		64 303 391	-256 576 083	320 879 474	n/a
Produits extraordinaires	5.6	37 052 677	8 671 258	28 381 419	327,3
Charges extraordinaires	5.7	-2 109 000	-5 943 454	-3 834 454	-64,5
Impôts	5.10	-14 136 476	-9 338 350	4 798 126	51,4
BÉNÉFICE/PERTE DU GROUPE AVANT FRAIS DE RESTRUCTURATION		85 110 592	-263 186 629	348 297 221	n/a
Frais de restructuration	5.8	-14 986 956	-52 376 740	-37 389 784	-71,4
BÉNÉFICE/PERTE DU GROUPE		70 123 636	-315 563 369	385 687 005	n/a
<i>dont parts minoritaires</i>		-227 521	-42 809	184 712	431,5
* y compris la commission complémentaire de		0	1 975 966	-1 975 966	-100,0

## Tableau de financement

	2003		2002		
	en 1000 CHF	Source des fonds	Emploi des fonds	Source des fonds	Emploi des fonds
Bénéfice/perte du groupe		70 124			315 563
Amortissements sur l'actif immobilisé		15 252		36 207	
Dépréciation des unités IPB de Rabobank				289 062	
Amortissement du goodwill et d'autres valeurs immatérielles		13 370		8 661	
Correctifs de valeurs, provisions et pertes		5 840	24 868	73 999	18 332
Comptes de régularisation actifs		3 655			11 796
Comptes de régularisation passifs		7 225		25 889	
Différence de change			5 541		22 062
Dividende de l'exercice précédent			15 289		33 000
Dividende aux actionnaires minoritaires			40		122
<b>FLUX DE FONDS DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL (FINANCEMENT INTERNE)</b>		<b>69 728</b>		<b>32 943</b>	
Augmentation du capital-actions				17 155	
Agio				501 106	
Déduction de l'achat de valeurs immatérielles				-328 759	172 347
Variation des participations minoritaires		90			1 811
Achat de propres titres de participation			28 347		
Vente de propres titres de participation		30 446			
Bénéfice sur la vente de propres titres de participation		1 182			
<b>FLUX DE FONDS DES TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL PROPRE</b>		<b>3 371</b>		<b>187 691</b>	
Participations		32	15	855	873
Immeubles			5 803		
Autres immobilisations corporelles		1 359	7 552	347	35 626
Valeurs immatérielles		1 289	9 308		1 870
<b>FLUX DE FONDS DES MUTATIONS DANS L'ACTIF IMMOBILISÉ</b>			<b>19 998</b>		<b>37 167</b>
<b>NÉGOCE À MOYEN ET À LONG TERME ( &gt; 1 AN)</b>					
Engagements envers les banques			11 521	19 869	
Engagements envers la clientèle		56 630		13 562	
Engagements sous forme d'épargne et de placements				82 405	
Emprunts et prêts gagés		100 241			
Autres engagements		64 611		56 307	
Créances sur les banques			61 814		26 210
Créances sur la clientèle		21 635			22 679
Créances hypothécaires			88 446		13 213
Immobilisations financières		20 708			102 446
Autres créances		33 207		5 543	
<b>NÉGOCE À COURT TERME</b>					
Engagements résultant de papiers monétaires					96 663
Engagements envers les banques		150 011		340 853	
Engagements envers la clientèle			1 090 588	4 093 654	
Emprunts et prêts gagés		127 283			
Créances résultant de papiers monétaires		33 591		19 563	
Créances sur les banques		448 088			3 657 970
Créances envers la clientèle		99 871			952 751
Immobilisations financières		21 495		97 517	
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce			97 203		34 604
Créances hypothécaires		99 297		8 858	
Obligations de caisse				31	
Liquidités		19 803			15 093
<b>FLUX DE FONDS DE L'ACTIVITÉ BANCAIRE</b>			<b>53 101</b>		<b>183 467</b>

## Compte de résultat consolidé 2003 (présentation pro forma)

<i>en 1000 CHF</i>	2003 CHF	2002 CHF	CHF	Variation %
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION NETS</b>				
Produits des intérêts	163 417	240 146	-76 729	-32,0
Charges d'intérêts	-105 240	-167 172	-61 932	-37,0
<b>RÉSULTAT DES OPÉRATIONS D'INTÉRÊTS</b>	<b>58 177</b>	<b>72 974</b>	<b>-14 797</b>	<b>-20,3</b>
Résultat des opérations de commissions et des prestations de services	286 572	307 903	-21 331	-6,9
Résultat des opérations de négoce	45 216	34 602	10 614	30,7
Autres produits ordinaires	2 399	-14 214	16 613	n/a
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION NETS</b>	<b>392 364</b>	<b>401 265</b>	<b>-8 901</b>	<b>-2,2</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
Charges de personnel	214 919	224 248	-9 329	-4,2
Frais de gestion et de bureau	83 944	92 984	-9 040	-9,7
<b>BÉNÉFICE BRUT</b>	<b>93 501</b>	<b>84 033</b>	<b>9 468</b>	<b>11,3</b>
Amortissement sur l'actif immobilisé	-15 252	-22 336	-7 084	-31,7
Amortissement d'autres valeurs immatérielles	-4 327	0	4 327	n/a
Amortissement du goodwill	-9 043	-8 661	382	4,4
Correctifs de valeurs, provisions et pertes	-576	-20 549	-19 973	-97,2
<b>BÉNÉFICE DU GROUPE AVANT IMPÔTS, PRODUITS EXTRAORDINAIRES ET FACTEURS SPÉCIAUX</b>	<b>64 303</b>	<b>32 487</b>	<b>31 816</b>	<b>97,9</b>
Impôts	-14 136	-9 338	4 798	51,4
Produits extraordinaires	34 944	2 728	32 216	1 180,9
Frais de restructuration	-14 987	-52 377	-37 390	-71,4
Dépréciation des unités IPB der Rabobank	0	-289 062	-289 062	n/a
<b>BÉNÉFICE/PERTE DU GROUPE</b>	<b>70 124</b>	<b>-315 562</b>	<b>385 686</b>	<b>n/a</b>
<i>dont parts minoritaires</i>	-228	-43	185	431,5

## 1. Activité et effectif du personnel

Les prestations du groupe englobent les affaires de banque privée, les affaires de fonds de placement et la gestion institutionnelle. Le conseil en placement et la gestion de fortune pour le compte de la clientèle suisse et étrangère dans le cadre du département *Private Banking* constituent nos activités de base; des services complémentaires comme la planification financière, l'octroi de crédits, les conseils fiscaux et successoraux ainsi que les conseils relatifs à la constitution de trusts ou de fondations parachèvent notre offre. La conception et la gestion des fonds de placement incombent au département *Fonds de placement*, qui se charge aussi d'adapter les canaux de distribution et les produits aux exigences du marché. Le département *Institutional Banking* assiste et conseille la clientèle institutionnelle; ses tâches englobent le *Financial Engineering* (produits structurés), la gestion de fortune, les placements durables, l'analyse financière, le courtage, le financement d'entreprises, les affaires d'émission ainsi que le négoce de titres et de devises.

Le périmètre de consolidation englobe 27 entreprises. Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont récapitulées au point 3.5. de l'annexe.

À la fin de 2003, le groupe Sarasin employait 1 108,5 collaborateurs (unités de personnel). L'effectif a donc diminué de 13,5% ou 172,5 personnes au cours de l'exercice sous revue. La Banque Sarasin & Cie SA (maison mère) emploie 732 collaborateurs (66%), soit 10,2% ou 83 personnes de moins qu'en 2002.

## 2. Principes de consolidation, d'évaluation et de comptabilisation

**2.1 Principes généraux.** Les comptes consolidés de la Banque Sarasin & Cie SA ont été établis conformément aux dispositions du Code suisse des obligations, de la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne, de l'ordonnance d'exécution y relative, des directives de la Commission fédérale des banques ainsi que des dispositions du règlement de cotation de la Bourse suisse régissant l'établissement des comptes. Les comptes annuels 2003 sont présentés conformément aux dispositions régissant l'établissement des comptes (DEC-CFB) adaptées par la Commission fédérale des banques dans leur version du 18.2.2002, lesquelles sont entrées en vigueur le 31 décembre 2003. Les diverses innovations ont nécessité une adaptation de certains principes de comptabilisation et d'évaluation durant l'exercice sous revue. Les effets de ces modifications sont mentionnés au point 2.22. Grâce à l'application de principes d'évaluation et de comptabilisation homogènes, les comptes consolidés offrent une image fidèle («true and fair view») du patrimoine, de la situation financière et des résultats du groupe Sarasin.

**2.2 Saisie des transactions et comptabilisation.** Toutes les transactions sont comptabilisées dans les comptes des sociétés du groupe à la date de conclusion.

**2.3 Participations consolidées.** Les comptes du groupe englobent toutes les entreprises à caractère bancaire dont la Banque Sarasin & Cie SA détient une participation directe ou indirecte de plus de 50% ou sur la gestion desquelles elle exerce d'une autre façon une influence prépondérante. Une vue d'ensemble des principales sociétés figure au point 3.5. La part des actionnaires tiers à la fortune nette des sociétés affiliées et au bénéfice de ces dernières figure au passif du bilan consolidé sous la rubrique «*Parts minoritaires aux capitaux propres*» et au compte de résultats consolidé sous la rubrique «*Parts minoritaires au bénéfice du groupe*».

Les participations suivantes ne sont pas consolidées:

- participations minoritaires inférieures à 50%
- participations majoritaires d'importance secondaire.

La période de consolidation correspond à l'année civile. Toutes les sociétés consolidées bouclent leurs comptes au 31 décembre.

**2.4 Méthode de consolidation.** Le capital est consolidé selon la «purchase method» anglo-saxonne, selon laquelle le prix d'acquisition est compensé avec la valeur économique des éléments patrimoniaux à la date d'acquisition ou de constitution. Pour les participations achetées avant 1989, la date d'acquisition a été fixée au 1er janvier 1989. La différence de compensation active ou passive (goodwill) résultant de l'application de cette méthode d'évaluation a été imputée immédiatement aux réserves issues du bénéfice. Tout goodwill significatif découlant de l'intégration au périmètre de consolidation de sociétés acquises récemment est activé et amorti sur cinq ans. Le goodwill des unités IPB rachetées de Rabobank sera amorti sur dix ans. Les créances, engagements, charges et produits qui découlent des relations d'affaires entre les sociétés du groupe sont compensés.

**2.5 Conversion monétaire** Les bilans établis en monnaies étrangères par certaines entreprises du groupe sont convertis en francs suisses aux taux de change de fin d'année, un cours moyen étant appliqué aux postes du compte de résultats. Les différences de conversion résultant des variations des taux de change sont virées aux réserves issues du bénéfice et n'ont pas d'influence sur le résultat.

Les actifs, les engagements et les opérations hors bilan comptabilisés dans les comptes des sociétés du groupe en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie de calcul respective sur la base des cours devises de fin d'année. Les produits et les charges en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie de comptabilisation sur la base des taux de change déterminants à la date de comptabilisation.

Les principaux taux de change utilisés pour établir les comptes consolidés au 31.12.2003 sont les suivants:

USD	1,23	(2002: 1,39)
GBP	2,21	(2002: 2,235)
EUR	1,5575	(2002: 1,455)

Les cours moyens suivants ont été utilisés pour la conversion des postes du compte de résultats: USD 1,31. (2002: USD 1,5350), GBP 2,2225 (2002: GBP 2,3325), EUR 1,5063 (2002: EUR 1,4675).

**2.6 Évaluation des postes.** Les différentes sociétés du groupe évaluent les postes du bilan selon des règles uniformes en se limitant à l'essentiel.

**2.7 Liquidités, créances sur les banques et sur la clientèle, engagements envers les banques et la clientèle, créances hypothécaires, fonds passifs, créances et engagements résultant de placements sur le marché monétaire.** Ces éléments sont saisis à leur valeur nominale. Par mesure de précaution, des correctifs de valeurs isolés sont effectués pour les risques de perte tangibles.

**2.8 Opérations de mise en pension.** La banque achète et vend des valeurs mobilières en convenant simultanément de revendre ou de racheter ultérieurement des titres de même nature. Du point de vue économique, les transactions de ce type ne sont en principe pas considérées comme des achats ou des ventes, mais comme des opérations de financement couvertes. Les titres vendus sur la base d'une telle convention continuent de figurer dans le poste correspondant du bilan et le produit de la vente est comptabilisé comme un engagement tant que la banque conserve le pouvoir de disposition économique sur les droits liés à ces titres. L'achat de titres est comptabilisé comme un crédit garanti par des valeurs mobilières tant que la banque n'obtient pas le contrôle des droits liés aux titres.

**2.9 Opérations de prêt portant sur des valeurs non monétaires.** Pour les opérations de prêt/emprunt de titres (Securities Lending and Borrowing) dans le cadre desquelles la banque agit pour son propre compte et à son propre risque, ni les valeurs mobilières prêtées ou empruntées, ni les valeurs mobilières reçues ou cédées à titre de couverture ne sont comptabilisées dans le bilan comme des entrées ou des livraisons de titres tant que le propriétaire en garde le contrôle. En cas de perte du contrôle des valeurs mobilières prêtées ou empruntées, les transactions figurent dans le bilan comme une modification du portefeuille de titres et, selon la contrepartie, parmi les créances ou les engagements sur les banques ou sur la clientèle. Les montants en espèces échangés sont toujours portés au bilan. Les commissions payées ou encaissées sont comptabilisées comme des charges de commissions ou des produits de commissions. Les opérations de prêt de titres effectuées au risque et pour le compte du client sont comptabilisées comme des opérations fiduciaires.

Dans les comptes consolidés, les propres titres de participation sont portés en diminution des capitaux propres pour un montant correspondant à la valeur d'acquisition moyenne. Dans les comptes annuels de la Banque Sarasin & Cie SA, ils figurent comme par le passé dans les portefeuilles destinés au négoce.

**2.10 Portefeuilles de titres destinés au négoce.** Les titres de créance et de participation ainsi que les métaux précieux qui figurent dans les portefeuilles de titres destinés au négoce sont évalués à leur juste valeur. Lorsque le marché est liquide et que le mécanisme de formation des prix fonctionne parfaitement, la juste valeur est déterminée sur la base des cours boursiers. Si les conditions précitées ne sont pas réunies, la juste valeur est fixée à l'aide d'un modèle d'évaluation. Les gains ou les pertes réalisés et non réalisés sur ces portefeuilles destinés au négoce figurent dans le compte de résultats sous la rubrique «*Résultat des opérations de négoce*». Le produit des intérêts et des dividendes est également viré à ce poste. Les coûts de refinancement sont en revanche retranchés du résultat des opérations de négoce et imputés au résultat des opérations d'intérêts.

**2.11 Immobilisations financières.** Les positions en titres destinées à être conservées pendant une longue durée sont comptabilisées dans les immobilisations financières. Les titres de créance destinés à être conservés jusqu'à leur échéance finale sont évalués selon la «*accrual method*». Les agios et les disagio sont amortis pendant toute la durée de l'emprunt jusqu'à l'échéance. Les gains ou les pertes réalisés sur les intérêts suite à une aliénation ou à un remboursement anticipé sont amortis pendant la durée résiduelle, soit jusqu'à l'échéance finale initiale, et virés au produit des opérations d'intérêts. Toutes les autres immobilisations financières sont comptabilisées au prix d'acquisition ou au prix du marché si celui-ci est plus faible. Les gains par rapport à la valeur d'achat réalisés lors de la vente sont imputés au poste «*Résultat des aliénations d'immobilisations financières*». Les moins-values ou les plus-values par rapport au prix d'achat liées à l'évolution du marché figurent sous la rubrique «*Autres résultats ordinaires*».

**2.12 Participations.** Ce poste englobe des titres de participation destinés à être conservés pendant une longue durée et qui ne sont pas consolidés. Ces titres sont évalués à leur valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements effectués conformément aux règles d'une bonne gestion commerciale.

**2.13 Immobilisations corporelles.** Les terrains, les immeubles, les équipements et les installations sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition après déduction d'amortissements linéaires sur la durée d'utilisation estimée. Les acquisitions de faible valeur sont imputées directement au compte de résultats. Les frais d'entretien et de rénovation sont en principe comptabilisés comme des frais généraux. Lorsqu'il s'agit d'un montant substantiel, les frais peuvent être activés. Les amortissements sont effectués à partir du 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'acquisition. La durée d'utilisation des différentes immobilisations est la suivante:

- immeubles à l'usage de la banque et autres immeubles, y compris terrain 60 ans
- installations bancaires 10 ans
- mobilier et équipement 4 – 10 ans
- matériel informatique 3 – 8 ans
- véhicules 4 ans

## Annexe aux comptes annuels consolidés

Les installations dont la valeur ne dépasse pas la limite d'activation et/ou qui ne sont utilisées que pendant une seule période comptable sont comptabilisées directement dans le compte de résultats. Les investissements dans des immobilisations corporelles existantes (par ex. frais de rénovation et d'entretien) qui contribuent à augmenter durablement la valeur de marché ou la valeur utile ou encore, à prolonger durablement la durée de vie de l'installation sont activés, sinon ils sont imputés au compte de résultats.

La banque vérifie chaque année la valeur des immobilisations corporelles lorsque des événements ou des circonstances laissent présager une détérioration de valeur, c'est-à-dire lorsque la valeur comptable est supérieure au prix de vente réalisable. En cas de dépréciation, la valeur comptable est ramenée à la valeur réalisable par le biais d'une écriture correspondante sous la rubrique «*Amortissements sur l'actif immobilisé*» du compte de résultats. Lorsque les facteurs pris en compte lors du calcul de la valeur réalisable se sont notablement améliorés, la plus-value est comptabilisée. Dans ce cas, la nouvelle valeur comptable se compose de la valeur réalisable plus faible nouvellement calculée et de la valeur comptable déduction faite des amortissements planifiés (sans prise en compte de la détérioration de valeur).

**2.14 Valeurs immatérielles.** Les valeurs immatérielles sont évaluées à leur prix d'acquisition après déduction d'amortissements linéaires sur la durée d'utilisation estimée. Les amortissements sont effectués dès le début de l'utilisation effective dans l'entreprise. La durée d'utilisation des valeurs immatérielle est la suivante:

- Goodwill sur les anciennes unités IPB de Rabobank 10 ans
- Autre goodwill 5 ans
- Logiciels informatiques 3 – 8 ans
- Autres valeurs immatérielles 5 ans

Les valeurs immatérielles sont activées lorsque leur valeur dépasse la limite d'activation et pour autant qu'elles apportent pendant plusieurs années un avantage quantifiable à l'entreprise.

La banque vérifie une fois par année la valeur des valeurs immatérielles, lorsque des événements ou des circonstances laissent présager une détérioration de valeur.

**2.15 Correctifs de valeurs et provisions.** Des correctifs de valeurs appropriés sont effectués et des provisions adéquates sont constituées pour tous les risques tangibles. Les correctifs de valeurs isolés sur les prêts à la clientèle sont retranchés directement des postes correspondantes de l'actif. Les autres correctifs de valeurs et provisions figurent au passif. Etant donné que des correctifs de valeurs isolés sont effectués pour tous les risques tangibles, aucune réserve pour pertes non identifiées n'est constituée. Nous n'avons pas effectué de correctifs de valeurs forfaitaires dans les comptes consolidés.

### 2.16 Impôts

**2.16.1 Impôts courants.** Les impôts courants affectant les revenus et le capital sont calculés pour chaque période comptable sur la base des bénéfices annuels découlant des boucllements individuels des sociétés du groupe. La provision pour impôts est calculée sur la base des taux d'imposition actuels et figure sous la rubrique «*Comptes de régularisation*».

**2.16.2 Impôts latents.** En raison de l'incidence fiscale future de différences limitées dans le temps, le montant des impôts latents actifs et passifs se situe entre les valeurs fiscales et les valeurs figurant au bilan consolidé; il est calculé selon une approche orientée sur le bilan (balance sheet method) et figure sous la rubrique «*Correctifs de valeurs et provisions*». Les impôts latents sont calculés séparément pour chaque exercice et chaque sujet fiscal. Les avoirs fiscaux latents sur les reports de perte ne sont activés que s'il est pratiquement certain qu'ils seront réalisés dans le futur.

Le taux d'imposition utilisé dans les comptes consolidés se fonde sur les taux d'imposition qui seront vraisemblablement appliqués à chaque société. Le bénéfice sur les impôts latents correspond à la variation nette des dettes ou des avoirs fiscaux latents durant l'exercice sous revue et il est comptabilisé à la rubrique «*Impôts*».

**2.17 Instruments financiers dérivés.** Nous utilisons des instruments financiers dérivés dans le cadre des opérations pour compte propre et pour le compte de la clientèle. Dans le cadre de nos opérations pour compte propre, nous recourons aux options, aux futures financiers et aux swaps dans le but de couvrir les positions des portefeuilles destinés au négoce et les positions nostro dans le cadre de l'émission et de la gestion de produits structurés, mais aussi afin de gérer le risque d'intérêt.

Les instruments financiers dérivés sont évalués aux cours du marché, sauf s'il s'agit de transactions de couverture. Les positions à terme sont évaluées sur la base du cours correspondant à la durée résiduelle du contrat. Les positions en instruments dérivés pour lesquelles il existe un marché représentatif sont évaluées aux cours du marché. Les différences d'évaluation sont imputées au compte de résultats. S'il n'existe pas de marché représentatif, ces éléments sont chiffrés à la valeur la plus faible, selon des règles d'évaluation reconnues.

Les transactions de couverture sont évaluées selon les mêmes principes que les positions couvertes. Si l'effet des transactions de couverture est supérieur à l'effet de la position couverte, la part excédentaire est comptabilisée comme un produit des opérations de négoce.

Les valeurs de remplacement des instruments dérivés (opérations pour compte propre et pour le compte de la clientèle) sont comptabilisées à la valeur brute. Les valeurs de remplacement positives et négatives avec la même contrepartie ne sont pas compensées.

### 2.18 Gestion du risque

#### a) Vue d'ensemble

L'évaluation et l'acceptation de risques sont indissociables des opérations bancaires. Il n'est pas possible de conclure une affaire sans encourir de risques. C'est pourquoi nous utilisons un système de gestion du risque clairement défini, transparent et intégré englobant l'ensemble des unités d'entreprise et ajusté en permanence à la situation actuelle. Des ressources humaines et technologiques considérables sont mobilisées à cette fin. La maîtrise du risque est devenue un facteur concurrentiel décisif. Une gestion active du risque doit permettre de réduire au maximum les risques non souhaitables et d'utiliser le capital de manière optimale, dans l'intérêt des actionnaires et des autres partenaires. La gestion du risque constitue ainsi un maillon important de la chaîne de création de valeur, en ce sens qu'elle permet aux instances décisionnelles d'identifier les risques existants et potentiels.

#### b) Philosophie en matière de risque

La qualité de la gestion du risque au sein d'une entreprise ne dépend pas uniquement du respect des prescriptions internes et externes. L'attitude des instances décisionnelles face au risque joue un rôle tout aussi primordial. Les méthodes quantitatives qui sont souvent au centre de l'analyse ne représentent qu'une composante d'un système de gestion du risque global. La définition d'une philosophie du risque adéquate en tant qu'élément de la culture d'entreprise revêt une égale importance. La discipline et la diligence avec laquelle les personnes concernées s'acquittent des tâches liées à la gestion du risque constituent la pierre angulaire de notre philosophie en matière de risque. Nous comptons sur l'intégrité et sur la conscience du risque de chacun à tous les niveaux ainsi que sur une délimitation claire des responsabilités et des compétences pour préserver la philosophie du risque que nous cultivons depuis de nombreuses années.

#### c) Organisation de la gestion du risque

La formulation et la mise en œuvre de la politique du groupe en matière de risque sont du ressort du conseil d'administration. Cet organe définit la stratégie en matière de risque, les principaux paramètres du processus de gestion du risque comme les limites et les systèmes, la tolérance maximale au risque ainsi que les responsabilités. L'adéquation de la politique du groupe en matière de risque est contrôlée chaque année.

Le Group Executive Board (GEB) est responsable de l'application des principes de maîtrise du risque définis par le conseil d'administration. Le GEB a institué des comités spécifiques pour deux catégories de risques, à savoir le comité de crédit pour la gestion des risques liés à la contrepartie et le Asset/Liability Committee (ALCO) pour la gestion des risques de marché encourus par la banque. Ces comités composés de membres de la direction et de collaborateurs des départements concernés tiennent des séances mensuelles ou trimestrielles. Ils sont tous deux placés sous la direction du Chief Financial Officer (CFO).

Le Risk Office indépendant des départements de négoce analyse en détail les risques de marché et de crédit encourus par le groupe, évalue les chances et les risques potentiels et prend, si nécessaire, des mesures destinées à ajuster le profil de risque du groupe. Il est responsable de veiller au respect du processus de gestion du risque, qui englobe l'identification, l'évaluation et la surveillance des risques ainsi que le reporting. Le Risk Office soumet des propositions au conseil d'administration concernant les modèles de risque à utiliser. Il établit en outre des rapports individuels à l'intention du conseil d'administration, du GEB et des instances responsables des risques encourus.

#### d) Risque de marché

Le risque de marché désigne le risque de perte encouru par la banque en cas de variation des variables du marché (cours des actions, taux d'intérêt et cours de change). Les positions exposées au risque de marché sont surveillées soit par le département de négoce, soit par le ALCO, selon la stratégie de placement suivie. Ces deux unités gèrent les risques liés à ces positions au moyen d'outils adaptés à la situation. Elles travaillent notamment avec un système de limites et surveillent en permanence les positions risquées à l'aide de méthodes quantitatives comme la "value-at-risk" (VaR) et d'analyses de scénarios.

Pour mesurer et limiter les risques de marché, nous fixons des limites de "value-at-risk", de sensibilité et de concentration (limites delta, gamma, vega et limites nominales) ainsi que des limites PVBP (Present value of a basis point). Le paramètre "value-at-risk" mesure la perte potentielle maximale qu'un portefeuille est susceptible de subir avec une grande probabilité dans des conditions normales durant la période de conservation considérée. La Banque Sarasin & Cie SA utilise cette méthode de calcul de manière systématique pour tous les portefeuilles. Les positions et les limites sont surveillées toute la journée en temps réel ainsi que durant la nuit. Des procédures radicales sont appliquées en cas de dépassement des limites.

Le 31 décembre 2003, la VaR du groupe dans le secteur du négoce se montait à 0,43 million de francs (durée de conservation d'un jour, probabilité de 99%). L'illustration montre que la VaR totale des portefeuilles destinés au négoce se situait en moyenne vers 0,69 million de francs et qu'elle a fluctué dans une étroite fourchette comprise entre 0,27 million de francs et 1,44 million.

#### VALUE-AT-RISK\*) DES PORTEFEUILLES DESTINÉS AU NÉGOCE DE LA BANQUE SARASIN & CIE SA, PAR FACTEURS DE RISQUES

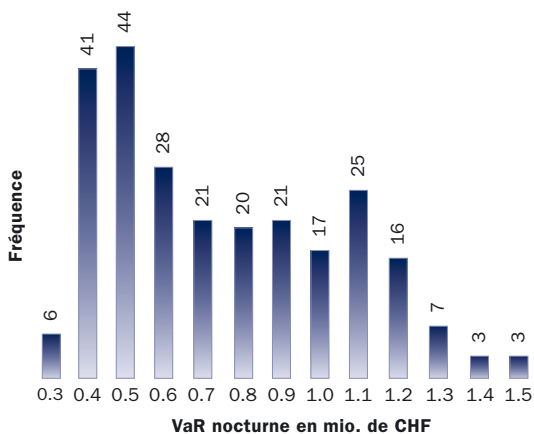
Catégorie de risque	en mio. de CHF			
	31.12.2003	ø	min.	max.
Risque lié aux actions	0,30	0,29	0,11	0,86
Risque d'intérêt	0,04	0,05	0,00	0,14
Risque de change	0,09	0,35	0,03	1,02
Risque lié aux métaux	0,00	0,01	0,00	0,03
Total	0,43	0,69	0,27	1,44

\*) Probabilité de 99%; durée de conservation 1 jour; risque calculé sur les positions en fin de journée de l'année 2003; les effets de corrélation entre les différents facteurs de risque ne sont pas pris en compte.

## Annexe aux comptes annuels consolidés

La VaR nocturne moyenne se montait à 0,63 million de francs en 2003, ce qui est inférieur d'environ 0,4 million au niveau de l'exercice précédent. La répartition de la fréquence de la VaR nocturne montre en outre qu'un grand nombre d'observations sont de l'ordre de grandeur de la moyenne. Le département de négoce veille à minimiser l'exposition au risque durant la nuit et à n'encourir des risques de marché en dehors des heures de négoce de manière très sélective.

### Histogramme de la VaR nocturne



La méthode de la «value-at-risk» est basée sur le principe de la variance-covariance. Elle fait l'objet de contrôles et d'ajustements permanents et les séries de données sur lesquelles elle se fonde sont continuellement étoffées et mises à jour. La méthode de la VaR est utile pour quantifier le risque quotidien de positions dont la valeur évolue de façon linéaire dans des conditions normales. Afin de pouvoir déterminer le risque de marché de portefeuilles qui évoluent selon un schéma de rentabilité asymétrique (opérations sur options), nous effectuons également des analyses de scénarios. Cette technique prend comme point de départ des variations extrêmes des principaux paramètres du marché et permet de calculer, sur la base d'une nouvelle évaluation des positions, les pertes théoriques qui en résultent. L'actualité des scénarios prédéfinis est contrôlée en permanence.

Le montant des capitaux propres nécessaires pour couvrir les risques de marché dans le livre de négoce est calculé dans le cadre des procédures standards. Les risques d'intérêt dans le livre de la banque sont surveillés conformément à la circulaire de la CFB concernant l'identification, la gestion et la surveillance des risques d'intérêt.

#### e) Risque de crédit

Le risque de crédit représente la perte potentielle que la banque pourrait subir du fait de l'insolvabilité d'une contrepartie. La perte correspond en principe au montant du crédit utilisé, déduction faite du produit de la réalisation de sûretés ainsi que d'un éventuel dividende de faillite ou de liquidation.

Les avances se limitent essentiellement à des crédits garantis par des titres et à des prêts hypothécaires octroyés à la clientèle privée. Les limites de nantissement sont fixées avec prudence et contrôlées en permanence.

Dans le cadre des opérations conclues avec d'autres banques et des courtiers, nous utilisons un système de rating pour sélectionner les contreparties et fixer des limites. Les critères retenus ont été définis de telle manière que seules les contreparties de premier ordre entrent en ligne de compte. Les nouvelles relations d'affaires avec des banques et des courtiers sont examinées par le comité de crédit, qui les approuve et fixe des limites si les exigences en matière de rating sont remplies.

#### f) Risque de liquidité

La disposition à payer est contrôlée et garantie conformément aux dispositions de la loi sur les banques. La négociabilité des positions propres de la banque est régulièrement contrôlée.

#### g) Risques de procédure

La Banque Sarasin & Cie SA ainsi que certaines sociétés du groupe sont impliquées dans différents litiges et procédures judiciaires dans le cadre de leurs affaires courantes. Le groupe constitue des provisions pour de tels cas lorsque la banque et son conseiller juridique sont d'avis que le groupe sera vraisemblablement appelé à effectuer des paiements dont le montant peut être estimé. Toutes les provisions pour risques de procédure figurent sous la rubrique «Autres provisions» du bilan consolidé.

En ce qui concerne d'éventuelles autres actions en justice contre le groupe Sarasin qui sont connues des postes internes compétents (et pour lesquelles aucune provision n'a été constituée conformément aux directives susmentionnées), la direction et son conseiller juridique sont d'avis qu'elles ne reposent sur aucun fondement, pourront être rejetées avec succès ou n'ont pas d'influence notable sur la situation financière ou sur le résultat d'exploitation du groupe.

**2.19 Engagements de prévoyance.** Le groupe a mis sur pied des plans de prévoyance pour ses collaborateurs en Suisse et à l'étranger.

Le groupe supporte les coûts de la prévoyance professionnelle de l'ensemble de ses collaborateurs ainsi que des survivants conformément aux dispositions légales, aux actes de fondation et aux règlements de prévoyance en vigueur.

Les engagements de prévoyance sont évalués et inscrits au bilan conformément à la norme Swiss GAAP FER 16. Pour les plans de prévoyance avec primauté des cotisations, la contribution de l'employeur est, comme par le passé, comptabilisée comme une charge d'exploitation issue des engagements de prévoyance.

Toutes les entreprises suisses du groupe Sarasin disposent de leur propre institution de prévoyance juridiquement autonome. Ces institutions de prévoyance sont financées par des cotisations de

l'employeur et des salariés. A la fin de 2003, les plans de prévoyance suisses englobaient 725 assurés actifs et 98 rentiers. Les plans de prévoyance suisses sont des plans avec primauté des cotisations au sens de la norme Swiss GAAP FER 16.

Le plan de prévoyance des collaborateurs de la maison mère est géré sous la forme juridique d'une fondation, avec primauté des prestations jusqu'au 31.12.2003 et avec primauté des cotisations depuis le 1.1.2004. Les cotisations de la banque sont fixées de manière définitive dans les statuts. Le 31.12.2002, le taux de couverture du plan de prévoyance était de 98,3%. Le 31.12.2003, les réserves de cotisation d'employeur se montaient à 12,3 millions de francs (2002: 11,7 millions).

Pour les sociétés affiliées étrangères, en particulier celles du Luxembourg, de Singapour, d'Hongkong et de la Grande-Bretagne, les plans de prévoyance professionnelle ont été élaborés en accord avec les dispositions légales des pays concernés. Suite à la modification du plan de prévoyance de la Banque Sarasin Benelux SA en date du 1.1.2004, tous les plans de prévoyance sont des plans avec primauté des cotisations au sens de la norme Swiss GAAP FER 16.

**2.20 Fonds gérés par le groupe.** Les méthodes de calcul reposent sur les bases suivantes:

*a) Fonds de la clientèle:*

Les fonds de la clientèle englobent tous les avoirs de la clientèle gérés ou détenus à des fins de placement. La définition et les calculs se fondent sur les bases suivantes:

*1) Dépôts de la clientèle:*

Lors du calcul de la valeur des dépôts de la clientèle, les valeurs mobilières, les métaux précieux ainsi que les placements fiduciaires sont saisis à la valeur du marché. Les indications englobent d'une part les valeurs déposées auprès de sociétés du groupe ainsi que, d'autre part, les valeurs déposées auprès de tiers pour lesquelles les sociétés du groupe exercent un mandat de gestion. Les patrimoines servant exclusivement à la conclusion de transactions ou détenus uniquement à des fins de conservation ne sont pas inclus dans les fonds de la clientèle (opérations de dépôt).

*2) Fonds de la clientèle:*

Les fonds de la clientèle englobent les engagements représentés par un titre ainsi que les engagements dématérialisés envers les clients (sans les opérations de prêt de titres).

*3) Fortune des fonds Sarasin:*

Cette position englobe la fortune des fonds de placement du groupe Sarasin autorisés à la vente au public.

*b) Doubles imputations:*

Des valeurs patrimoniales sont saisies plusieurs fois lorsque la banque peut dégager à plusieurs endroits de la chaîne de créa-

tion de valeur une marge d'usage dans le domaine des placements. De telles doubles imputations englobent pour l'essentiel les fonds de placement du groupe autorisés à la vente au public que les clients de la banque détiennent dans leur dépôt, les parts de la Fondation de placement Sarasin ainsi que les placements fiduciaires auprès des sociétés du groupe.

Les doubles imputations sont mentionnées séparément.

**2.21 Remarques diverses.** Aucun fait marquant susceptible d'avoir une influence sur le bilan ou sur le compte de résultats n'a été enregistré après la date de clôture du bilan.

Les parts minoritaires aux capitaux propres et au bénéfice net concernent pour l'essentiel S.I.M. Partnership (London) Ltd, Saralux SA et Sarasin Expertise AM (voir point 3.5 Périmètre de consolidation).

**2.22 Modifications apportées à la présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent.** Les comptes annuels 2003 sont établis conformément aux dispositions régissant l'établissement des comptes (DEC-CFB) adaptées par la Commission fédérale des banques, lesquelles sont entrées en vigueur le 31 décembre 2003. Les modifications qui en résultent ont eu pour corollaire un ajustement des postes du bilan de l'exercice précédent. Le compte de résultats de l'exercice 2002 n'a pas été ajusté. Au cours de l'exercice écoulé, les diverses innovations ont conduit à une modification de la présentation de certains postes du bilan et du compte de résultats. Les principales modifications sont récapitulées ci-après:

## Annexe aux comptes annuels consolidés

Position concernée	Modification	Traitement dans les comptes annuels 2002	Traitement dans les comptes annuels 2003
Produit de l'achat / de la vente d'actions propres	Dans les comptes annuels 2003, le produit de l'achat / de la vente d'actions propres est comptabilisé directement dans les réserves issues du capital.	Le produit du négoce d'actions propres se montait à CHF -2 611 493 et a été comptabilisé dans le produit des opérations de négoce.	Le produit réalisé sur le négoce d'actions propres et d'instruments dérivés sur nos propres actions se montait à CHF 1 182 225 et a été comptabilisé dans les réserves issues du capital.
Capitaux propres / propres titres de participation	Les titres de participation propres sont portés directement en diminution des capitaux propres à la valeur d'acquisition.	Le 31.12.2002, la position en actions propres se montait à CHF 11,5 millions et figurait dans les portefeuilles destinés au négoce.	Le 31.12.2003, la position en actions propres se montait à CHF 9,5 millions (valeur d'acquisition) et a été portée en diminution des capitaux propres en tant que position séparée. Dans le bilan de l'exercice précédent, la position de CHF 11,5 millions de l'année dernière a été portée en diminution des capitaux propres à titre de mise au point.
Impôts	Désormais, les provisions pour les impôts courants ne figurent plus sous la rubrique « <i>Correctifs de valeurs et provisions</i> », mais sont comptabilisées dans des comptes de régularisation passifs.	Les provisions 2002 comprennent des provisions de CHF 15,7 millions pour les impôts courants.	Le 31.12.2003, les provisions pour impôts n'englobent plus que les provisions pour les impôts latents.
Logiciels informatiques	Les logiciels figurent désormais sous la rubrique « <i>Valeurs immatérielles</i> » au lieu des « <i>Immobilisations corporelles</i> ».	Le 31.12.2002, le poste « <i>Immobilisations corporelles</i> » comprenait des logiciels informatiques activés pour un montant de CHF 11,2 millions.	Le 31.12.2003, les valeurs immatérielles comprenaient des logiciels informatiques activés pour un montant de CHF 11,6 millions. Dans le bilan de l'exercice précédent, l'inventaire de logiciels activés en 2002 a été retranché du poste « <i>Immobilisations corporelles</i> » et comptabilisé dans les « <i>Valeurs immatérielles</i> ».
Produits structurés	Les produits structurés figurent désormais sous la rubrique « <i>Emprunts et prêts gagés</i> ».	Le 31.12.2002, la position en produits structurés se montait à CHF 94,4 millions, dont CHF 2,4 millions ont été comptabilisés dans les portefeuilles destinés au négoce comme des positions à découvert.	Le 31.12.2003, la position en produits structurés se montait à CHF 321,9 millions. Dans le bilan de l'exercice précédent, la position en produits structurés de l'année dernière figurait sous la rubrique « <i>Engagements envers la clientèle</i> » et les positions à découvert dans les portefeuilles destinés au négoce sous la rubrique « <i>Emprunts et prêts gagés</i> ».
Réserves latentes	Des réserves latentes non nécessaires de CHF 3,1 millions constituées par une société affiliée ont été virées aux capitaux propres dans le cadre d'une mise au point au 31.12.2002, compte tenu des impôts latents.	L'exercice précédent, les réserves latentes non nécessaires figuraient sous la rubrique « <i>Autres provisions</i> ».	Dans les comptes annuels 2003, elles figurent dans les capitaux propres (CHF 2,3 millions) et dans les impôts latents (CHF 0,8 millions) à titre de mise au point des valeurs de l'exercice précédent.
Provisions pour l'assurance d'avoirs de la clientèle	Une société affiliée a constitué des provisions pour couvrir des prestations d'assurance d'avoirs de la clientèle en cas de dommage chez des instituts faisant partie de ce pool d'assurance.	Dans les comptes annuels 2002, ces provisions figuraient sous la rubrique « <i>Autres provisions</i> ».	Dans les comptes annuels 2003, elles figurent dans les capitaux propres (CHF 8,9 millions) et dans les impôts latents (CHF 3,6 millions) à titre de mise au point des valeurs de l'exercice précédent.

Les normes Swiss GAAP FER suivantes ont par ailleurs été introduites:

- Swiss GAAP FER 4 - Conversion monétaire
- Swiss GAAP FER 9 - Valeurs immatérielles
- Swiss GAAP FER 11 - Impôts dans les comptes consolidés
- Swiss GAAP FER 16 - Engagements de prévoyance
- Swiss GAAP FER 20 - Dépréciation d'actifs

A l'exception des modifications évoquées ci-dessus, l'introduction de ces nouvelles normes n'a pas eu d'influence notable sur les comptes annuels 2003.

## 3. Notes explicatives concernant le bilan consolidé

### 3.1 Etat des couvertures

AVANCES	en 1000 CHF	Genre de couvertures			Total
		hypothécaires	autres	sans	
Créances sur la clientèle		25 686	1 310 890	27 848	1 364 424
Crédits hypothécaires					
Immeubles d'habitation		211 352			211 352
Bureaux et locaux commerciaux		5 528			5 528
<b>TOTAL DES AVANCES</b>	<b>31.12.2003</b>	<b>242 566</b>	<b>1 310 890</b>	<b>27 848</b>	<b>1 581 304</b>
	31.12.2002	252 144	1 421 587	39 931	1 713 662
<b>OPÉRATIONS HORS BILAN</b>					
Engagements conditionnels		2 190	151 823	17 691	171 704
Acceptations irrévocables			33 112	3 000	36 112
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires				2 165	2 165
<b>TOTAL DES OPÉRATIONS HORS BILAN</b>	<b>31.12.2003</b>	<b>2 190</b>	<b>184 935</b>	<b>22 856</b>	<b>209 981</b>
	31.12.2002	2 228	186 696	51 171	240 095

CRÉANCES COMPROMISES	en 1000 CHF	Montant brut de la dette	Produit estimé de la réalisation des sûretés	Montant net de la dette	Correctif de valeur isolé
	31.12.2003	8 501	-3 747	4 754	4 754

### 3.2 Hedge fund / private equity

La société d'investissement «Acorn Alternative Strategies SA» lancée en 1999 investit dans des hedge funds largement diversifiés et gère une fortune de 463 millions de francs (2002: 448 millions).

Les actions «Acorn» sont cotées à la SWX, dans le segment des sociétés d'investissement. Le poste «Portefeuilles destinés au négoce» du bilan consolidé comprend 54 928 (2002: 31 781) actions Acorn représentant une valeur boursière de 13,7 millions de francs (2002: 7,9 millions).

La société «New Energies Invest SA» active dans le domaine du private equity était investie à raison de 67,5 % en 2003 (2002: 67,5 %) et détient actuellement 12 positions (dont 4 dans des sociétés cotées).

Les placements se concentrent sur le financement de la croissance et sur le secteur de l'énergie solaire. Grâce à sa politique de placement très prudente, la société a été en mesure de dégager un résultat attrayant en dépit de l'environnement difficile. 18 788 actions (2002: 35 861 actions) représentant une contre-valeur de 3,081 millions de francs (2002: 6,0 millions) figurent dans les portefeuilles destinés au négoce.

## Annexe aux comptes annuels consolidés

<b>3.3 Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce</b>	<i>en 1000 CHF</i>	31.12.2003	31.12.2002
Titres et droits-valeurs productifs d'intérêts		17 895	4 897
<i>dont cotés</i>		17 895	4 897
<i>dont non cotés</i>		0	0
Titres de participation		170 817	85 847
<i>dont positions de couverture en relation avec des produits structurés</i>		146 340	49 800
Métaux précieux		5 025	5 790
<b>TOTAL</b>		<b>193 737</b>	<b>96 534</b>
<i>dont titres admis au réescompte ou en nantissement par la banque d'émission</i>		4 053	1 369

### 3.4 Immobilisations financières

<b>3.41 Immobilisations financières</b>	<i>en 1000 CHF</i>	<i>Valeur au</i>		<i>Valeur équitable</i>	
		31.12.2003	31.12.2002	31.12.2003	31.12.2002
Titres et droits-valeurs productifs d'intérêts		436 644	475 322	449 003	493 703
<i>dont évalués selon la «accrual method»</i>		376 834	406 773	388 506	424 308
<i>dont évalués selon le principe de la valeur la plus faible</i>		59 810	68 549	60 497	69 395
Titres de participation		42 471	45 995	50 685	53 496
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>		<b>479 115</b>	<b>521 317</b>	<b>499 688</b>	<b>547 199</b>
<i>dont titres admis au réescompte ou en nantissement par la banque d'émission</i>		255 915	200 248		

### 3.42 Participations non consolidées

	<i>en 1000 CHF</i>	31.12.2003	31.12.2002
avec valeur boursière		0	0
sans valeur boursière		1 189	1 206
<b>TOTAL DES PARTICIPATIONS NON CONSOLIDÉES</b>		<b>1 189</b>	<b>1 206</b>

## Annexe aux comptes annuels consolidés

### 3.5 Périmètre de consolidation

SUISSE		Capital
<b>BANQUE SARASIN &amp; CIE SA, BÂLE <sup>1)</sup></b>		
SARABET SA, BÂLE	CHF	3 250 000
Banque Jenni & Cie SA, Bâle	CHF	1 000 000
Nerva Finance SA, Bâle	CHF	1 000 000
(Affaires financières SA, Cofindal SA, Euro-Patente SA, Patobal SA, Sarasin Trust & Co. SA), total	CHF	700 000
Sarasin Investmentfonds SA, Bâle	CHF	4 000 000
<b>SARASIN NON TRADITIONAL SA, BÂLE</b>		
ABRE AG, ZURICH	CHF	100 000
<b>ABRE AG, ZURICH</b>		
<b>ETRANGER</b>		
<b>SARASIN (U.K.) LTD, LONDRES</b>		
Sarasin International Securities Ltd, Londres	GBP	1 500 000
S.I.M. Partnership (London) Ltd, Londres <sup>2)</sup>	GBP	1 000 000
Sarasin Investment Management Ltd, Londres	GBP	400 000
Sarasin Investment Funds Ltd, Londres	GBP	300 000
Sarasin Asset Management Ltd, Londres	GBP	50 000
<b>BANK SARASIN (CI) Ltd, ST. PETER PORT</b>		
	GBP	250 000
<b>SARASIN FUNDS MANAGEMENT (GUERNSEY) LTD, ST. PETER PORT</b>		
	GBP	6 000 000
<b>BANK SARASIN-RABO (ASIA) LTD, SINGAPOUR</b>		
	USD	15 000
	SD	20 000 000
Sarasin Rabo Investment Management Ltd, Hongkong	HKD	50 549 527
		31 123 000
<b>SARASIN DEUTSCHLAND GMBH, HAMBOURG</b>		
	EUR	750 000
<b>EICHENPARK KAPITAL VERWALTUNGS GMBH, FRANCFORT (NOUVEAU)</b>		
	EUR	25 000
<b>SARALUX S.A., LUXEMBOURG <sup>3)</sup></b>		
	EUR	1 200 000
<b>BANK SARASIN BENELUX S.A., LUXEMBOURG</b>		
	EUR	16 300 000
<b>SARASIN EXPERTISE AM, PARIS <sup>3)</sup> (NOUVEAU)</b>		
	EUR	350 000

<sup>1)</sup> Cotée à la SWX Swiss Exchange, Zurich

Capitalisation boursière le 31.12.2003: CHF 1 161 950 700.-

Numéro de valeur: 226 773

Code ISIN: CH 0002267737

<sup>2)</sup> Participation indirecte de 95 % (2001: 85 %)

<sup>3)</sup> Participation de 90 %

Mis à part les sociétés signalées par les notes <sup>2)</sup> et <sup>3)</sup>, toutes les participations sont détenues directement ou indirectement à 100 % par la Banque Sarasin & Cie SA et sont entièrement consolidées.

La société GUPA Holding SA a été liquidée au cours de l'exercice sous revue.

## Annexe aux comptes annuels consolidés

### 3.6 Présentation de l'actif immobilisé

	Valeur en 1000 CHF d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur au 31.12.2002	Acquisitions	Exercice de référence			Valeur au 31.12.2003
					Investisse- ments	Désinvestis- sements	Amortisse- ments	
<b>PARTICIPATIONS</b>								
– évaluées selon la méthode de la mise en équivalence			0					0
– autres participations	2 164	–958	1 206		15	–32		1 189
<b>TOTAL DES PARTICIPATIONS</b>	<b>2 164</b>	<b>–958</b>	<b>1 206</b>	<b>0</b>	<b>15</b>	<b>–32</b>	<b>0</b>	<b>1 189</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>								
– à l'usage de la banque	123 534	–19 374	104 160				–2 063	102 097
– autres immeubles	6 461	–811	5 650		5 803		–93	11 360
– objets en leasing financier				42	1			43
– autres immobilisations corporelles	133 718	–102 142	31 576	43	7 466	–1 359	–13 097	24 629
<b>TOTAL DES IMMOBILI- SATIONS CORPORELLES</b>	<b>263 713</b>	<b>–122 327</b>	<b>141 386</b>	<b>85</b>	<b>13 270</b>	<b>–1 359</b>	<b>–15 253</b>	<b>138 129</b>
<b>VALEURS IMMATÉRIELLES</b>								
– goodwill	355 658	–309 254	46 404	2 976	281	–41	–9 043	40 577
– autres valeurs immatérielles	25 763	–14 610	11 153	5	6 045	–1 248	–4 327	11 628
<b>TOTAL DES VALEURS IMMATÉRIELLES</b>	<b>381 421</b>	<b>–323 864</b>	<b>57 557</b>	<b>2 981</b>	<b>6 326</b>	<b>–1 289</b>	<b>–13 370</b>	<b>52 205</b>
Valeur d'assurance incendie des immeubles								158 152
Valeur d'assurance incendie des autres immobilisations corporelles								61 527
Engagements: termes de leasing futurs résultant de leasings d'exploitation								2 271

### 3.7 Autres actifs et passifs

en 1000 CHF	31.12.2003		31.12.2002	
	Autres actifs	Autres passifs	Autres actifs	Autres passifs
<b>VALEURS DE REMPLACEMENT DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS</b>	<b>103 371</b>	<b>246 446</b>	141 341	185 826
<b>COMPTE DE RÉGULARISATION</b>	<b>2 465</b>		5 975	
<b>IMPÔTS INDIRECTS</b>	<b>16 629</b>	<b>8 120</b>	11 159	11 027
<b>COMPTES DE COMPENSATION</b>	<b>3 697</b>	<b>10 500</b>	747	2 274
<b>COUPONS, OBLIGATIONS DE CAISSE ET EMPRUNTS D'OBLIGATIONS NON ENCAISSÉS</b>	<b>5 309</b>	<b>33</b>	5 987	36
<b>AUTRES ACTIFS ET PASSIFS</b>	<b>7 860</b>	<b>11 559</b>	7 325	12 885
<b>TOTAL DES AUTRES ACTIFS ET PASSIFS</b>	<b>139 331</b>	<b>276 658</b>	172 534	212 048

## Annexe aux comptes annuels consolidés

### 3.8 Actifs mis en gage ou cédés afin de couvrir des engagements propres et actifs faisant l'objet d'une réserve de propriété

Ce poste englobe exclusivement des valeurs mobilières déposées à titre de garantie pour un montant de 197,4 millions de francs (2002: 166,9 millions), dont CHF 10,6 millions de francs sont utilisés.

Un montant de 37,0 millions de francs sert à garantir un crédit lombard accordé par la Banque national suisse. A fin 2003 ce crédit n'était pas utilisé.

	<i>en 1000 CHF</i>	31.12.2003	31.12.2002
<b>OPÉRATIONS DE PRÊT/EMPRUNT DE TITRES ET DE MISE EN PENSION</b>			
Valeur comptable des créances résultant de la remise de garanties en espèces lors d'opérations de prêt et de mise en pension de titres		0	0
Valeur comptable des engagements résultant de la remise de garanties en espèces lors d'opérations de prêt et de mise en pension de titres		0	0
Valeur comptable des titres en pleine propriété prêtés ou livrés à titre de garantie dans le cadre d'opérations de prêt de titres, ou transférés dans le cadre d'opérations de mise en pension		0	0
– dont titres pour lesquels le droit de revente ou de remise en gage a été accordé sans restriction		0	0
Valeur équitable des titres mis en garantie ou emprunté dans le cadre d'opérations de mise en pension et pour lesquels le droit de revente ou de remise en gage a été accordé sans restriction		7 114	1 700
– valeur équitable des titres revendus ou remis en gage		7 114	1 700

### 3.9 Engagements envers nos propres institutions de prévoyance

Les engagements envers des institutions de prévoyance se montaient à 20,7 millions de francs le 31 décembre 2003, contre 37,7 millions de francs au terme de l'exercice précédent.

### 3.10 Emprunts obligataires en circulation / produits structurés

EMETTEUR	PRODUIT	Taux d'intérêt moyen pondéré en %	Echéances	Montant en 1000 CHF
Bank Sarasin (CI) Ltd., Guernesey	SaraFloor	1,68	2004-2008	42 486
Banque Sarasin & Cie SA, Bâle	SaraFloor	1,68	2004-2008	5 320
Bank Sarasin (CI) Ltd., Guernesey	Parts SaraSail	1,93	2004-2006	219 626
Banque Sarasin & Cie SA, Bâle	Parts SaraSail	1,93	2004-2006	22 974
Banque Sarasin & Cie SA, Bâle	Warrants SaraSail	1,50	2004	31 495
<b>TOTAL</b>				<b>321 901</b>

EMETTEUR	PRODUIT	<i>en 1000 CHF</i>	Echéances					Total
			moins d'un an	1 – 2 ans	2 – 3 ans	3 – 4 ans	4 – 5 ans	
Bank Sarasin (CI) Ltd., Guernesey	SaraFloor	36 187		3 422			2 877	42 486
Banque Sarasin & Cie SA, Bâle	SaraFloor	3 022					2 298	5 320
Bank Sarasin (CI) Ltd., Guernesey	Parts SaraSail	136 888		24 840	57 898			219 626
Banque Sarasin & Cie SA, Bâle	Parts SaraSail	9 294		10 894	2 786			22 974
Banque Sarasin & Cie SA, Bâle	Warrants SaraSail	31 495						31 495
<b>TOTAL</b>		<b>216 886</b>		<b>39 156</b>	<b>60 684</b>	<b>0</b>	<b>5 175</b>	<b>321 901</b>

## Annexe aux comptes annuels consolidés

### 3.11 Correctifs de valeurs et provisions / Réserves pour risques bancaires généraux

	Etat au 31.12.2002	Utilisations conformes à leur but	Recouvrements, intérêts compro- mis, différences de change	Nouvelles cons- titutions à charge du compte de résultats	Dissolutions à charge du compte de résultats	Etat au 31.12.2003
Provisions pour impôts latents	5 312		327	4 145		9 784
Correctifs de valeurs et provisions						
– pour risques de défaillance (risques de recouvrement et risques pays)	28 451	–4 077	518	45	–20 183	4 754
– pour autres risques d'exploitation	11 647	–750	–273	43		10 667
– autres provisions <sup>1)</sup>	20 818	–8 275	143	605	–150	13 141
– provision pour restructuration	23 837	–13 113	287		–1 157	9 854
<b>TOTAL DES CORRECTIFS DE VALEURS ET PROVISIONS</b>	<b>90 065</b>	<b>–26 215</b>	<b>1 002</b>	<b>4 838</b>	<b>–21 490</b>	<b>48 200</b>
Correctifs de valeurs compensés directement à l'actif	–27 545					–4 708
<b>TOTAL DES CORRECTIFS DE VALEURS ET PROVISIONS SELON LE BILAN</b>	<b>62 520</b>					<b>43 492</b>
<b>RÉSERVES POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX</b>	<b>41 500</b>					<b>41 500</b>

<sup>1)</sup> Des litiges couverts par une promesse étendue d'indemniser faite par Rabobank et IPB Holding B.V., Utrecht, à la Banque Sarasin & Cie SA ont été repris dans le cadre de l'acquisition des unités IPB de Rabobank. Les litiges couverts par la promesse d'indemniser ne figurent pas dans les provisions.

## Annexe aux comptes annuels consolidés

### 3.12 Justification des capitaux propres

CAPITAUX PROPRES AU DÉBUT DE

L'EXERCICE DE RÉFÉRENCE	en 1000 CHF	2003 <sup>1)</sup>	2002	2001	2000	1999
Capital social libéré		61 155	44 000	44 000	44 000	44 000
Réserves issues du capital		585 947	84 841	84 841	84 841	84 841
Réserves issues du bénéfice (y.c. différences de conversion monétaire)		390 187	363 786	279 995	220 108	164 435
Réserves pour risques bancaires généraux		41 500	41 500	45 500	41 500	37 500
Parts minoritaires aux capitaux propres		868	2 821	3 642	3 533	2 921
Perte/bénéfice du groupe de l'exercice précédent (y compris parts minoritaires)		-315 563	70 132	131 128	99 667	80 138
Propres titres de participation		-11 570				
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AU DÉBUT DE L'EXERCICE DE RÉFÉRENCE</b>		<b>752 524</b>	<b>607 080</b>	<b>589 106</b>	<b>493 649</b>	<b>413 835</b>
+ Attribution aux réserves pour risques bancaires généraux					4 000	4 000
+ Augmentation du capital			17 155			
+ Agio			501 106			
- Dissolution de réserves pour risques bancaires généraux				-4 000		
-/+ Variation de la part minoritaire		80	-1 811	-1 956		
- Conversion des monnaies étrangères et divers		-5 531	-22 062	-137	-4 421	3 175
- Dividendes		-15 329	-33 122	-46 065	-35 251	-27 027
- Achat de propres titres de participation		-28 348				
+ Ventes de propres titres de participation		30 446				
+ Bénéfice sur la vente de propres titres de participation		1 182				
+/- Bénéfice/perte de l'exercice de référence		70 351	-315 520	69 506	127 995	95 712
-/+ Parts minoritaires du résultat du groupe		-227	-43	626	3 133	3 954
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES À LA FIN DE L'EXERCICE DE RÉFÉRENCE</b>		<b>805 148</b>	<b>752 783</b>	<b>607 080</b>	<b>589 105</b>	<b>493 649</b>
<i>dont</i>						
Capital social libéré		61 155	61 155	44 000	44 000	44 000
Réserves issues du capital		587 129	585 947	84 841	84 841	84 841
Réserves issues du bénéfice (y.c. différences de conversion monétaire)		53 794	378 876	363 786	279 995	220 108
Réserves pour risques bancaires généraux		41 500	41 500	41 500	45 500	41 500
Parts minoritaires aux capitaux propres		918	868	2 821	3 642	3 533
Bénéfice/perte du groupe (y compris parts minoritaires)		70 124	-315 563	70 132	131 128	99 667
Propres titres de participation		-9 472				
<b>PROPRES TITRES DE PARTICIPATION (ACTIONS NOMINATIVES)</b>						
		<i>Nombre</i>				
Propres titres de participation le 1 <sup>er</sup> janvier 2003		7 523				
+ Achats		16 756				
- Ventes		-18 927				
<b>POSITION LE 31.12.2003</b>		<b>5 352</b>				

<sup>1)</sup> Les capitaux propres au début de l'exercice de référence ont été ajustés (effet des nouvelles dispositions relatives à l'établissement des comptes de la CFB)

## Annexe aux comptes annuels consolidés

### 3.13 Structure des échéances de l'actif circulant, des immobilisations et des fonds tiers

en 1000 CHF	A vue	Dénonçable	Echéances				Total	
			jusqu'à 3 mois	de 3 à 12 mois	entre 1 et 5 ans	au-delà de 5 ans		
<b>ACTIF CIRCULANT ET IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>								
Liquidités	132 413						132 413	
Créances résultant de papiers monétaires	952		36 904	12 009			49 865	
Créances sur les banques	1 682 701	40 863	2 647 265	306 637	88 023		4 765 489	
Créances sur la clientèle	8 722	119 352	916 643	309 004	9 925	779	1 364 425	
Créances hypothécaires		78 995	5 000	13 007	117 929	1 950	216 881	
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	193 737						193 737	
Immobilisations financières	39 117	30 560	5 537	46 495	195 699	161 705	479 113	
<b>TOTAL</b>	<b>31.12.2003</b>	<b>2 057 642</b>	<b>269 770</b>	<b>3 611 349</b>	<b>687 152</b>	<b>411 576</b>	<b>7 201 923</b>	
	31.12.2002	694 835	1 274 297	4 515 106	765 579	260 123	209 008	7 718 948
<b>FONDS ÉTRANGERS</b>								
Engagements envers les banques	152 947	450 310	219 092	54 979	8 348		885 676	
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements		251 904					251 904	
Autres engagements envers la clientèle	1 047 565	1 620 286	1 840 084	301 228	85 192		4 894 355	
Emprunts et prêts gagés			23 600	198 059	100 241		321 900	
<b>TOTAL</b>	<b>31.12.2003</b>	<b>1 200 512</b>	<b>2 322 500</b>	<b>2 082 776</b>	<b>554 266</b>	<b>193 781</b>	<b>0</b>	<b>6 353 835</b>
	31.12.2002	861 432	2 472 781	3 124 079	514 014	49 154	314	7 021 774

Il n'existe pas de positions immobilisées.

## Annexe aux comptes annuels consolidés

### 3.14 Répartition du bilan entre la Suisse et l'étranger

ACTIFS	en 1000 CHF	31.12.2003		31.12.2002	
		Suisse	Etranger	Suisse	Etranger
Liquidités	98 110	34 303	85 670	66 546	
Créances résultant de papiers monétaires	44 974	4 891	79 904	3 552	
Créances sur les banques	255 893	4 509 596	245 423	4 906 341	
Créances sur la clientèle	221 530	1 142 894	191 088	1 294 842	
Créances hypothécaires	213 809	3 071	223 423	4 309	
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	141 194	52 544	47 741	48 793	
Immobilisations financières	253 849	225 265	239 475	281 842	
Participations non consolidées	1 172	17	1 206		
Immobilisations corporelles	126 870	11 260	133 792	7 595	
Valeurs immatérielles	45 884	6 322	43 435	14 122	
Comptes de régularisation	15 215	28 955	16 151	31 673	
Valeurs de remplacement positives	96 384	6 987	131 521	9 819	
Autres actifs	22 191	13 768	19 621	11 571	
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>1 537 075</b>	<b>6 039 873</b>	<b>1 458 450</b>	<b>6 681 005</b>	
<b>PASSIFS</b>					
Engagements envers les banques	675 309	210 367	171 484	575 702	
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	219 530	32 374	230 681	22 856	
Autres engagements envers la clientèle	1 137 958	3 756 397	1 681 129	4 245 515	
Obligations de caisse			31		
Emprunts et prêts gagés	293 606	28 294	94 376		
Comptes de régularisation	64 786	33 030	61 154	29 437	
Valeurs de remplacement négatives	236 683	9 763	176 099	9 727	
Autres passifs	21 534	8 677	13 389	12 832	
Correctifs de valeurs et provisions	33 018	10 474	49 029	13 491	
Total des fonds propres (y.c. propres titres de participation)	804 230	918	751 656	867	
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	<b>3 486 654</b>	<b>4 090 294</b>	<b>3 229 028</b>	<b>4 910 427</b>	

### 3.15 Répartition des actifs par pays / groupes de pays

ACTIFS	31.12.2003		31.12.2002	
	en 1000 CHF	en %	en 1000 CHF	en %
<b>EUROPE</b>				
<i>Suisse</i>	1 537 075	20,3	1 458 451	17,9
Allemagne	426 718	5,6	370 719	4,6
France	219 769	2,9	212 623	2,6
Grande-Bretagne	698 581	9,2	495 204	6,1
Irlande	61 813	0,8	307 657	3,8
Luxembourg	223 809	3,0	428 792	5,3
Pays Bas	1 511 520	19,9	1 421 646	17,5
Divers pays européens	651 880	8,6	829 719	10,2
<b>TOTAL EUROPE</b>	<b>5 331 165</b>	<b>70,4</b>	<b>5 524 811</b>	<b>67,9</b>
<b>OUTRE-MER</b>				
Singapour	1 261 836	16,7	1 830 453	22,5
Amérique du Sud	234 943	3,1	217 834	2,7
Etats-Unis	139 273	1,8	226 178	2,8
Divers pays d'outre-mer	609 732	8,0	340 179	4,2
<b>TOTAL OUTRE-MER</b>	<b>2 245 784</b>	<b>29,6</b>	<b>2 614 644</b>	<b>32,1</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>7 576 949</b>	<b>100,0</b>	<b>8 139 455</b>	<b>100,0</b>

## Annexe aux comptes annuels consolidés

### 3.16 Bilan par monnaies

ACTIFS	<i>en 1000 CHF</i>	CHF	EUR	GBP	USD	Autres	Total
Liquidités		94 483	33 472	3 077	1 363	18	132 413
Créances résultant de papiers monétaires		45 247	4 110		195	313	49 865
Créances sur les banques		843 450	1 979 530	161 526	1 464 715	316 269	4 765 490
Créances sur la clientèle		324 630	145 733	22 216	374 325	497 520	1 364 424
Créances hypothécaires		216 717				163	216 880
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce		140 566	43 146	129	4 226	5 670	193 737
Immobilisations financières		410 247	20 493	12 685	33 538	2 151	479 114
Participations		1 175				14	1 189
Immobilisations corporelles		126 870	3 092	6 971	6	1 190	138 129
Valeurs immatérielles		45 884	831	2 988	2 234	270	52 207
Comptes de régularisation		30 562	4 340	3 838	1 022	4 408	44 170
Autres actifs		108 845	20 991	205	8 108	1 182	139 331
<b>TOTAL DES ACTIFS INSCRITS AU BILAN</b>		<b>2 388 676</b>	<b>2 255 738</b>	<b>213 635</b>	<b>1 889 732</b>	<b>829 168</b>	<b>7 576 949</b>
Prétentions sur des livraisons découlant d'opérations sur devises au comptant et à terme		771 049	357 227	36 561	1 205 169	318 030	2 688 036
Prétentions sur des livraisons découlant de transactions en options sur devises		50 400	16 483	1 695	185 075	168 374	422 027
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>31.12.2003</b>	<b>3 210 125</b>	<b>2 629 448</b>	<b>251 891</b>	<b>3 279 976</b>	<b>1 315 572</b>	<b>10 687 012</b>
<b>PASSIFS</b>							
Engagements envers les banques		156 164	194 272	43 050	321 355	170 835	885 676
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements		251 904					251 904
Autres engagements envers la clientèle		780 752	1 872 210	141 602	1 749 364	350 427	4 894 355
Emprunts et prêts gagés		304 503	14 211		3 186		321 900
Comptes de régularisation		71 426	10 505	6 070	5 548	4 267	97 816
Autres passifs		203 044	59 235	1 324	11 112	1 943	276 658
Correctifs de valeurs et provisions		33 018	9 127		1 347		43 492
Réserves pour risques bancaires généraux		41 500					41 500
Capital social		61 155					61 155
Propres titres de participation		-9 472					-9 472
Réserves issues du capital		587 129					587 129
Réserves issues du bénéfice		53 794					53 794
Parts minoritaires aux fonds propres			43	875			918
Perte du groupe		70 124					70 124
<b>TOTAL DES PASSIFS INSCRITS AU BILAN</b>		<b>2 605 041</b>	<b>2 159 603</b>	<b>192 921</b>	<b>2 091 912</b>	<b>527 472</b>	<b>7 576 949</b>
Engagements portant sur des livraisons découlant d'opérations sur devises au comptant et à terme		783 206	352 654	37 092	899 083	618 274	2 690 309
Engagements portant sur des transactions en options sur devises		18 876	17 982	901	217 196	167 072	422 027
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	<b>31.12.2003</b>	<b>3 407 123</b>	<b>2 530 239</b>	<b>230 914</b>	<b>3 208 191</b>	<b>1 312 818</b>	<b>10 689 285</b>
Position nette par monnaie		-196 998	99 209	20 977	71 785	2 754	-2 273

## Annexe aux comptes annuels consolidés

### 3.17 Créances et engagements envers des sociétés liées et crédits aux organes

	en 1000 CHF	31.12.2003	31.12.2002
Créances envers des sociétés liées		1 280 095	1 159 745
Engagements envers des sociétés liées		29 634	11 786
Crédits aux organes		3 974	3 501

Les crédits aux organes sont garantis conformément aux usages bancaires.

#### TRANSACTIONS CONCLUES AVEC DES PERSONNES PROCHES DU GROUPE

Le groupe Rabobank, les organes de la banque et Eichbaum Holding SA sont considérés comme des personnes proches du groupe.

Les créances et les engagements envers des personnes proches du groupe correspondent au total des créances et des engagements envers des sociétés liées ainsi que des crédits aux organes.

Dans le secteur des affaires d'intérêts et de commissions, des transactions portant sur des montants importants sont conclues avec des personnes proches du groupe comme les sociétés du groupe Rabo. Des transactions comme les opérations sur titres, le trafic des paiements, l'octroi de crédits et la rémunération des apports de fonds sont également conclues avec d'autres personnes proches du groupe. Ces opérations sont conclues aux mêmes conditions que celles appliquées à des tiers. D'autres indications à ce sujet figurent au point 3.9 de l'annexe aux comptes annuels de la maison mère.

Nous renvoyons à la remarque du point 3.9 de l'annexe aux comptes annuels de la maison mère pour ce qui concerne les options octroyées à Rabobank par Eichbaum Holding SA ainsi que la transaction en relation avec la modification de l'actionnariat d'Eichbaum Holding.

3.18 Actifs pondérés par le risque (BRI)	en mio. CHF	31.12.2003		31.12.2002	
		Valeur au bilan ou volume des contrats	Montant pondéré par le risque	Valeur au bilan ou volume des contrats	Montant pondéré par le risque
<b>ACTIFS FIGURANT AU BILAN</b>					
Créances sur les banques		4 768	953	5 152	1 031
Avances nettes à la clientèle après correctifs de valeurs		1 581	931	1 663	942
Positions nettes en titres <sup>1)</sup>		537	246	614	263
Immeubles et autres immobilisations corporelles		150	150	153	153
Comptes de régularisation		44	44		48
Autres actifs		139	58	173	66
<b>POSITIONS HORS BILAN</b>					
Engagements conditionnels et irrévocables		208	128	236	115
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires		2	1	3	2
Opérations à terme (valeur brute)		3 391	25	3 698	10
Options et «add-ons»		1 030	15	259	15
<b>POSITIONS EXPOSÉES AU RISQUE DE MARCHÉ</b>					
Position longue nette en titres		189	189	100	100
Devises, métaux précieux		391	391	174	174
<b>TOTAL DES POSITIONS PONDÉRÉES PAR LE RISQUE</b>			<b>3 131</b>		<b>2 919</b>

<sup>1)</sup> sans les portefeuilles destinés au négoce, y compris actions propres

		31.12.2003	31.12.2002
FONDS PROPRES	en mio. CHF	734	691
RATIO BRI NIVEAU 1	en %	23,4	23,7

## Annexe aux comptes annuels consolidés

### 3.19 Fonds propres affectés à la couverture du risque de marché dans le livre de négoce ainsi que des positions en devises, en papiers monétaires et en métaux précieux, conformément aux dispositions de la LFB

Le montant des fonds propres nécessaires pour couvrir le risque de marché des positions destinées au négoce ainsi que des positions en devises et en métaux précieux est calculé dans le cadre des procédures standards.

Ce calcul englobe les positions suivantes:

- portefeuilles de titres et de droits-valeurs destinés au négoce
- opérations de prêt de titres
- opérations à terme sur devises et sur métaux précieux
- options, futures et instruments analogues (dérivés), pour autant que les contrats n'aient pas expressément été conclus dans le but de couvrir des positions pour le placement.

Les exigences en matière de fonds propres sont les suivantes:	en mio. CHF	31.12.2003	31.12.2002
devises, or et matières premières		38,9	17,1
risques spécifiques liés aux instruments sur taux d'intérêt		5,1	0,7
risque de marché inhérent aux instruments sur taux d'intérêt		0,3	0,5
risques spécifiques des titres de participation		2,2	5,1
risque de marché inhérent aux titres de participation		2,0	3,6
risque supplémentaire inhérent aux options dont le delta est positif		0,5	1,0
		49,0	28,0

## 4. Notes explicatives concernant les opérations hors bilan

### 4.1 Positions ouvertes en instruments

financiers dérivés	en 1000 CHF	Instruments de négoce			Instruments de couverture		
		Valeur de remplacement positive	Valeur de remplacement négative	Montant sous-jacent	Valeur de remplacement positive	Valeur de remplacement négative	Montant sous-jacent
<b>INSTRUMENTS SUR TAUX D'INTÉRÊT</b>							
Swaps		2 377	2 209	246 167	299	880	229 420
Futures		615	633	85 927			
<b>DEVICES</b>							
Contrats à terme		65 887	67 273	3 083 985			
Options (OTC)		5 835	6 175	516 451			
<b>MÉTAUX PRÉCIEUX</b>							
Contrats à terme		79	75	8 515			
Futures		128	128	3 840			
Options (OTC)		261	261	20 086			
<b>TITRES DE PARTICIPATION / INDICES</b>							
Futures		3 168	3 143	216 837			
Options (OTC) <sup>1)</sup>		24 722	165 670	1 320 172			
<b>TOTAL</b>	<b>31.12.2003</b>	<b>103 072</b>	<b>245 567</b>	<b>5 501 980</b>	<b>299</b>	<b>880</b>	<b>229 420</b>
<b>Total des instruments de négoce et de couverture</b>							
le 31.12.2003		103 371	246 447	5 731 400			
le 31.12.2002		141 341	185 826	7 183 501			

Il n'existe pas de contrats de netting.

<sup>1)</sup> volumes bruts compensés des achats et des ventes (transactions nostro et pour le compte de la clientèle)

## Annexe aux comptes annuels consolidés

### 4.2 Ventilation des opérations fiduciaires

	<i>en 1000 CHF</i>	31.12.2003	31.12.2002
Placements fiduciaires auprès de banques tierces		782 575	2 778 252
Placements fiduciaires auprès de sociétés du groupe Rabobank		1 676 062	41 247
Crédits fiduciaires		8 388	24 850
Autres opérations fiduciaires		6 123	3 548
<b>TOTAL DES OPÉRATIONS FIDUCIAIRES</b>		<b>2 473 148</b>	<b>2 847 897</b>

### 4.3 Ventilation des engagements conditionnels

	<i>en 1000 CHF</i>	31.12.2003	31.12.2002
Cautions et garanties bancaires		157 021	182 768
Garanties de bonne exécution		14 663	14 699
Autres engagements conditionnels		20	23
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS CONDITIONNELS</b>		<b>171 704</b>	<b>197 490</b>

### 4.4 Masse sous gestion

	<i>en mio. CHF</i>	31.12.2003	31.12.2002
GENRE DES FONDS GÉRÉS PAR LE GROUPE			
Patrimoines investis en fonds de placement du groupe		6 870,3	5 517,1
Patrimoines avec mandat de gestion		13 359,8	12 640,6
Autres fonds gérés par le groupe		28 419,7	28 276,4
<b>TOTAL DES FONDS GÉRÉS PAR LE GROUPE (Y COMPRIS DOUBLES IMPUTATIONS)</b>		<b>48 649,8</b>	<b>46 434,1</b>
<i>dont doubles imputations</i>		<i>5 067,7</i>	<i>4 309,0</i>

## 5. Notes explicatives concernant le compte de résultats

### 5.1 Frais de refinancement des positions pour le négoce

Le résultat des opérations de négoce contient également le produit des intérêts et des dividendes des portefeuilles destinés au négoce, alors que les frais de refinancement sont déduits de ce poste. En 2003, le montant correspondant inférieur à 100 000 de francs (2002: 0,7 million) a été porté au crédit du poste «Résultat des opérations d'intérêts».

### 5.2 Opérations de commissions et prestations de services

	<i>en mio. CHF</i>	2003	2002
Courtages		76,9	86,2
Affaires de fonds		89,1	94,0
Commissions liées au conseil en placement et droits de garde		109,6	121,7
Emissions		1,1	1,9
Autres commissions		32,9	31,7
Charges des commissions <sup>1)</sup>		-23,1	-27,6
<b>TOTAL</b>		<b>286,5</b>	<b>307,9</b>

<sup>1)</sup> y compris commission complémentaire en 2002

### 5.3 Résultat des opérations de négoce

	<i>en mio. CHF</i>	2003	2002
Opérations de négoce		19,4	6,0
Opérations sur devises, sur métaux précieux et sur numéraire		25,8	28,6
<b>TOTAL</b>		<b>45,2</b>	<b>34,6</b>

## Annexe aux comptes annuels consolidés

<b>5.4 Autres résultats ordinaires</b>	<i>en mio. CHF</i>	2003	2002
Résultat des participations non consolidées		0,3	3,3
Résultat des investissements immobiliers		0,5	0,5
Autres résultats ordinaires		2,4	0,7
Autres charges ordinaires		-3,2	-29,6
<b>TOTAL</b>		<b>0,0</b>	<b>-25,1</b>

<b>5.5 Charges d'exploitation</b>	<i>en mio. CHF</i>	2003	2002
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>			
Salaires et bonus		171,4	180,0
Prestations sociales		12,5	13,8
Contributions à la prévoyance professionnelle		16,8	16,6
Autres charges de personnel		14,2	13,8
<b>TOTAL</b>		<b>214,9</b>	<b>224,2</b>
<b>FRAIS DE GESTION ET DE BUREAU</b>			
Frais de locaux		17,0	20,4
Frais d'entretien des immobilisations		12,8	12,9
Frais de télécommunication		18,3	24,0
Frais de publicité et de voyage		16,3	19,4
Autres charges d'exploitation		19,5	16,3
<b>TOTAL</b>		<b>83,9</b>	<b>93,0</b>

<b>5.6 Produits extraordinaires</b>	<i>en mio. CHF</i>	2003	2002
Les produits extraordinaires de 37,1 millions de francs englobent:			
Dissolution de correctifs de valeurs isolés superflus		6,6	
Dissolution de correctifs de valeurs forfaitaires en relation avec les opérations de crédit		13,6	
Dissolution de provisions pour impôts		10,2	
Dissolution de provisions pour frais de restructuration superflues		1,2	
Divers		5,5	

L'exercice précédent, les produits extraordinaires se montaient à 8,7 millions de francs; 7,4 millions provenaient des unités IPB reprises de Rabobank.

### 5.7 Charges extraordinaires

Les charges extraordinaires se montent à 2,1 millions de francs et se composent de diverses positions. 2002: 5,9 millions de francs, dont 5,4 millions provenaient des unités IPB reprises de Rabobank.

### 5.8 Frais de restructuration

La première phase de l'intégration des unités IPB a été achevée avec succès en 2002 et la deuxième phase a été réalisée en 2003 avec l'intégration organisationnelle des unités IPB dans le groupe Sarasin. Compte tenu de la taille nettement plus importante du groupe, la plateforme informatique a dû être migrée afin que les processus de travail à la maison mère et l'intégration des lieux d'activité internationaux reposent sur une base efficace. Une partie des investissements en relation avec cette tâche a été comptabilisée comme des frais de restructuration extraordinaires pour un montant de 15 millions de francs. Etant donné que la plateforme informatique a pu être mise en service avec succès au début de 2004, nous partons aujourd'hui du principe que l'intégration et la restructuration des unités IPB sont terminées.

## Annexe aux comptes annuels consolidés

### 5.9 Ventilation des produits et des charges issus des opérations bancaires ordinaires entre la Suisse et l'étranger

en 1000 CHF	2003			2002		
	Suisse	Etranger	Total	Suisse	Etranger	Total
Produits des intérêts et des escomptes	29 154	123 125	152 279	48 390	173 645	222 035
Produits des intérêts et des dividendes des immobilisations financières	10 144	993	11 137	16 001	2 109	18 110
Charges d'intérêts	-9 914	-95 326	-105 240	-21 845	-145 327	-167 172
<b>RÉSULTAT DES OPÉRATIONS D'INTÉRÊTS</b>	<b>29 384</b>	<b>28 792</b>	<b>58 176</b>	<b>42 546</b>	<b>30 427</b>	<b>72 973</b>
Produits des commissions sur les crédits	652	478	1 130	787	444	1 231
Produits des commissions sur les titres et les placements	234 534	57 841	292 375	255 682	66 222	321 904
Produits des commissions sur les autres prestations de services	11 759	4 357	16 116	10 077	2 305	12 382
Charges de commissions	-19 965	-3 084	-23 049	-24 942	-2 671	-27 613
<b>RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE COMMISSIONS ET DES PRESTATIONS DE SERVICES</b>	<b>226 980</b>	<b>59 592</b>	<b>286 572</b>	<b>241 604</b>	<b>66 300</b>	<b>307 904</b>
<b>RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE NÉGOCE</b>	<b>39 800</b>	<b>5 416</b>	<b>45 216</b>	<b>25 213</b>	<b>9 389</b>	<b>34 602</b>
Résultat des aliénations d'immobilisations financières	2 390	14	2 404	10 427	462	10 889
Résultat des participations non consolidées	292		292	3 288		3 288
Résultat des immeubles	475		475	506		506
Autres résultats ordinaires	1 691	751	2 442	89	644	733
Autres charges ordinaires	-3 213		-3 213	-29 631		-29 631
<b>AUTRES PRODUITS ORDINAIRES</b>	<b>1 635</b>	<b>765</b>	<b>2 400</b>	<b>-15 321</b>	<b>1 106</b>	<b>-14 215</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION NETS</b>	<b>297 799</b>	<b>94 565</b>	<b>392 364</b>	<b>294 042</b>	<b>107 222</b>	<b>401 264</b>
Charges de personnel	164 388	50 531	214 919	165 784	58 464	224 248
Frais de gestion et de bureau	55 190	28 754	83 944	60 762	32 222	92 984
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>219 578</b>	<b>79 285</b>	<b>298 863</b>	<b>226 546</b>	<b>90 686</b>	<b>317 232</b>
<b>BÉNÉFICE BRUT</b>	<b>78 221</b>	<b>15 280</b>	<b>93 501</b>	<b>67 496</b>	<b>16 536</b>	<b>84 032</b>

### 5.10 Charge fiscale

en 1000 CHF	2003	2002
Constitution de provisions pour impôts latents	4 145	0
Dissolution de provisions pour impôts latents	0	-1 241
Impôts courants sur les produits	9 991	10 579
<b>CHARGE FISCALE TOTALE</b>	<b>14 136</b>	<b>9 338</b>

Par mesure de prudence, les avoirs fiscaux calculés sur la base des reports de pertes n'ont pas été activés.

en 1000 CHF	2003	2002
Reports de pertes*	182 016	2 778

\* Avant compensation de la perte avec le bénéfice de l'exercice correspondant.

## Rapport des réviseurs des comptes consolidés

### à l'assemblée générale des actionnaires de la Banque Sarasin & Cie SA, Bâle

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de réviseurs des comptes consolidés, nous avons vérifié les comptes annuels consolidés (composés du bilan, du compte de résultats, du tableau de financement et de l'annexe/pages 74 à 100) du groupe Sarasin pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2003.

La responsabilité des comptes annuels incombe au conseil d'administration, alors que notre tâche consiste à les vérifier et à les évaluer. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales en matière de qualification et d'indépendance.

Nous avons révisé les comptes conformément aux normes reconnues par la profession en Suisse, selon lesquelles une révision doit être planifiée et exécutée de manière à identifier les anomalies avec une grande certitude. Nous avons examiné les postes et les indications figurant dans les comptes annuels consolidés au moyen d'analyses et de pointages effectués par sondage. Nous avons également contrôlé l'application des règles relatives à la présentation des comptes et apprécié les principales décisions en matière d'évaluation ainsi que la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que nos recherches ont été suffisamment approfondies pour nous permettre de poser un jugement fiable.

Sur la base de notre révision, nous constatons que les comptes annuels consolidés livrent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats du groupe et sont conformes à la loi et aux dispositions applicables par les banques en matière d'établissement des comptes.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

Bâle, le 8 mars 2004

Ernst & Young SA

Andreas Blumer

*Expert-comptable diplômé*

Lukas J. MacDonald

*Expert-comptable diplômé  
(réviseur responsable)*





## Bilan au 31 décembre 2003

ACTIFS	Annexe	31.12.2003 CHF	31.12.2002 CHF	Variation CHF	%
Liquidités		96 749 859	83 608 327	13 141 532	15,7
Créances résultant de papiers monétaires		48 912 721	83 455 935	-34 543 214	-41,4
Créances sur les banques		1 125 358 648	984 502 384	140 856 264	14,3
Créances sur la clientèle		520 846 931	612 694 170	-91 847 239	-15,0
Créances hypothécaires		216 717 163	227 514 102	-10 796 939	-4,7
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	3.5	203 797 440	106 849 612	96 947 828	90,7
Immobilisations financières	3.4	391 938 272	404 679 595	-12 741 323	-3,1
Participations		259 485 124	261 447 867	-1 962 743	-7,9
Valeurs immatérielles		40 020 375	43 435 400	-3 415 025	12,7
Immobilisations corporelles		125 624 625	132 546 100	-6 921 475	-5,2
Comptes de régularisation		26 269 516	25 326 865	942 651	3,7
Autres actifs <sup>1)</sup>		114 213 941	148 513 795	-34 299 854	-23,1
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>3 169 934 615</b>	<b>3 114 574 152</b>	<b>55 360 463</b>	<b>1,8</b>
Total des créances de rang subordonné		13 123 528	6 060 670	7 062 858	116,5
Total des créances sur les sociétés du groupe et les participants qualifiés		126 203 855	116 102 341	10 101 514	8,7
<sup>1)</sup> y compris valeurs de remplacement positives		96 384 071	131 520 872	-35 136 801	-26,7

## Bilan au 31 décembre 2003

PASSIFS	Annexe	31.12.2003 CHF	31.12.2002 CHF	Variation CHF	%
Engagements envers les banques		261 078 002	375 872 257	-114 794 255	-30,5
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements		545 510 186	345 491 737	200 018 449	57,9
Autres engagements envers la clientèle		1 312 308 157	1 456 060 844	-143 752 687	-9,9
Obligations de caisse		0	31 000	-31 000	-100,0
Emprunts et prêts gagés		28 293 935	2 421 254	25 872 681	1 068,6
Comptes de régularisation		61 687 364	50 799 243	10 888 121	21,4
Autres passifs <sup>1)</sup>		253 750 994	186 949 409	66 801 585	35,7
Correctifs de valeurs et provisions	3.3/3.7	35 336 860	45 100 420	-9 763 560	-21,6
Réserves pour risques bancaires généraux		36 000 000	36 000 000		
Capital social	3.9	61 155 300	61 155 300		
Réserve légale générale		539 403 862	606 096 313	-66 692 451	-11,0
Autres réserves		0	172 500 000	-172 500 000	-100,0
Bénéfice reporté		0	89 092 038	-89 092 038	-100,0
Perte / bénéfice de l'exercice		35 409 955	-312 995 663	348 405 618	n/a
Total des fonds propres	3.10	671 969 117	651 847 988	20 121 129	3,1
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>3 169 934 615</b>	<b>3 114 574 152</b>	<b>55 360 463</b>	<b>1,8</b>
Total des engagements envers les sociétés du groupe et les participants qualifiés		86 412 940	109 445 395	-23 032 455	-21,0
<sup>1)</sup> y compris valeurs de remplacement négatives		236 683 271	176 049 031	60 634 240	34,4

OPÉRATIONS HORS BILAN	en 1000 CHF	31.12.2003 CHF	31.12.2002 CHF	Variation CHF	%
Engagements conditionnels		83 287	69 162	14 125	20,4
Garantie en faveur de Bank Sarasin-Rabo (Asia) Ltd		2 200 809	2 706 787	-505 978	-18,7
Engagements irrévocables		3 000	900	2 100	233,3
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires		2 165	3 140	-975	-31,1
Instruments financiers dérivés					
Montants sous-jacents		4 492 624	6 432 062	-1 939 438	-30,2
Valeurs de remplacement positives		96 384	131 521	-35 137	-26,7
Valeurs de remplacement négatives		236 683	176 049	60 634	34,4
Opérations fiduciaires	4.1	2 882 290	3 161 031	-278 741	-8,8

## Compte de résultats 2003

	Annexe	2003 CHF	2002 CHF	Variation CHF	%
Produits des intérêts et des escomptes		28 523 729	47 365 805	-18 842 076	-39,8
Produits des intérêts et des dividendes des portefeuilles destinés au négoce		8 525 006	13 150 607	-4 625 601	-35,2
Charges d'intérêts		-9 900 650	-21 801 916	-11 901 266	-54,6
<b>RÉSULTAT DES OPÉRATIONS D'INTÉRÊTS</b>		<b>27 148 085</b>	<b>38 714 496</b>	<b>-11 566 411</b>	<b>-29,9</b>
Produits des commissions sur les crédits		648 018	702 385	-54 367	-7,7
Produits des commissions sur les titres et les placements		204 870 532	226 663 595	-21 793 063	-9,6
Produits des commissions sur les autres prestations de services		11 645 243	9 798 291	1 846 952	18,8
Charges des commissions*		-19 408 866	-21 867 307	-2 458 441	-11,2
<b>RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE COMMISSIONS ET DES PRESTATIONS DE SERVICES</b>		<b>197 754 927</b>	<b>215 296 964</b>	<b>-17 542 037</b>	<b>-8,1</b>
<b>RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE NÉGOCE</b>	5.1	<b>39 713 894</b>	<b>23 975 321</b>	<b>15 738 573</b>	<b>65,6</b>
Résultat des aliénations d'immobilisations financières		517 051	0	517 051	n/a
Produit des participations		144 482	6 996 788	-6 852 306	-97,9
Résultat des immeubles		415 730	446 431	-30 701	-6,9
Autres charges ordinaires		-2 120 049	-6 732 242	-4 612 193	-68,5
<b>AUTRES PRODUITS ORDINAIRES</b>		<b>-1 042 786</b>	<b>710 977</b>	<b>-1 753 763</b>	<b>-246,7</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION NETS</b>		<b>263 574 120</b>	<b>278 697 758</b>	<b>-15 123 638</b>	<b>-5,4</b>
Charges de personnel		157 342 480	157 731 404	-388 924	-0,2
Frais de gestion et de bureau		50 936 751	54 632 258	-3 695 507	-6,8
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>208 279 231</b>	<b>212 363 662</b>	<b>-4 084 431</b>	<b>-1,9</b>
<b>BÉNÉFICE BRUT</b>		<b>55 294 889</b>	<b>66 334 096</b>	<b>-11 039 207</b>	<b>-16,6</b>
Amortissements sur l'actif immobilisé		-12 174 033	-16 642 301	-4 468 268	-26,8
Amortissement d'autres valeurs immatérielles		-3 052 659	0	3 052 659	n/a
Amortissements du goodwill		-6 662 308	-6 723 783	-61 475	-0,9
Correctifs de valeurs, provisions et pertes		-487 721	-16 621 733	-16 134 012	-97,1
Dépréciation des unités IPB de Rabobank		0	-289 061 610	-289 061 610	n/a
<b>RÉSULTAT INTERMÉDIAIRE</b>		<b>32 918 168</b>	<b>-262 715 331</b>	<b>295 633 499</b>	<b>n/a</b>
Produits extraordinaires		21 592 856	3 143 977	18 448 879	586,8
Charges extraordinaires		-914 113	-2 329 363	-1 415 250	-60,8
Impôts		-3 200 000	-4 400 000	-1 200 000	-27,3
<b>BÉNÉFICE/PERTE AVANT FRAIS DE RESTRUCTURATION</b>		<b>50 396 911</b>	<b>-266 300 717</b>	<b>316 697 628</b>	<b>n/a</b>
Frais de restructuration		-14 986 956	-46 694 946	-31 707 990	-67,9
<b>BÉNÉFICE/PERTE</b>		<b>35 409 955</b>	<b>-312 995 663</b>	<b>348 405 618</b>	<b>n/a</b>
* y compris la commission complémentaire de		0	1 975 966	-1 975 966	-100,0

## Proposition du conseil d'administration

Le conseil d'administration soumet à l'assemblée générale des actionnaires du 26 avril 2004 la proposition suivante concernant le bénéfice résultant du bilan:

	2003 CHF	2002 CHF
Bénéfice/perte de l'exercice	35 409 955	-312 995 663
Bénéfice reporté	0	89 092 039
<b>BÉNÉFICE / PERTE RÉSULTANT DU BILAN</b>	<b>35 409 955</b>	<b>-223 903 624</b>
à utiliser comme suit:		
Dividende	30 577 650	
Attribution au fonds de réserve légal	2 751 989	
Bénéfice reporté	2 080 316	
Dividende		15 288 825
Attribution au fonds de réserve légal		1 223 106
Prélèvement sur les autres réserves		-172 500 000
Prélèvement sur les réserves légales		-67 915 555
	<b>35 409 955</b>	<b>-223 903 624</b>

Si cette proposition est acceptée, le dividende pour l'exercice 2003 sera versé comme suit le 30 avril 2004:

pour les actions nominatives A d'une valeur nominale de CHF 20.-

Dividende CHF 10.- brut par action

pour les actions nominatives B d'une valeur nominale de CHF 100.-

Dividende CHF 50.- brut par action

déduction faite de l'impôt anticipé de 35 %.

### 1. Commentaires sur les activités de la banque

La Banque Sarasin & Cie SA (maison mère) est une société anonyme dont le siège est à Bâle. Elle exploite une succursale à Zurich ainsi que des agences à Genève et à Lugano. Les actions nominatives B d'une valeur nominale de 100 francs sont cotées à la Bourse Suisse. La Banque Sarasin & Cie SA est spécialisée dans le conseil en placement et la gestion de fortune. Elle est également active dans les affaires de fonds de placement par l'intermédiaire de ses sociétés affiliées au Luxembourg, à Guernesey, à Londres, en Allemagne et en Suisse. La Banque Sarasin & Cie SA est membre de la Bourse Suisse et membre clearing direct d'EUREX.

Dans le segment des affaires de crédit, nos activités se concentrent sur les crédits lombards et les prêts accessoires.

Des informations détaillées concernant l'effectif du personnel figurent au point 1 de l'annexe aux comptes consolidés ainsi qu'au chapitre «Chiffres clés».

### 2. Principes d'évaluation et de comptabilisation

**2.1 Principes généraux.** Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions du Code suisse des obligations, aux prescriptions de la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne et de l'ordonnance d'exécution y relative, aux directives de la Commission fédérale des banques ainsi qu'aux dispositions du règlement de cotation de la Bourse suisse régissant l'établissement des comptes. Les comptes annuels 2003 sont présentés conformément aux dispositions régissant l'établissement des comptes (DEC-CFB) adaptées par la Commission fédérale des banques dans leur version du 18.2.2002, lesquelles sont entrées en vigueur le 31 décembre 2003. Les effets de ces modifications sont mentionnés au point 2.22 de l'annexe aux comptes consolidés

Nous renvoyons le lecteur aux notes explicatives qui figurent dans l'annexe aux comptes consolidés. Seules quelques positions choisies sont commentées ci-après.

**2.2 Participations.** Cette rubrique englobe l'ensemble de nos intérêts dans des sociétés de participation consolidées, dans des participations minoritaires non consolidées, dans des réalisations communes des banques ainsi que dans quelques sociétés non cotées (propriété disséminée). Les principales participations sont récapitulées au point 3.5 de l'annexe aux comptes consolidés.

Ces éléments sont évalués à leur prix d'acquisition, compte tenu des amortissements appropriés.

**2.3 Remarques diverses.** Aucun autre fait marquant susceptible d'avoir une influence sur la situation financière ou sur les résultats de la banque n'a été enregistré après la date de clôture du bilan.

Étant donné que le présent rapport contient également nos comptes annuels consolidés, nous renvoyons le lecteur aux informations détaillées qui y figurent, conformément aux dispositions de l'art. 25k OB concernant divers tableaux, remarques et commentaires. Voir en particulier les remarques relatives à la gestion du risque en général ainsi qu'aux risques de marché, de crédit et d'intérêt au point 2.18 de l'annexe aux comptes consolidés, lesquelles s'appliquent également au bouclage de la maison mère.

### 3. Notes explicatives concernant le bilan

**3.1 Actifs mis en gage ou cédés afin de couvrir des engagements propres et actifs faisant l'objet d'une réserve de propriété.** Ce poste englobe exclusivement des valeurs mobilières déposées à titre de caution pour un montant total de 179,4 millions de francs (2002: 166,9 millions). Au terme de l'exercice sous revue, les engagements couverts se montaient à 10,6 millions de francs.

**3.2 Engagements envers nos propres institutions de prévoyance.** Nos institutions de prévoyance détenaient un avoir de 19,2 millions de francs auprès de la banque le 31 décembre 2003, contre 35,8 millions au terme de l'exercice précédent.

**3.3 Provisions pour les autres risques d'exploitation.** Cette provision est inchangée par rapport à l'exercice précédent et se monte à 8 millions de francs. Elle est affectée à la couverture des risques potentiels liés aux affaires sans influence sur le bilan (opérations de commissions).

Pour d'autres informations, nous renvoyons aux indications figurant au chapitre des comptes annuels consolidés.

## Annexe aux comptes annuels de la maison mère

3.4 Immobilisations financières	en 1000 CHF	Valeur au		Valeur équitable	
		31.12.2003	31.12.2002	31.12.2003	31.12.2002
TITRES ET DROITS-VALEURS PRODUCTIFS D'INTÉRÊT		381 738	390 750	392 738	407 043
<i>dont évalués selon la «accrual method»</i>		351 178	355 204	362 178	371 497
<i>dont évalués selon le principe de la valeur la plus faible</i>		30 560	35 546	30 560	35 546
TITRES DE PARTICIPATION		10 200	13 930	13 476	15 721
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		391 938	404 680	406 214	422 764
<i>dont titres admis au réescompte ou en nantissement par la banque d'émission</i>		240 883	185 695		

3.5 Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	en 1000 CHF	31.12.2003	31.12.2002
TITRES ET DROITS-VALEURS PRODUCTIFS D'INTÉRÊTS		17 883	4 897
<i>cotés</i>		17 883	4 897
<i>non cotés</i>		0	0
TITRES DE PARTICIPATIONS		180 889	96 163
<i>dont propres titres de participation</i>		10 169	11 570
<i>dont positions de couverture en relation avec des produits structurés</i>		146 340	49 800
MÉTAUX PRÉCIEUX		5 025	5 790
TOTAL DES PORTEFEUILLES DE TITRES ET DE MÉTAUX PRÉCIEUX DESTINÉS AU NÉGOCE		203 797	106 850
<i>dont titres admis au réescompte ou en nantissement par la banque d'émission</i>		4 053	1 369

### 3.6 Créances et engagements envers des sociétés liées et crédits aux organes

	en 1000 CHF	31.12.2003	31.12.2002
Créances sur des sociétés liées		797	382
Engagements envers des sociétés liées		6 586	2 353
Crédits aux organes		3 974	3 501

L'ensemble des crédits aux organes sont garantis conformément aux usages bancaires.

## Annexe aux comptes annuels de la maison mère

### 3.7 Correctifs de valeurs et provisions / réserves pour risques bancaires généraux

en 1000 CHF	Etat au 31.12.2002	Utilisations conformes à leur but	Changement d'affectation	Recouvrements, intérêts compro- mis, différences de change	Nouvelles cons- titutions à charge du compte de résultats	Dissolutions à charge du compte de résultats	Etat au 31.12.2003
Correctifs de valeurs et provisions							
– pour risques de défaillance (risques de recouvrement et risques-pays)	24 070	–4 076	–8 400	362		–7 268	4 688
– pour d'autres risques d'exploitation	8 000						8 000
Provision pour restructuration	19 070	–8 734				–1 157	9 179
Autres provisions	18 030	–8 235	8 400		113	–150	18 158
<b>TOTAL DES CORRECTIFS DE VALEURS ET PROVISIONS</b>	<b>69 170</b>	<b>–21 045</b>	<b>0</b>	<b>362</b>	<b>113</b>	<b>–8 575</b>	<b>40 025</b>
Correctifs de valeurs compensés directement à l'actif	–24 070						–4 688
<b>TOTAL DES CORRECTIFS DE VALEURS ET PROVISIONS SELON LE BILAN</b>	<b>45 100</b>						<b>35 337</b>
<b>RÉSERVES POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX*</b>	<b>36 000</b>						<b>36 000</b>

\* L'impôt sur les réserves pour risques bancaires généraux a été payé.

### 3.8 Indication concernant nos propres actions

	31.12.2003 unités
Volume des échanges à la Bourse Suisse (SWX)	101 935

Le 31.12.2003, les positions en actions Sarasin destinées au négoce figuraient au bilan pour 10,2 millions de francs. Au cours de l'exercice écoulé, le négoce d'actions propres s'est soldé par un profit de 1,8 million de francs qui est compris dans le résultat des opérations de négoce. Sur la position de 5352 actions, 1352 titres sont destinés à couvrir les produits structurés émis par la banque.

		Bilan au 31 décembre 2003		
		Valeur nominale totale en CHF	Nombre de titres	Capital dominant droit au dividende
<b>3.9 Capital social</b>				
Capital-actions	Actions Sarasin A (avec droit de vote)	11 000 000	550 000	11 000 000
	Actions Sarasin B	50 155 300	501 553	50 155 300
<b>CAPITAL SOCIAL TOTAL LE 31.12.2003</b>		<b>61 155 300</b>	<b>1 051 553</b>	<b>61 155 300</b>
Capital autorisé	Actions Sarasin A	1 000 000	50 000	0
<i>dont augmentation de capital effectuée</i>		<i>0</i>		
Capital conditionnel	Actions Sarasin B	3 000 000	30 000	0
<i>dont augmentation de capital effectuée</i>		<i>0</i>		

## Annexe aux comptes annuels de la maison mère

### CAPITAL CONDITIONNEL (ART. 3A DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ)

1. Le capital de la société peut être augmenté d'au maximum 1,5 million de francs moyennant l'émission d'au maximum 15 000 actions nominatives B entièrement libérées d'une valeur de 100 francs chacune dans le cadre de l'exercice de droits de conversion ou d'option liés à des emprunts ou à des obligations similaires émis par la société ou par l'une de ses filiales. Ces nouvelles actions nominatives B peuvent être souscrites par les détenteurs des droits de conversion ou d'option rattachés à de tels emprunts.

Les nouvelles actions nominatives B sont soumises aux restrictions de transfert prévues à l'art. 5 des statuts.

2. Les détenteurs d'actions nominatives B jouissent d'un droit de souscription préférentiel lors de l'émission de tels emprunts convertibles ou à option. Les actions nouvellement émises suite à l'exercice des droits de conversion ou d'option ne reviennent pas aux autres actionnaires, mais exclusivement aux détenteurs des droits de conversion ou d'option.

3. Dans le cadre du programme de participation des cadres, le capital-actions peut être augmenté d'au maximum 1,5 million de francs moyennant l'émission d'au maximum 15 000 actions nominatives B d'une valeur nominale de 100 francs chacune à libérer entièrement, sans qu'un droit de souscription soit octroyé aux anciens actionnaires. La participation des cadres est régie par un règlement édicté par le conseil d'administration. Il est également possible d'émettre des actions à la valeur vénale dans ce but. Les nouvelles actions nominatives B sont soumises aux restrictions de transfert prévues à l'art. 5 des statuts.

### CAPITAL AUTORISÉ (ART. 3B DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ)

Lorsque des actions sont émises conformément à l'art. 3a, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital jusqu'au 15 mai 2004 moyennant l'émission d'au maximum 50 000 actions nominatives A d'une valeur nominale de 20 francs chacune à libérer entièrement, ceci afin de préserver le rapport entre le nombre total d'actions nominatives A et le nombre total d'actions nominatives B. Le capital-actions peut être augmenté par tranches. Le montant de l'émission des actions nominatives A, les modalités de libération, les conditions auxquelles le droit de souscription peut être exercé et la date à partir de laquelle les nouvelles actions donnent droit à un dividende sont fixés par le conseil d'administration. Les détenteurs d'actions nominatives B n'ont pas de droit de souscription sur ces actions nominatives A.

### PROPRIÉTAIRES DE CAPITAL IMPORTANTS ET GROUPES DE PROPRIÉTAIRES DE CAPITAL LIÉS PAR DES CONVENTIONS DE VOTE

	Bilan au 31.12.2003			Bilan au 31.12.2002		
	Nominal CHF	% du total au capital	Droit de vote en %	Nominal CHF	% du total au capital	Droit de vote en %
<b>EICHBAUM HOLDING SA</b>						
Actions Sarasin A (avec droit de vote)	11 000 000	17,99	52,30	11 000 000	17,99	52,30
Actions Sarasin B	15 000	0,02	0,01	15 000	0,02	0,01
<b>TOTAL EICHBAUM HOLDING SA</b>	<b>11 015 000</b>	<b>18,01</b>	<b>52,31</b>	<b>11 015 000</b>	<b>18,01</b>	<b>52,31</b>
<b>IPB HOLDING B.V., UTRECHT</b>						
Actions Sarasin B	17 155 300	28,05	16,31	17 155 300	28,05	16,31

Les actions Eichbaum Holding SA sont détenues à 100 % par les anciens associés de la Banque Sarasin & Cie. Ces derniers ont octroyé au groupe Rabobank une option d'achat sur la totalité des actions détenues par Eichbaum Holding SA. Cette option peut être exercée jusqu'au 30 juin 2009.

Durant l'exercice sous revue, l'actionnariat d'Eichbaum Holding SA a été élargi à MM. Rolf M. Wittendorfer et Matthias Hassels. Cette transaction a été en partie comptabilisée dans les comptes de la Banque Sarasin & Cie SA et n'influence pas le résultat de la banque.

## Annexe aux comptes annuels de la maison mère

### 3.10 Justification des capitaux propres (avant répartition du bénéfice)

CAPITAUX PROPRES AU DÉBUT DE

L'EXERCICE DE RÉFÉRENCE	en 1000 CHF	2003	2002	2001	2000	1999
Capital social libéré		61 155	44 000	44 000	44 000	44 000
Réserve légale générale		606 096	101 910	97 730	94 650	92 230
Autres réserves		172 500	155 500	138 500	121 500	104 500
Réserves pour risques bancaires généraux		36 000	36 000	36 000	32 000	32 000
Perte/bénéfice résultant du bilan		-223 904	142 172	154 991	108 181	82 663
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AU DÉBUT DE L'EXERCICE DE RÉFÉRENCE</b>		<b>651 847</b>	<b>479 582</b>	<b>471 221</b>	<b>400 331</b>	<b>355 393</b>
+ augmentation du capital			17 155			
+ agio			501 106			
+ attribution aux réserves pour risques bancaires généraux					4 000	
- dividende de l'exercice précédent		-15 289	-33 000	-44 000	-33 000	-26 400
+ bénéfice/perte net de l'exercice de référence		35 410	-312 996	52 361	99 889	71 339
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES À LA FIN DE L'EXERCICE DE RÉFÉRENCE</b>		<b>671 968</b>	<b>651 847</b>	<b>479 582</b>	<b>471 220</b>	<b>400 332</b>
<i>dont</i>						
Capital social libéré		61 155	61 155	44 000	44 000	44 000
Réserve légale générale		539 404	606 096	101 910	97 730	94 650
Autres réserves		0	172 500	155 500	138 500	121 500
Réserves pour risques bancaires généraux		36 000	36 000	36 000	36 000	32 000
Bénéfice/perte résultant du bilan		35 410	-223 904	142 172	154 991	108 181

## 4. Notes explicatives concernant les opérations hors bilan

### 4.1 Opérations fiduciaires

	en 1000 CHF	31.12.2003	31.12.2002
Placements fiduciaires auprès de banques tierces		2 373 536	2 663 475
Placements fiduciaires auprès des banques du groupe		502 141	473 238
Crédits fiduciaires		6 613	24 318
<b>TOTAL</b>		<b>2 882 290</b>	<b>3 161 031</b>

## 5. Notes explicatives concernant le compte de résultats

### 5.1 Résultat des opérations de négoce

	en 1000 CHF	2003	2002
Opérations de négoce		20 825	3 690
Opérations sur devises, sur métaux précieux et sur numéraire		18 889	20 285
<b>TOTAL</b>		<b>39 714</b>	<b>23 975</b>

Voir les différentes indications figurant dans l'annexe aux comptes annuels consolidés.

## Rapport de l'organe de révision

### à l'assemblée générale des actionnaires de la Banque Sarasin & Cie SA, Bâle

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (composés du bilan, du compte de résultats, du tableau de financement et de l'annexe/pages 104 à 112) de la Banque Sarasin & Cie SA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2003.

La responsabilité des comptes annuels incombe au conseil d'administration, alors que notre tâche consiste à les réviser et à les apprécier. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales en matière de qualification et d'indépendance.

Nous avons révisé les comptes conformément aux normes reconnues par la profession en Suisse, selon lesquelles une révision doit être planifiée et exécutée de manière à identifier les anomalies avec une grande certitude. Nous avons examiné les postes et les indications figurant dans les comptes annuels au moyen d'analyses et de pointages effectués par sondage. Nous avons également contrôlé l'application des règles relatives à la présentation des comptes et apprécié les principales décisions en matière d'évaluation ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que nos recherches ont été suffisamment approfondies pour nous permettre de poser un jugement fiable.

Sur la base de notre révision, nous constatons que la comptabilité et les comptes annuels ainsi que la proposition relative à l'utilisation du bénéfice résultant du bilan sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Bâle, le 8 mars 2004

Ernst & Young SA

Andreas Blumer

*Expert-comptable diplômé*

Lukas J. MacDonald

*Expert-comptable diplômé  
(réviseur responsable)*

Bank Sarasin & Cie AG  
Elisabethenstrasse 62  
Postfach, CH-4002 Basel  
Telefon +41 (0)61 277 77 77

Banque Sarasin & Cie SA  
8, place de l'Université  
Case postale 33, CH-1211 Genève 4  
Téléphone +41 (0)22 322 99 99

Banca Sarasin & C. SA  
Via Canonica 4  
Casella postale, CH-6901 Lugano  
Telefono +41 (0)91 911 36 36

Bank Sarasin & Cie AG  
Löwenstrasse 11  
Postfach, CH-8022 Zürich  
Telefon +41 (0)44 213 91 91

Banque Jenni & Cie SA  
Aeschengraben 20  
Postfach, CH-4010 Basel  
Telefon +41 (0)61 206 95 85

Sarasin Investmentfonds AG  
Wallstrasse 9  
Postfach, CH-4002 Basel  
Telefon +41 (0)61 277 77 37

Sarasin Deutschland GmbH  
Friedrichstrasse 9  
D-80801 München  
Telefon +49 (0)89 33 99 74-0

Sarasin Expertise AM  
Siège social  
33 rue de Lisbonne  
F-75008 Paris  
Téléphone +33 (0)1 53 53 59 59

Sarasin Investment Management Ltd  
Sarasin House, 37/39 St. Andrew's Hill  
GB-London EC4V 5DD  
Telephone +44 (0)20 7236 3366

Bank Sarasin (CI) Ltd  
P.O. Box 348, Holland House  
1 St. Julian's Avenue  
St. Peter Port  
Guernsey, GY1 3 UY  
Telephone +44 1481 725 147

Sarasin Rabo Investment  
Management Ltd  
17/F One Pacific Place  
88 Queensway  
Hong Kong  
Telephone +852 2287 9888

Bank Sarasin Benelux S.A.  
287-289 route d'Arlon  
L-1150 Luxembourg  
Téléphone +352 45 78 80-1

Saralux S.A.  
287-289 route d'Arlon  
L-1150 Luxembourg  
Téléphone +352 45 94 41

Bank Sarasin-Rabo (Asia) Ltd  
77 Robinson Road, #13-00  
SIA Building  
Singapore 068896  
Telephone +65 6536 6848

[www.sarasin.ch](http://www.sarasin.ch)

## LISTE DES ŒUVRES REPRODUITES :

Copyright ProLitteris, 8033 Zurich

pour les œuvres reproduites:

Paul Klee (1879-1940)

Port riche 1938, 147

Öffentliche Kunstsammlung Basel, Kunstmuseum

Don de la Klee-Gesellschaft Berne

Jardins méridionaux, 1936, 5

Sprengel Museum, Hanovre, collection Sprengel

Fleurs en pierre, 1939, 638 (GG 18)

Sprengel Museum, Hanovre

Prêt permanent de la Fondation Sammlung Bernhard Sprengel

Labyrinthe détruit, 1939, 346

Fondation Paul Klee, Kunstmuseum Berne

Polyphonie, 1932, 273

En dépôt à l'Öffentliche Kunstsammlung Basel, Kunstmuseum

Fondation Emanuel Hoffmann

Parabole de la floraison, 1938, 81

Propriété privée, Etats-Unis

Timbalier, 1940, 270 (L10)

Fondation Paul Klee, Kunstmuseum Berne

Superéché, 1937, 141

Kunsthau Zurich

L'œil, 1938, 315 (T 15)

Propriété privée, Suisse

## IMPRESSUM

Conception/Graphisme: Althaus & Weil SA, Bâle

Photolithographies: Namalith SA, Birsfelden

Impression/reliure: Birkhäuser+GBC SA, Reinach

Traduction: Ruth Wuthrich, Tolochenaz

